

LAUS
L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

MAAG

Actualité

**Loi d'orientation
et de programmation**

Fonction publique

Action en janvier

Dossier

**Pauvreté :
Hausse intolérable !**



Les Rencontres CASDEN

Être à votre écoute aujourd'hui
pour réaliser vos projets de demain



La CASDEN, la banque coopérative fondée par et pour des enseignants, s'engage auprès de ses Sociétaires à leur apporter soutien et conseils personnalisés dans la réalisation de tous leurs projets. Aujourd'hui, plus d'un million de Sociétaires se sont déjà reconnus dans les valeurs fondatrices de la CASDEN: solidarité, écoute, confiance...

La CASDEN vient à la rencontre des enseignants directement dans leur établissement. Une occasion unique de découvrir les avantages d'une banque coopérative et d'échanger sur leurs projets et leurs besoins.

Rejoignez-nous sur www.casden.fr ou contactez-nous
au 0 826 824 400 (0,15€ TTC/min en France Métropolitaine depuis un poste fixe)



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales
et dans le Réseau Banque Populaire.

casden

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



Édito

Bonne année... Syndicalement riche

Les derniers jours de 2012 n'ont pas vu la fin du monde mais un débat sur l'Éducation évolutif et une efficacité des interventions du SNES. Deux jours avant la tenue du CSE a été réintroduite dans le projet de loi de refondation de l'école la question du pilotage de la carte des formations professionnelles initiales, prévue dans la loi de décentralisation. En séance, le ministre de l'Éducation rétablit explicitement la mention des CO-Psy dans la loi. Enfin, le thème de la revalorisation des enseignants, largement médiatisé, a été abordé par Vincent Peillon.

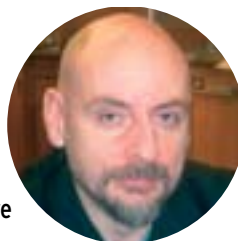
Bien sûr, la distance reste grande avec l'instauration du projet éducatif que nous souhaitons, les conditions de travail et les modes de gestion perdurent, la situation salariale obère l'attrance vers nos métiers. Beaucoup reste à faire donc mais la leçon à tirer des derniers mois nous incite à amplifier la construction du rapport de forces et multiplier les interventions. Le débat parlementaire qui va s'ouvrir en janvier sur l'école peut être lourd de dangers comme d'avancées ; le travail auprès des députés et groupes parlementaires revêtira une importance majeure pour le service public d'éducation. Dans la foulée, les décrets d'application de la loi auront à mettre en musique les orientations de cette dernière ; faisons en sorte de peser sur leur déclinaison. Enfin, prenons au mot les propos du ministre sur la revalorisation des enseignants en mettant l'accent sur la crise de recrutement, le besoin d'augmentation des salaires, les conséquences qu'aurait pour le pays la désaffection continue des étudiants pour les métiers de l'Éducation. Le gouvernement a fait la démonstration qu'il pouvait infléchir sa politique ; construisons ensemble un mouvement d'ampleur pour



l'éducation et ses personnels. Joyeuses fêtes à tous.

Frédérique Rolet
cosecraire générale

34 Fenêtre sur Le prix de l'eau



40

Entretien avec
Guillaume Lecointre

21

Dossier
Pauvreté

SOMMAIRE

Revue de presse

30 jours

Portrait

• Jérôme Ferrari, prix Goncourt

Actualité

- Loi de « refondation de l'école »
- Fonction publique : dialogue marathon
- Égalité professionnelle : protocole en vue
- Loi de décentralisation
- CO-Psy et DCIO : acharnement inacceptable !
- Salaires : inverser les choix
- Portrait social de la France : montée des inégalités
- Pauvreté : conférence nationale
- Élections FSU : résultats des votes

Dans la classe

• Le sommeil : élèves en manque

Éco/social

- Droits des salariés : les lois Auroux ont 30 ans
- Finances locales : de l'illisibilité aux inégalités
- Crise budgétaire en Europe : où est la sortie ?

Dossier

• Pauvreté : hausse intolérable !

Métier

- Lycée
- Décrochage : choisir les vraies solutions
- Histoire des arts : enseignement phare ou accessoire ?

4 Catégories

- Non-titulaires
- Reclassement
- Mutations 2013 : après la fermeture du serveur

8 Sur le terrain

- Le décrochage scolaire

34 Fenêtre sur

- Le prix de l'eau

36 Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

40 Entretien

- Guillaume Lecointre

42 International

- Alter Summit, mobilisation en marche pour une autre Europe !

44 Droits et libertés

- Circulaire de régularisation des sans-papiers
- Répression antisyndicale à la SNI

45 Culture

- Multimédia

46 Sur le Net

- Le gaz de schiste

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef: Thierry Pétraut. Secrétaire de direction: Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents: Nicolas Bénéis, Baptiste Eychart, Nicolas Morvan, Véronique Ponvert. Régie publicitaire: Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél.: 05 55 24 14 03 - Fax: 05 55 18 03 73 - www.comdhabitude.fr. Compo gravure: C.A.G., Paris. Impression: SEGO, Taverny (95). C.P. N° 0113 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception: Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris.



Photo de couverture: © Luis Santos/Fotolia.com. Prix du numéro: 1,30 €. Abonnement: 1) Personnels de l'Éducation nationale: France 30 €; étranger et DOM-TOM: 44 €. 2) Autres, France: 42 €; étranger: 56 €. Publicité: CASDEN (p.2), MAIF (p.48). Joint à ce numéro: 8 p. TZR; 8 p. Loi d'orientation



EN DÉCEMBRE...

Liberté, égalité, mais pas toujours Noël



n° 1152

du 29 nov. au 5 déc. 2012

RUSSIE, BIENTÔT DES LIEUX DE PRIÈRE À L'ÉCOLE

Un projet ardemment soutenu par l'église orthodoxe, en cours d'examen à la Douma, fait grand bruit dans la presse russe.

Si la loi sur l'enseignement en discussion au Parlement est adoptée, et si les amendements afférents sont introduits dans la loi sur la Liberté de conscience et les organisations religieuses, des lieux de prière feront leur apparition, dès le 1^{er} janvier 2013, dans les établissements scolaires publics. Ces derniers « cesseront de ce fait d'être des institutions laïques, en infraction à l'article 14 de la Constitution russe, qui dispose que "les communautés religieuses sont séparées de l'État et égales devant la loi" », s'insurge la *Novaïa Gazeta*. Et le journal d'opposition de rappeler la polémique qu'avait suscitée, il y a quelques années, l'idée d'enseigner les « bases des religions du monde » à l'école. Le ministère avait finalement accouché d'un cours pour les écoles primaires intitulé « Bases des cultures mondiales et de l'éthique laïque » qui avait provisoirement apaisé les esprits. L'église orthodoxe russe soutient activement le projet de loi et conteste son caractère anticonstitutionnel. « Il y a bien des chapelles dans les hôpitaux, les prisons et les orphelinats. Pourquoi pas dans les écoles et les universités ? » objectent ses services juridiques.



29 nov. 2012

LE PORTRAIT D'UNE FRANCE INÉGALE

Les inégalités ont la vie dure en France. Souvent massives, spectaculaires, elles régressent peu et parfois s'aggravent, observe l'INSEE dans l'édition 2012 de *France, portrait social*. Qu'y constate-t-on ? Qu'une grande partie des inégalités scolaires se joue avant le bac, qu'un homme cadre peut toujours espérer vivre six ans et demi de plus qu'un ouvrier ou encore que la situation des couples sur le marché du travail diffère de celle des célibataires. [...]



30 novembre 2012

Sexisme. Les ministres à l'école des femmes

Spéciale dédicace à Carla Bruni-Sarkozy ? Dans le magazine *Vogue* de décembre-janvier, elle s'assume en « bourgeoise » et assène : « On n'a pas besoin d'être féministe dans ma génération ». Des mots qui ont enflammé Twitter et lancé une vague de protestations sous le mot-clé #ChereClaraBruni. Une avalanche qui a finalement conduit l'intéressée elle-même à juger sa phrase « *maladroite* », et pour cause.

Une femme sur trois travaille à temps partiel, elles touchent une retraite inférieure de 40 % à celle des hommes et 27 % de salaire en moins. À la maison, elles assument l'écrasante majorité des tâches domestiques. À l'Assemblée nationale, elles sont seulement 27 %. Pas besoin d'être féministe ? « *On a besoin que tout le monde soit féministe. Le féminisme c'est un combat pour l'égalité des sexes, pas pour la domination d'un sexe sur l'autre* », a répliqué Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, à l'ex-première dame.

Parce que la lutte contre les stéréotypes concerne tout le monde, elle a obtenu dès le mois de juillet que ses collègues ministres suivent un stage antisexisme. Certains ont traîné les pieds, ou ricané. Quelques-uns (6 sur 38) ne s'y sont pas encore rendus. Mais la plupart s'y sont pliés. Les séances ont été animées par une conseillère politique, cofondatrice d'Osez le féminisme.

Vincent Peillon (éducation) a pris des notes. ■



29 déc. 2012

JOSHUA WONG CHIFUNG LE LYCÉEN QUI DÉFIE PÉKIN

Le lycéen a gagné la bataille. Après des mois de tergiversations, une manifestation de près de 100 000 personnes le 29 juillet, de multiples grèves de la faim, y compris de lycéens, dix jours de siège devant les bureaux du gouvernement en septembre, le chef de l'exécutif, C.Y. Leung, a finalement jeté l'éponge le 7 octobre et annoncé, penaud, la suspension du programme. Une cuisante défaite pour le nouveau gouvernement hongkongais qui espérait plaire à Pékin en imposant ces cours de patriotisme chinois. Une remarquable victoire pour les jeunes du mouvement Scholarism, que Joshua Wong lança mi-2011 avec un ami. Scholarism, qui fut le fer de lance de l'opposition à ce programme, prit toute son ampleur pendant l'été 2012 et finit par faire céder les autorités. Le but officiel du cours d'éducation nationale et morale était de « *promouvoir le sens patriotique et le sentiment d'appartenance à la Chine* » des jeunes hongkongais, alors que la péninsule est passée sous tutelle chinoise en 1997 après avoir été pendant cent cinquante ans une colonie britannique.



11 nov. 2012

SALAIRES DES GRANDS PATRONS : TOUJOURS EN HAUSSE

Comme indifférentes à la crise, les rémunérations des pontes du CAC 40 ont augmenté de 4 % à 4,2 millions d'euros en 2011. [...] en hausse pour la deuxième année consécutive, en dépit de performances globalement médiocres. Sur le SBF 120, indice qui regroupe le CAC 40 et 80 autres grandes entreprises, treize dirigeants dépassent le plafond de 240 Smic, fixé par Proxinvest comme « *plafond socialement acceptable* ». Par rapport à leurs homologues européens, les patrons français se situent plutôt dans le haut du panier. Sur la rémunération totale de 70 d'entre eux, ils se classent en sixième position. Derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne, la Suisse et l'Italie, mais loin devant les pays scandinaves, entre autres.

Le dessin du mois



L'Humanité, 30 novembre 2012



Un État déjà pas en bon état

L'Assemblée générale de l'ONU a reconnu implicitement l'existence d'un État palestinien souverain en lui accordant à une large majorité (138 voix pour, 9 contre et 41 abstentions) le statut d'État non membre observateur, malgré les menaces de représailles financières brandies par les États-Unis et Israël contre l'Autorité palestinienne.

Un nouvel État palestinien théorique déjà menacé dans sa constitution territoriale ; en effet, en réaction Israël a réactivé son projet de colonisation entre la Cisjordanie et Jérusalem-Est dont les Palestiniens veulent faire la capitale de leur futur État.

Cette nouvelle colonie couperait quasiment en deux la Cisjordanie avec Ramallah au nord et Bethléem au sud. Il compromettrait ainsi la viabilité d'un futur État palestinien.

7 nov. **Ça roule pour Ferrari**
Le prix Goncourt 2012 décerné à Jérôme Ferrari

12 nov. **Mise en bière**
Les brasseurs alsaciens manifestent contre la hausse des taxes

13 nov. **Up and down**
L'impopularité de l'exécutif serait liée à la hausse des taxes

14 nov. **Très populaire**
Journée européenne de mobilisation contre l'austérité

18 nov. **Plat de bande**
Nouveaux bombardements israéliens sur Gaza

19 nov. **Que la foire commence !**
Copé et Fillon revendiquent tous deux la victoire à l'UMP

21 nov. **Un p'tit blanc**
L'Assemblée unanime pour reconnaître le vote blanc

22 nov. **Pas de pot**
Les 27 se quittent sans accord sur le budget

23 nov. **T'as pas cent balles**
« Les Bettencourt ne m'ont jamais donné un sou »

24 nov. **Après le printemps... l'hiver**
L'Égypte vers la dictature avec Morsi ?

25 nov. **Prendre la mesure**
Un plan global contre les violences faites aux femmes

26 nov. **Un cœur gros**
La campagne hivernale préoccupe déjà les Restos du Cœur

27 nov. **Ah bon !**
Nouveau bond du chômage en octobre, 18^e hausse de suite

28 nov. **Ça gaz.** Le Conseil d'État suspend le plafonnement des tarifs du gaz. + 80 % en 5 ans !

29 nov. **Drôle d'état mais...**
L'ONU accorde le statut d'État non membre aux Palestiniens

30 nov. **Mars alors !**
Pas d'autres constituants de la vie découverts sur Mars

1^{er} déc. **Harceleur Mittal**
Arcelor Mittal s'en sort encore à coup de promesses. On ne change pas de steel.

BILLET D'HUMEUR

Re...panser l'Éducation

La Commission européenne vient de présenter sa « *Stratégie pour repenser l'éducation* ». Dans les vingt pages du rapport, pas un mot sur la culture, la citoyenneté, ou l'histoire de l'Europe. Mais il faut le comprendre : le diagnostic est alarmant : « *les systèmes d'éducation ne forment pas toujours aux compétences pertinentes pour l'employabilité et ne collaborent pas suffisamment avec les entreprises et les employeurs* ». Si on ne l'avait pas compris, c'est pour cette raison que la crise sévit en Europe, et que des armées de chômeurs et de travailleurs pauvres ne cessent de se développer. Le diagnostic posé, la Commission propose un remède de cheval : désormais, les « *États membres devraient favoriser le développement de compétences entrepreneuriales dès l'école primaire (sic) grâce à de nouvelles méthodes créatives d'enseignement et d'apprentissage et, à partir du secondaire et dans l'enseignement supérieur, mettre l'accent sur les possibilités de création d'entreprise comme aboutissement d'une carrière* ». Et dire que dans nos congrès du SNES, on n'y avait jamais pensé...

Nicolas Morvan

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE À ABOU DABI, Jérôme Ferrari, syndiqué au SNES, est aussi romancier. Il vient de recevoir le prestigieux Prix Goncourt pour son roman, *Le sermon sur la chute de Rome*. Référence à Saint Augustin et à son sermon éponyme, le roman de Jérôme Ferrari se déroule en Corse, dans un bar, que ses nouveaux gérants, Libero et Matthieu, deux étudiants de philosophie, l'un Corse, l'autre parisien mais Corse d'origine, viennent de reprendre. Jérôme Ferrari a accepté de s'entretenir avec *L'US*.

Saint Augustin dans un bar corse

Diderot, dans *Jacques le Fataliste*, fait naître le roman sur la route, au hasard des rencontres. Balzac préfère nouer l'intrigue du *Père Goriot* dans une pension parisienne, entre le quartier latin et le faubourg Saint-Marceau. *Le sermon sur la chute de Rome*, se déroule dans un bar en Corse. On pourrait s'étonner que Jérôme Ferrari, né à Paris, qui a passé toutes ses vacances sur l'Île de beauté, d'où il est originaire, pour ensuite enseigner à Ajaccio, au lycée international d'Alger et maintenant à Abou Dabi, fasse d'un tel lieu le centre de son récit. Et pourtant, les propos du critique russe Mikhael Bakhtine s'adaptent parfaitement à ce lieu : « *Ici, le temps se condense, devient compact, visible pour l'art, tandis que l'espace s'intensifie, s'engouffre dans le mouvement du temps, du sujet, de l'Histoire* ». Jérôme Ferrari ne dit pas autre chose : « *Le bar est au cœur du récit car lorsqu'on essaye de faire un roman qui a pour thème le monde, le meilleur exemple de "petit monde" qu'on puisse trouver, c'est encore un bar, avec une grande mixité, où se rencontrent des gens qui n'ont rien en commun* ».

Une réflexion sur le monde

Magistralement construit, *Le sermon sur la chute de Rome* entrelace trois temporalités différentes qui toutes s'accomplissent dans ce bar : celle des deux héros, Matthieu et Libero, le premier venu de Paris pour rejoindre le second et reprendre, avec lui, la gérance du dit bar – l'aventure se soldera par un échec ; celle de Marcel, grand père de Matthieu, qui a connu le vingtième siècle, la Seconde Guerre mondiale et la décolonisation, veut aller à la rencontre du monde étranger, mais ne le supporte pas ; celle d'une civilisation enfin, que Saint Augustin nous donne à appréhender, à travers le filtre de ses sermons, réflexions sur la chute de Rome, la succession des mondes et leur enfouissement dans les ténèbres. Car à travers les tribulations de ses personnages, c'est à une réflexion sur le monde que nous invite la lecture du *Sermon sur la chute de Rome* : « *C'était le projet initial du livre : aborder littérairement la façon dont est fait un monde. Mais l'idée qui m'intéressait le plus était celle des fins silencieuses, comme si on enlevait un élément presque invisible, mais qui portait tout l'équilibre des choses. Après, elles vacillent, et s'écroulent. La prise de Rome par Alaric est un événement d'une énorme puissance symbolique, et qui en même temps n'a pas d'effet immédiat, si*



C'était le projet initial du livre : aborder littérairement la façon dont est fait un monde. Mais l'idée qui m'intéressait le plus était celle des fins silencieuses

ce n'est dans l'esprit des gens qui prennent conscience que les choses sont mortelles. Ce qui m'intéressait également, c'était la manière dont Augustin, dans les sermons, rétrécit les événements. Augustin passe son temps à dire qu'il ne s'est pas passé grand-chose, et que ce n'est pas la peine de s'effarayer de ce qui est dans l'ordre des choses, les entreprises terrestres finissant par mourir. Cette espèce de rétrécissement de l'empire romain est ce qui m'a permis de le transposer dans quelque chose d'aussi peu noble qu'un village corse. »

Le projet est ambitieux, et n'est pas sans

évoquer certaines pages de Chateaubriand. Ainsi, l'office des Ténèbres du Jeudi saint – dans la liturgie catholique, les jeudis, vendredis et samedis saints sont chantés des textes du livre des Lamentations, attribué au prophète Jérémie, qui pleure la première destruction de Jérusalem par les Chaldéens de Nabuchodonosor –, dans une église corse, au cœur du roman de Jérôme Ferrari, fait-il immanquablement songer à cette lettre du célèbre breton à Mme Récamier, datée du 15 avril 1829, qui évoque la même cérémonie, mais à Rome dans la chapelle Sixtine, où se joue « *la fin d'une puissance qui célébra le monde moderne* », où « *la Rome chrétienne en commémorant l'agonie de Jésus-Christ avait l'air de célébrer la sienne, de redire pour la nouvelle Jérusalem les paroles que Jérémie adressait à l'ancienne* ». Jérôme Ferrari se situe dans cette filiation, jetant ses personnages dans un monde qu'ils ne comprennent pas et qui s'achève.

Une phrase immédiatement reconnaissable

Le Sermon sur la chute de Rome aborde donc les rives de la philosophie, qu'enseigne Jérôme Ferrari : « *Cela répond à mon goût pour la métaphysique. Ce n'est pas l'intérêt qu'on a pour certaines questions qui nous classe dans une discipline. Je pense qu'on peut être romancier, philosophe, physicien et avoir un intérêt pour la métaphysique. Après, ce qui change, c'est la manière dont on s'exprime : je ne suis pas philosophe ; je suis professeur de philosophie. J'adore enseigner la philosophie, je n'aimerais pas enseigner les lettres...* ». Si l'écrivain se reconnaît à sa phrase, Jérôme Ferrari est un romancier accompli : la sienne, qui emporte le lecteur dans cette histoire aussi passionnante qu'exigeante, est somptueuse, longue et sinueuse, immédiatement reconnaissable. Elle peut embrasser les méandres de l'histoire d'une famille à travers la description d'une vieille photographie, puis décrire avec une truculence rabelaisienne une scène hallucinante où Virgile Ordoni, chasseur corse, est occupé à châtrer des porcs.

Roman sur le monde, *Le Sermon sur la chute de Rome* explore, à travers ses personnages, différentes modalités d'être au monde. Le parcours personnel de Jérôme Ferrari n'est de ce point de vue pas étranger à la composition des personnages : « *Matthieu, c'est quelqu'un que j'ai conçu comme appartenant à deux mondes. Cela m'est assez facile à concevoir, parce que cela renvoie à des choses que je*

connais, de par ma biographie : j'ai passé les trois quarts de mon temps à Paris et toutes mes vacances en Corse jusqu'à ma maîtrise de philosophie, et je sais assez bien ce que cela fait que d'appartenir à deux mondes qui n'ont rien en commun, sans réussir à concilier les deux. Le personnage n'est pas moi, mais il essaye de se débarrasser de cette contradiction d'une façon assez radicale, en faisant comme si une partie du dilemme n'existait pas. C'est bien sûr voué à l'échec. Ce qu'il veut être, il ne l'est pas, et ce qu'il ne veut pas être, il l'est ».

L'imperméabilité des mondes

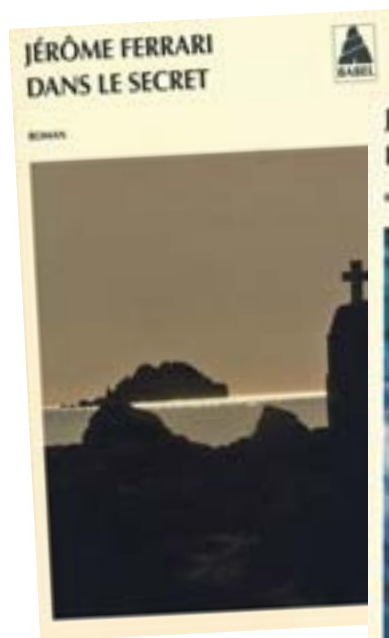
Jérôme Ferrari travaille ainsi le thème de la frontière, et la façon dont les mondes interagissent entre eux. À travers l'échec de l'histoire d'amour entre Aurélie, sœur de Matthieu, et Massinissa, maître de conférences algérien, c'est l'incommunicabilité des mondes qui est racontée, ce qui n'est pas sans évoquer les années d'enseignement de l'auteur au lycée international d'Alger : « *Ce sont des choses qui m'ont toujours frappé et attristé: se rendre compte que quand on appartient au monde occidental, il y a une telle différence de niveau de vie qu'on peut être aussi bienveillant qu'on veut, la relation se passe comme par-dessus un abîme. Alger est une grande ville et quand on allait au restaurant, j'étais surpris de rencontrer toujours les mêmes personnes, comme si j'étais à Ajaccio. Ce n'est qu'après que j'ai pris conscience que la ville dans laquelle j'évoluais n'était pas plus grande qu'Ajaccio, et que si je rencontrais moins de personnes, c'est parce*

que les gens avec lesquels je vivais étaient encore moins nombreux que la population d'Ajaccio. Le reste de la population, je ne la verrais qu'à travers les vitres de la voiture

en roulant. Il n'y avait pas de points de rencontre naturels. On ne s'en rend pas compte, nous qui vivons le monde comme quelque chose d'ouvert, mais les plus pauvres doivent vivre cela comme s'ils étaient dans une cour de prison avec des barbelés autour ».

L'espoir dans la salle de classe

On pourrait penser, à la lecture du *Sermon sur la chute de Rome*, et en écoutant Jérôme Ferrari, qu'il se range définitivement du côté des écrivains pessimistes. Mais même s'il porte un regard radicalement critique sur notre société, il refuse énergiquement d'endosser ce qualificatif et évoque son métier de professeur, et la salle de classe, considérée, elle aussi, comme un monde : « *Je n'ai pas l'impression qu'on soit dans une société qui reconnaît réellement la valeur des choses intellectuelles et la valeur gratuite de l'enseignement. Mais cela n'a pour moi pas d'importance tant que nous, professeurs, pouvons le valoriser en classe, et avoir un écho positif. Si on n'avait pas un écho positif, je n'aurais jamais pu continuer : on est à contre-courant du monde dans notre petite pièce, mais on peut avancer. Jusqu'à quand, je n'en sais rien. Cela s'arrêtera quand les entreprises viendront directement recruter dans nos classes. Toutes les disciplines qui n'ont pas un effet pratique immédiat seront exclues du système et alors, il ne restera plus rien du tout. Cela n'est pas un constat qui me rend d'une grande gaieté, mais je ne désespère pas, sinon, je ne pourrais plus faire ce travail.* » ■



Portrait réalisé par Nicolas Morvan

LOI DE « REFONDATION DE L'ÉCOLE » DES AXES INTÉRESSANTS... MAIS TROP D'INCONNUES

Cherchant à maintenir des équilibres issus de la concertation de l'été et des négociations d'octobre, le projet de loi d'orientation et de programmation décline en 53 articles et un rapport annexé les moyens d'une élévation générale du niveau de tous les élèves. Ces textes seront présentés aux prochains Conseil supérieur de l'Éducation et Comité technique ministériel des 14 et 18 décembre.

La refondation de l'École poursuivrait ainsi quatre objectifs et serait articulée en cinq grands axes. Globalement, on ne peut que partager cette volonté de démocratisation de l'accès à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles, et aux qualifications, et l'ambition de mieux ancrer le système éducatif dans « l'ère du numérique ». Le rapport annexé, qui n'a pas de valeur normative, contient une partie programmation qui rompt avec les politiques budgétaires précédentes. Cependant, la volonté gouvernementale de chercher à rassembler autour de son projet conduit aussi à des absences ou des formulations problématiques.

Second degré coupé en deux

Ainsi la redéfinition, par un « Conseil supérieur des programmes », du socle commun, rebaptisé « de connaissances, de compétences et de culture... auquel contribuent l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité », rompant ainsi avec la loi de 2005, s'accompagne de décisions (mise en place d'un « conseil École-Collège » regroupant un collègue et des écoles de son secteur) ou de propositions (installation d'un cycle CM2-Sixième ou de possibilités d'enseignements communs regroupant des élèves de CM2 avec des élèves de Sixième). En tout état de cause le SNES s'opposera à toute tentative d'installer une « école du socle » qui couperait le second degré en rattachant le collège au pre-



mier degré, avec les conséquences pour les conditions d'exercice des enseignants du second degré (bivalence par exemple) et leurs statuts. Il en est ainsi aussi du devenir de la réforme Chatel du lycée, enfin reconnue par le ministère, suite à l'action du SNES, comme problématique. L'intervention des personnels sur cette question sera déterminante pour sortir le lycée de cette voie catastrophique sur laquelle le précédent gouvernement l'avait mis avec le soutien d'autres organisations syndicales. De nombreux points ne seront pas tranchés par cette loi, parce que renvoyés à la loi de décentralisation. L'avenir de l'orientation

scolaire et de ses personnels est donc suspendu aux prochains arbitrages du Premier ministre. Le SNES ne peut s'en satisfaire et rappellera au ministre, dans les instances à venir, son exigence du maintien de l'orientation scolaire dans l'Éducation nationale. Il y défendra sa conception de l'orientation à l'opposé de la vision réductrice qui sous-tend le projet ministériel.

Semaines décisives

Le mois de janvier sera donc décisif pour l'avenir du système éducatif et de ses personnels, avec le débat parlementaire sur la loi de refondation de l'École et les arbitrages, par la loi de décentralisation, des articulations État-Région. Ces derniers concerneront l'orientation, la carte des formations professionnelles, mais aussi l'organisation, les financements et la place de l'accompagnement personnalisé et du périscolaire.

Le SNES continuera de peser pour que cette refondation se fasse dans le respect des personnels et s'accompagne de la revalorisation indispensable de nos métiers et de nos salaires, d'une réelle amélioration de nos conditions de travail. Il prendra les décisions d'action qui s'avèreraient nécessaires si le ministère ne renonçait pas à certains projets, comme celui de l'École du socle. ■

Roland Hubert

QUATRE OBJECTIFS

- ① Faire en sorte que tous les élèves maîtrisent les compétences de base en français (lecture, écriture, compréhension et vocabulaire) et les compétences en mathématiques (nombre, calcul et géométrie) en fin de CE1, et que tous les élèves maîtrisent les instruments fondamentaux de la connaissance en fin d'école élémentaire.
- ② Réduire à moins de 10 % l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors éducation prioritaire.
- ③ Réduire par deux la proportion des élèves qui sortent du système scolaire sans qualification et amener tous nos élèves à maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire.
- ④ Réaffirmer les objectifs de conduire plus de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

CINQ GRANDS AXES

- ① Assurer une vraie formation initiale et continue pour les métiers du professorat et de l'éducation avec la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.
- ② Faire entrer l'école dans l'ère du numérique afin de prendre véritablement en compte ses enjeux et atouts pour l'école.
- ③ Mettre le contenu des enseignements et la progressivité des apprentissages au cœur de la refondation.
- ④ Rénover le système d'orientation et l'insertion professionnelle.
- ⑤ Redynamiser le dialogue avec les partenaires de l'école, ainsi que ses instances d'évaluation.

INFLÉCHIR CETTE POLITIQUE

Décidément, la conduite de l'action gouvernementale se caractérise à la fois par le manque de cohérence de la méthode et l'unité de l'orientation.

Des volte-face connues ces derniers jours, du dossier Arcelor Mittal aux aléas des lois de décentralisation et de refondation de l'école, se dégage bien une ligne, celle du désengagement de l'État, de l'absence d'ambition. Concernant le domaine éducatif, les solennelles déclarations du président de la République laissaient espérer un véritable tournant avec les politiques antérieures, une refondation et non un ravalement. Or, le projet de loi qui sera débattu en janvier au Parlement offre toutes les caractéristiques d'une occasion manquée ; certes, la confirmation des 60 000 créations d'emplois constitue une rupture au regard de la cure d'austérité antérieure, l'installation d'un Conseil supérieur des programmes, la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, la réécriture du socle marquent une autre logique que la loi Fillon de 2005. Les interventions des syndicats de la FSU et notamment du SNES y ont largement contribué.

Projet en panne

Mais un projet éducatif ne peut se contenter de vider de sa substance la loi antérieure sans donner clairement une autre orientation, répondre à la demande sociale d'élévation des qualifications, aux besoins tant individuels qu'économiques. L'absence de réflexion sur le lycée, qui devrait être un objectif pour tous les jeunes à travers ses trois voies, la focalisation sur le lien école/collège sans analyse des causes de la construction de l'échec scolaire, la pauvreté des références aux membres de l'équipe éducative, à la revalorisation de leurs métiers laissent un goût de peu. Quant à la vulgate sur le lien formation/emploi, fondée sur le présupposé démenti par le réel qu'il suffit d'informer sur les métiers pour réduire le chômage, elle a conduit à évacuer les CO-Psy de la communauté éducative, dans la première version du projet de loi, réduire le processus de construction d'un parcours d'orientation pour les jeunes à une distribution dans les différentes filières. Le schéma prôné par le précédent gouvernement d'un système éducatif construit de façon binaire, les « bac - 3 » détenteurs du socle, les « bac + 3 » d'un diplôme de l'enseignement supérieur, continue d'irriguer la pensée de nombre de nos dirigeants ; ajoutons le rôle croissant des Régions dans les choix de formation professionnelle et l'on pourrait voir se dessiner un second degré rabougri, entre un collège rattaché au primaire et des pans de formation régionalisés.

Redonner élan et souffle !

Il est évident que ce n'est pas là la voie qui permettra une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, une formation initiale solide

pour tous permettant de maîtriser d'éventuelles évolutions. À l'image de ce qu'il a pu faire dans les années 1980, il appartient au SNES de mener une campagne sur le thème de l'investissement éducatif, de l'élévation des qualifications qui suppose de juguler la crise de recrutement et revaloriser nos métiers. À ce titre, Vincent Peillon vient de s'exprimer sur l'ouverture de négociations sur la revalorisation. Prenons-le au mot et posons nos demandes ; il est urgent en effet de revaloriser nos métiers qui ont subi un déclassement salarial... C'est un sujet en soi qui ne saurait être subordonné à d'éventuelles contreparties alourdissant une charge de travail déjà grandissante. La journée d'action proposée par la fédération CGT des fonctionnaires doit pour nous être l'occasion de décliner nos revendications en termes de conditions de travail, rémunérations, modes de gestion. Le SNES considère que les choix inquiétants du gouvernement en matière de politique économique ont un impact sur les services publics et en particulier celui de l'éducation ; les nouvelles ponctions infligées à la dépense publique au profit des entreprises, le manque de mesures d'amélioration des conditions d'exercice dans les collèges et lycées, l'abandon programmé des CIO, le maintien de la journée de carence doivent être dénoncés et combattus.

Dans l'action en janvier

En faisant largement grève fin janvier, nous pouvons infléchir cette politique ; le SNES informera dès que la date précise de la journée d'action sera décidée et appelle d'ores et déjà à contribuer à la réussite de cette journée ainsi qu'à la multiplication des interventions auprès des parlementaires afin de peser sur le débat à l'Assemblée sur la loi de refondation. ■

Frédérique Rolet

EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR

Dès cette année scolaire, 6 000 « emplois avenir » seront recrutés pour atteindre 18 000 dans trois ans. Le dispositif s'adresse aux étudiants boursiers, qui bénéficieront d'une aide supplémentaire de 619 euros s'ajoutant à leur bourse contre des activités dans les établissements à raison de 12 heures hebdomadaires.

Cela ne correspond pas aux prérecrutements que nous souhaitons, et en matière d'aide aux étudiants nous aurions préféré une augmentation des bourses et le développement des allocations.

Pour autant, des étudiants pourront ainsi suivre leurs études et préparer les concours de recrutement dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. Nous avons, en particulier dans le cadre de la circulaire en préparation, obtenu des améliorations décisives :

- recrutement par les rectorats et par les établissements, même si d'un point de vue formel l'accord du CA de l'établissement est nécessaire ;
- la nature et l'organisation des activités de l'étudiant se feront avec « l'accord du tuteur » ;
- les activités doivent être compatibles avec le suivi des études et donc des cours en Université ;
- les activités vont, en fonction du niveau des études, de « l'observation active » à la pratique accompagnée « en présence et sous la responsabilité de l'enseignant ».

Le SNES est favorable, dans ces conditions, à l'accueil de ces étudiants dans les établissements. Il appelle les CA à voter pour leur recrutement, et les syndicats du SNES à les accueillir professionnellement et syndicalement, en s'assurant que les conditions d'exercice de leurs activités respectent les règles que nous avons obtenues, et enfin en leur proposant de se syndiquer au SNES.

Daniel Robin



© Daniel Maunoury

FONCTION PUBLIQUE : DIALOGUE MARATHON

Débutées en septembre et programmées jusqu'au printemps 2013, les réunions se poursuivent entre la ministre ou ses représentants, les services de l'administration et les organisations syndicales.

Autour des trois axes retenus et organisés en six thèmes, la confrontation des points de vue permet d'identifier les modifications susceptibles d'intervenir sans que l'orientation gouvernementale soit toujours très affirmée.

L'axe « réformer avec les agents » comporte le chantier des droits et moyens syndicaux, – des corrections ponctuelles des textes publiés à la fin du quinquennat Sarkozy sont en cours –, mais surtout celui de la réforme, la « modernisation de l'action publique » (MAP) devant succéder à la RGPP. La rigueur budgétaire, l'absence de rupture avec les pratiques du management impactent fortement ce chantier marqué essentiellement par l'attente des arbitrages relatifs à la décentralisation.

Contre la logique d'individualisation

Le deuxième axe, « l'exemplarité des employeurs publics », est celui où la négociation a pu commencer. L'égalité professionnelle doit faire l'objet d'un prochain protocole soumis à accord et la négociation relative aux conditions de vie au travail débute. Le dossier de la « lutte contre la précarité » souffre de son inscription dans les suites de l'accord du 31 mars dernier, inscrivant les discussions dans les limites des arbitrages du



© Lucky Dragon USA - Fotolia.fr

gouvernement précédent, laissant pendantes des questions urgentes. La « gestion des âges » sera abordée au printemps.

Pour les dossiers du troisième axe « rémunérations et parcours professionnels », on est encore à la phase du bilan de la loi « mobilité » et des politiques de rémunération conduites ces dernières années. Du point de vue de la FSU, ce bilan est nécessaire, mais il ne doit pas être opposé à l'urgence de mesures immédiates en matière de salaires, par exemple. Cela a bien été possible pour engager l'abrogation du décret organisant

la « réorientation professionnelle », qui en cas de restructuration pouvait conduire à licencier des fonctionnaires, l'abrogation de la loi attendant un vecteur législatif. La FSU s'est donc à l'occasion de ces réunions fait le porte-parole des attentes des personnels, de leur contestation des logiques d'individualisation qui ont pris le pas sur la logique de l'égalité de traitement, et de l'urgence d'une politique qui traduise enfin le discours présidentiel ou gouvernemental affirmant l'action publique, le rôle des agents et de leurs représentants. ■

Anne Féray

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : PROTOCOLE EN VUE

Le document recensant les propositions de la ministre pour une politique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes devrait être transmis dans les prochains jours.

Élaboré suite à plusieurs réunions de travail, il sera négocié à partir du 20 décembre et soumis à la signature des organisations syndicales courant janvier. Il devrait faire de l'égalité professionnelle un thème transversal à examiner à l'occasion des négociations thématiques (salaires, retraite, action sociale...). Les instances consultatives devraient s'en saisir à l'occasion des bilans sociaux (des indicateurs statistiques devant être renseignés par sexe), et la FSU a défendu pour l'égalité dans la carrière que les CAP et CCP puissent débattre des propositions qu'elles examinent au travers

de ce critère aussi. Des formations et des campagnes de lutte contre les stéréotypes, contre le harcèlement et les violences faites aux femmes devront être organisées.

Enfin, le volet de la conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle devrait proposer l'adoption de chartes du temps, des formations à la conduite des réunions, et pourrait envisager de rendre obligatoire le congé de paternité (demain peut-être de parentalité), pris aujourd'hui par 87 % des pères travaillant dans le public. Pour le congé parental, la Fonction publique transpose les règles du secteur privé. ■

A. F.



© Auremar - Fotolia.fr

RÉFORME DE L'ÉTAT

VERS UN ACTE III DE DÉCENTRALISATION

Le gouvernement avance sur le projet de loi « responsabilité et confiance dans les territoires ». Certains points posent déjà problème.

L'avant-projet de loi « Responsabilité et confiance dans les territoires », articulant décentralisation et réforme de l'État, devrait être rendu public autour du 17 décembre.

Le SNES avec la FSU a porté, notamment dans les rencontres avec les ministres chargés du dossier, la nécessité de fonder toute réforme sur le rôle que doit jouer l'État et sur le refus d'une nouvelle étape de décentralisation sans réel bilan de l'existant alors que les inégalités territoriales se sont creusées.

La politique de destruction systématique de l'emploi public menée par le gouvernement précède et entraîne la suppression de certaines de structures de l'État et une baisse des effectifs de la Fonction publique d'État.

Renforcer l'action publique

Il y a donc beaucoup à faire pour redonner à l'État les moyens d'accomplir ses missions, sans externaliser l'action publique comme cela a été trop souvent le cas. Il y a également

nécessité de redonner de l'efficacité à l'action publique, notamment en améliorant la cohérence entre collectivités.

D'après les informations actuelles, la future loi remettrait en partie en cause la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010. De nouveaux transferts de compétences sont envisagés y compris entre collectivités.

Aux Régions le développement économique, l'aménagement du territoire, les transports publics, la formation... Aux départements, le rôle d'assurer et de renforcer les solidarités sociales et territoriales... Aux métropoles, des compétences liées au développement économique par conventionnement avec les autres niveaux de collectivité.

Des divergences existent

Il existe sur ces sujets des divergences entre collectivités et entre élus. Toutes les Régions par exemple ne portent pas forcément la même conception d'un acte III de décentralisation.



© Francis Baston - Fotolia.fr

L'association des départements de France a mis en cause le « jacobinisme régional » qui selon elle sous-tend la réforme.

Améliorer l'articulation entre l'État et les collectivités est une nécessité. Dans le domaine de la formation, cela ne peut signifier conduire à leur terme les versions du lobbying de l'Association des Régions de France en matière de carte des formations et d'orientation. ■

Fabienne Bellin

CO-PSY ET DCIO : UN ACHARNEMENT INACCEPTABLE !

L'avant-projet de loi sur l'acte III de la décentralisation confirme les nombreuses craintes sur l'avenir des CO-Psy et des DCIO.

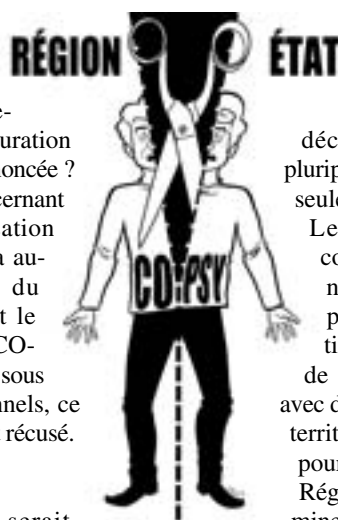
Dans le cadre de leur semaine nationale d'action, de Nice à Dijon, de Strasbourg à Rennes, en passant par Orléans et l'Île-de-France, partout les CO-Psy et les DCIO se sont mobilisés pour protester contre les projets du ministre sur l'orientation.

En effet, la rédaction de l'article 23 supprime le seul alinéa du code de l'éducation faisant référence au rôle des CO-Psy dans l'élaboration des projets des élèves, et le remplace par le terme de « personnels d'orientation¹⁾ » beaucoup plus vague et inquiétant quant au titre de psychologue. Dans l'annexe, les moyens consacrés à la mise en œuvre de la loi chiffrent les créations d'emplois pour les différentes catégories de personnels sauf pour les CO-Psy, également « oubliés » dans l'énumération des membres de la communauté éducative, alors que les

associations et les entreprises sont citées ! Préfiguration d'une décentralisation annoncée ? L'avant-projet de loi concernant l'acte III de décentralisation diffusé dans la presse va au-delà des propositions du ministre en envisageant le transfert des CIO, des CO-Psy, des DCIO ou la mise sous double tutelle des personnels, ce que le SNES a fermement récusé.

Orientation choisie ?

L'orientation scolaire serait réduite à une éducation à l'orientation assurée par les enseignants. L'apport des CO-Psy serait limité à la mise en musique du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel mis en place dès la Sixième en 2015, avec l'appui des associations et des entreprises, sans doute mieux à mêmes de « guider » les élèves en fonction des besoins locaux. De quelle orientation choisie pourra-t-on parler alors ?



Ni sur le handicap ni sur le décrochage l'apport des équipes pluriprofessionnelles n'est évoqué une seule fois !

Le ministre fait le choix de construire le service public régionalisé sur les cendres du service public d'orientation de l'Éducation nationale. Il n'y aurait plus de réseau national unifié de CIO avec des missions identiques sur tout le territoire, ni de missions semblables pour les personnels puisque chaque Région fixerait ses priorités et déterminerait ainsi le temps de présence restant pour les établissements ! Il faut empêcher ça ! Présentez des motions en CA, alertez les parents et les élus. Mobilisons-nous tous ensemble ! ■ Marie-Agnès Monnier

1) Suite à l'intervention de la FSU le ministre au CSE du 14/12 a annoncé le rétablissement des CO-PSY dans cette article



Signez la pétition
www.snes.edu/petitions/index.php?petition=26

SALAIRES : INVERSER LES CHOIX

Gel des traitements bruts, diminution des traitements nets, individualisation des primes, pénalisation des malades... La politique salariale élaborée et conduite par les gouvernements précédents n'aurait donc pas d'alternative ?

Depuis une douzaine d'années, la valeur du point d'indice, élément commun de la rémunération de tous les agents de la Fonction publique, n'a pas suivi l'évolution des prix : la perte est de 13 %. La seule exception s'est produite en 2005 : salariés du public et du privé avaient manifesté

ensemble pour les salaires et le gouvernement avait dû réouvrir des discussions qu'il pensait conclues. Actuellement, la formule est plus brutale avec le gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010. Cerise sur le gâteau, les traitements nets sont en baisse depuis 2011 du fait de l'augmentation programmée jusqu'en 2020 de la retenue pour pension.

Ce prélèvement plus important⁽¹⁾ ne vise qu'à réduire les traitements nets puisque les pensions de retraite étant inscrites au budget de l'État il n'y a là qu'un jeu d'écritures. La journée de carence, entrée en vigueur en janvier 2012, participe de la même logique. Elle n'apporte aucune ressource nouvelle à la Sécurité sociale mais réduit simplement les dépenses salariales des employeurs publics, donc celles de l'État, au détriment de leurs agents.

ne sont pas rémunérées. La progression de carrière a en outre des effets réduits. La vie est de plus en plus difficile pour beaucoup et les métiers de la Fonction publique perdent leur attractivité.

Cette dévalorisation s'est accompagnée de manière très inégale du développement des heures supplémentaires, primes et indemnités, d'une volonté de s'écarter de la rémunération fixe du travail au profit de montants modulables selon la satisfaction de la hiérarchie. Si de nombreux secteurs ont résisté à cette volonté d'opposer les agents entre eux, le développement des inégalités n'a pas été totalement contrôlé.

La « modernisation de l'action publique » que le gouvernement annonce doit s'accompagner d'une autre politique de l'emploi public et des salaires sauf à ressembler fortement à la RGPP que la FSU a contestée et combattue. ■

Anne Féray

(1) Il s'agira de la quatrième augmentation depuis le 1^{er} janvier 2011.



© Daniell Mauryou

Bilan désastreux

20 % des agents publics sont au SMIC et pour la plupart les qualifications demandées

SIGNEZ LA PÉTITION

« Augmenter nos salaires : une exigence forte et légitime »

www.fsu.fr/petitions/?p=3



LA FONCTION PUBLIQUE : UNE CHARGE ? NON, UNE CHANCE !

La crise n'est pas intervenue parce que les salaires payés aux États-Unis ou en Europe sont trop élevés mais plutôt parce qu'ils sont trop faibles et qu'une partie importante de la population est sans emploi.

La revendication salariale est donc salutaire, en temps de crise aussi. C'est tout aussi vrai aussi des emplois et salaires de la fonction publique. Doper les salaires et les pensions, c'est favoriser l'activité économique par la satisfaction des besoins de tous les ménages ; il y a fort à faire dans les domaines du logement, des transports, de l'énergie.

Plus de justice

Cette politique salariale est possible si elle s'accompagne d'une révolution fiscale pour plus de justice, mettant à contribution tous les revenus, les salaires aussi mais pas seulement et de manière réellement progressive.

C'est ainsi que les politiques publiques permettront de réorienter la consommation vers les biens nécessaires tout en luttant contre les gaspillages. Le financement de la protection sociale en serait conforté.

L'État a donc la responsabilité d'une politique de la fonction publique exemplaire en matière salariale aussi. Il est comptable de ce que tous les ménages d'agents publics en activité ou à la retraite puissent vivre de leur travail.

Il est donc urgent d'inverser la logique de rigueur salariale. Les outils élaborés par la FSU, le questionnaire « la fonction publique, une chance », le tract et la pétition sur les salaires, doivent permettre à tous nos collègues d'exprimer leurs revendications... ■ A. F.



QUELLE REVALO VOULONS-NOUS ?

Le déclasserement de la carrière des personnels enseignants, CPE et CO-Psy ne fait de doute pour personne. Toutes les études sur le sujet (OCDE, DGAFP⁽¹⁾...) le montrent, comme d'ailleurs le constat que chacun fait chaque mois en recevant sa feuille de paye.

Le SNES considère depuis de nombreuses années qu'il y a nécessité de mettre en œuvre une réelle revalorisation de nos rémunérations. Pour cela, le SNES demande au gouvernement d'ouvrir deux chantiers : l'un sur nos carrières (échelonnement indiciaire et avancement au même rythme pour tous) et l'autre sur l'abandon d'une politique indemnitaire basée sur le mérite et la performance (voir article ci-dessous). Pour le SNES, l'objectif est que la grille de rémunération de l'ensemble des certifiés, CPE et CO-Psy soit alignée sur celle des agrégés reconstruite. Pour cela, il avance plusieurs revendications.

Réévaluation

Le déclasserement salarial des personnels enseignants, CPE et CO-Psy se mesure aussi par rapport aux autres corps de la Fonction publique. L'absence d'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique à hauteur de l'inflation a pénalisé les traitements de tous quand les indemnités ont creusé les différences. En plus de cette indexation, c'est bien la réévaluation des grilles indiciaires que le SNES entend mettre en avant. Il faut noter que la pseudo-revalorisation consentie par le précédent gouvernement n'a pas conduit à une reconstruction globale des grilles et a entraîné un tassement des débuts de carrière.

Reconstruction

Actuellement, un enseignant, CPE ou CO-Psy met entre 19 et 29 ans pour parcourir la classe normale de son corps suivant ses rythmes de promotion (grand choix, choix ou ancienneté) au cours de sa carrière, auxquels il faut ajouter le temps d'accès et de parcours de la hors-classe.

Le SNES considère que différencier les personnels dans leur progression de carrière n'est pas gage d'amélioration du fonctionnement du service public d'éducation ni d'encouragement des personnels à améliorer leurs pratiques. Le SNES revendique une carrière linéaire, identique pour tous les personnels, basée sur l'actuelle progression de carrière au grand choix. Une première étape pourrait être de réduire les temps d'attente dans les échelons de fin de carrière (8^e, 9^e et 10^e).



Cette carrière, reconstruite en 11 échelons, devra intégrer les actuels échelons de la hors-classe afin que tous les personnels puissent accéder, sans barrage statutaire, aux échelons terminaux de leur corps. ■ **Xavier Marand**

(1) Direction générale de l'administration et de la fonction publique

L'INDEMNITAIRE ET NOS SALAIRES

La part indemnitaire de nos rémunérations est de plus en plus importante. Si cette part doit demeurer une partie annexe de notre rémunération globale, elle doit cependant être revalorisée

Les politiques salariales mises en œuvre dans la Fonction publique par les gouvernements successifs ont donné une

place de plus en plus importante aux indemnités. Elles visaient plusieurs objectifs : individualiser les rémunérations, minorer les droits à pension et réduire l'impact financier sur le budget de l'État. Dans l'Éducation nationale, cela s'est traduit par la mise en place de l'IFIC (voir *L'US Magazine* précédent) et de la prime ÉCLAIR, dispositifs que le SNES a dénoncés.

Les réflexions actuelles du ministère de la Fonction publique semblent ne pas présenter de rupture avec cette politique. La DGAFP⁽¹⁾ juge certaines indemnités inadaptées (NBI ville, prime spéciale d'installation...) et pourrait envisager le développement de primes individualisées.

Le SNES et la FSU s'y sont opposés, défendant des dispositifs basés sur des situations objectives et sur des montants connus de tous.

Des indemnités à revaloriser



Pour le SNES, la rémunération indemnitaire ne peut constituer qu'une partie annexe de la rémunération globale. Dans l'immédiat, certaines indemnités doivent être revalorisées : la part fixe de l'ISOE doit être doublée, les indemnités spécifiques (doc, CPE et CO-Psy) portées au même niveau, l'ISSR doit être transformée afin d'indemniser les missions de tous les TZR, leurs frais de déplacement étant alors remboursés comme pour les autres fonctionnaires. ■

X. M.

(1) Cf. supra



PORTRAIT SOCIAL DE LA FRANCE : LA MONTÉE DES INÉGALITÉS

Chaque année l'Insee livre son portrait social de la France. L'édition 2012 met en exergue l'accroissement des inégalités dans bon nombre de domaines.

Les médias ont surtout retenu qu'en 25 ans, le temps passé à dormir la nuit avait diminué de 18 minutes et que la vie en couple « protège » du chômage ! Mais c'est bien un tableau d'ensemble des grandes évolutions de la société française que présente l'Institut. Il pointe en particulier la persistance d'inégalités, qui ont même tendance à progresser ces dernières années.

L'espérance de vie à 35 ans augmente depuis 20 ans, pour toutes les catégories sociales, d'un an tous les 5 ans. Mais cette espérance de vie reste, pour le cadre homme, supérieure de 6 ans à celle de l'ouvrier.

La vie en couple a, dans le même temps, nettement régressé (- 8 pts de 80 % à 72 %) pour les personnes de 30 à 59 ans et tout particulièrement pour les femmes peu diplômées (-12 pts). Les familles monoparentales, dont le nombre a progressé de 70 %, se sont surtout développées dans les catégories sociales les moins favorisées : parmi les mères ayant un enfant de moins de 3 ans, la proportion de mères de famille monoparentale passe de 10 à 19 % pour les peu diplômées et de 4 à 5 % pour les diplômées du supérieur.

Les écarts de réussite scolaire des jeunes selon leur origine sociale se creusent tout au long de la scolarité. Le suivi de 18 000 jeunes entrés en Sixième en 1995 montre que 93 % des enfants de cadres et 59 % des enfants d'ouvriers ne présentaient pas de lacunes sérieuses lors de l'évaluation de Sixième, que 90 % des enfants de cadre et 40 % des enfants d'ouvriers ont obtenu le bac et que 76 % des enfants de cadre et 20 % des enfants d'ou-



vriers ont obtenu un diplôme du supérieur. **Le taux de chômage**, relativement plus élevé en France que dans les grands pays voisins pendant toute la période 1991-2011, devient un problème majeur avec la crise (11,3 % en 2011), tout en étant moins sensible qu'ailleurs aux fluctuations conjoncturelles.

Les inégalités de revenus salariaux restent très importantes : en 2010, les 25 % de salariés les mieux rémunérés gagnent dix fois plus que les 25 % recevant les salaires les plus faibles. Entre 1995 et 2010, le revenu salarial moyen augmente de + 0,7 % en moyenne par an en euros constants mais stagne depuis 2007 pour les hommes sous l'effet de la crise. Celle-ci a en effet d'abord touché les primes et les heures supplémentaires que les hommes perçoivent en plus grand nombre que les femmes. Ce qui

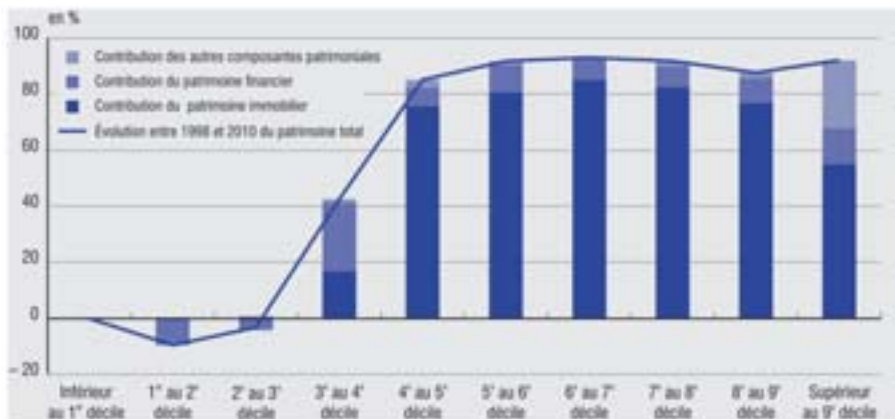
explique que l'écart moyen de revenu salarial entre les hommes et les femmes, resté stable à 27,5 % jusqu'en 2007, s'est réduit à 24 % en 2010.

Le patrimoine brut des ménages progresse, entre 1998 et 2009, de 90 % en euros constants, alors que leur niveau de vie progresse de 30 % ! L'évolution spectaculaire du patrimoine s'explique pour les deux tiers par l'envolée des prix de l'immobilier qui ont doublé pendant la période. Il en résulte un accroissement considérable des inégalités entre les 60 % des ménages les plus dotés en patrimoine, pour la plupart propriétaires, et les 30 % les moins dotés et sans biens immobiliers (cf. encadré).

Enfin, l'Insee met en évidence que la redistribution liée aux prestations sociales (prestations familiales, allocation logement, minima sociaux et allocation personnelle d'autonomie) et aux prélèvements (cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu et taxe d'habitation) contribue à réduire les inégalités de revenus. Ainsi, avant redistribution, le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus aisées est de 54 600 euros par an, soit 7,4 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (7 400 euros par an). Après redistribution, ce rapport est de 3,9 : le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes a augmenté de l'ordre de 50 % et celui des 20 % les plus riches a diminué de l'ordre de 20 %. Un rappel qui n'est pas inutile au moment où la redistribution dans toutes ses dimensions est l'un des points clés du débat public. ■

Monique Daune

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE MOYEN DES MÉNAGES ET DE SES COMPOSANTES, PAR TRANCHE DE PATRIMOINE



Champ : ménages résidant en France métropolitaine.

Lecture : en euros constants, les ménages situés au-delà du 9^e décile de patrimoine brut (les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine) ont vu leur patrimoine immobilier contribuer à une hausse moyenne de 55 % du patrimoine entre 1998 et 2010, leur patrimoine financier à une hausse moyenne de 13 % et les autres composantes de leur patrimoine de 24 %. Leur patrimoine brut total a augmenté en moyenne de 92 % en euros constants sur cette période.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1998 et 2010.

Entre 1998 et 2010, les 60 % de ménages les mieux dotés en patrimoine ont vu leur patrimoine progresser en moyenne de plus de 80 %, tandis que les 30 % de ménages les moins bien dotés en patrimoine ont vu le leur stagner ou régresser.

PAUVRETÉ : CONFÉRENCE NATIONALE

La conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale s'est tenue à Paris les 10 et 11 décembre en présence de onze ministres.

Point d'orgue de sept groupes thématiques réunis depuis deux mois sur tous les volets du phénomène (emploi, accès aux droits, minima sociaux, santé, famille et enfance, logement et surendettement), elle avait pour objectif d'apporter des solutions ambitieuses face à la recrudescence inquiétante de la pauvreté qui touche aujourd'hui 8,6 millions d'habitants, soit près d'un Français sur sept (voir notre dossier en pages 21 à 27).

Dans son discours d'ouverture, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé nationale, a déclaré que le chiffre de 14 % de pauvres dans notre pays constituait à lui seul « une gifle pour nous tous ». Et pour la ministre déléguée en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, Marie-Arlette Carlotti, « la pauvreté n'est pas une fatalité, et cette conférence sera la conférence des solutions ».

Le Premier ministre y a dévoilé un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, dont l'une des mesures phares est la revalorisation du RSA socle (qui s'élève actuellement à 418 euros par mois pour une personne seule). Une revalorisation toutefois bien timorée face aux enjeux, puisqu'elle serait hors indexation sur l'inflation de 10 % en cinq ans ! Parmi les autres mesures annoncées, figurent notamment une réforme du RSA activité (et de la prime pour l'emploi) afin de réduire le taux actuel de non-recours par les travailleurs



pauvres, un relèvement de 7 % du plafond de ressources pour la CMU-C et, pour l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, un nouveau dispositif ciblé sur les jeunes non qualifiés.

Si ces mesures constituent sans nul doute de premières réponses attendues pour faire face aux situations d'urgence, elles ne sont qu'un accompagnement social de la pauvreté. Elles ne sont pas de nature à faire reculer la pau-

vreté, dont chacun sait qu'elle est la résultante du chômage de masse, du développement massif de la précarité et de la déstructuration progressive des droits du travail et de la Sécurité sociale. ■ **Monique Daune**

(1) 68 % des bénéficiaires potentiels du RSA activité n'en font pas la demande, ce qui illustre la difficulté pour les démunis de faire valoir leurs droits, contrairement à l'image d'assistés que certains s'évertuent à leur prêter.



Dans une tribune commune publiée dans Médiapart, la FSU, l'AFEV et ATD Quart-monde France ont interpellé le président de la République sur l'impérieuse nécessité de retrouver une société du respect de la justice sociale

RETRAITÉS : RETOUR AU TRAVAIL

Sur seize millions de retraités, treize millions perçoivent une pension. En 2008, pour une carrière complète, le montant moyen était de 1 116 euros pour une femme et de 1 627 euros pour un homme.

La France compterait plus de 500 000 retraités actifs (selon la définition donnée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales). Phénomène amplifié par les politiques d'austérité, ce nombre a doublé entre 2009 et 2011.

Du fait de l'augmentation de la longévité, les 60-70 ans se trouvent dans une position charnière : entre enfants/petits-enfants et ascendants qu'ils aident face à l'augmentation de la pauvreté, du chômage, de la diminution du pouvoir d'achat (hébergement, aide au financement d'études, de maisons de retraite...), la situation des retraités est très difficile.

Travail : retour contraint

Certes on se maintient parfois en activité par choix. Mais de plus en plus, ce retour au travail se fait par nécessité, notamment parmi le presque million de retraités qui survit aujourd'hui avec le minimum vieillesse.

Les chiffres sont difficiles à connaître, car beaucoup d'entre eux exercent des petits boulots, des heures ici et là, sans être déclarés. Mais sur



le site des petites annonces « senioravotreservice.com », les messages foisonnent.

Entre les lignes, se devine une réalité de plus en plus sombre, en partie éclairée par une étude de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse). À l'exemple de Claudine, 62 ans, retraitée de l'agriculture dans les Bouches-du-Rhône, cuisinière à domicile : « J'ai en tout 650 euros de retraite par mois plus une pension alimentaire de 90 euros. Avant de me remettre au travail, je n'arrivais pas à payer mon loyer et j'allais me ravitailler au Secours catholique ».

Malgré ce phénomène croissant, la Cour des comptes préconise de « récupérer » cinq milliards d'euros sur le dos des retraités par le biais, entre autres, d'un alourdissement de la fiscalité sur les pensions. Le gouvernement a commencé à mettre en œuvre partiellement ces recommandations par la taxe de 0,3 % sur les retraités imposables.

Sur le même sujet, un des sites allemands est clair : « louez un retraité », dit-il. ■

Marylène Cahouet

CONGRÈS FSU : LES ADHÉRENTS DU SNES ONT VOTÉ

Dans le cadre de la préparation des congrès fédéraux départementaux et national, les adhérents du SNES étaient appelés à se prononcer sur l'orientation fédérale et le rapport d'activité.

Un peu moins d'un adhérent sur trois a participé au scrutin. Les syndiqués ont, comme ils l'avaient fait en mai dernier dans les élections internes du SNES,

confirmé leur choix d'orientation : plus de trois sur quatre ont voté pour la liste Unité et Action, soit 1,5 point de plus qu'au vote fédéral de 2009.

Pour l'ensemble des syndicats nationaux de la FSU, Unité et Action obtient 72,3 % (-0,6 pt), EE 17,8 % (-0,2 pt), Émancipation 3,6 % (+0,1 pt), URIS 4 % (+0,9 pt), FU 2,1 % (=).



Orientation fédérale	Inscrits	Votants	Blancs/Nuls	Exprimés	UA	EE	Émancipation	URIS (PRSI en 2009)	FU
2012	66 863*	18 033	704	17 329	13 382	2 298	638	682	329
2012 en %		27			77,2	13,3	3,7	3,9	1,9
2009	65 457	19 327	828	18 499	13 996	2 628	747	739	389
2009 en %		29,5			75,7	14,2	4,0	4,0	2,1
Variation 2009-2012	+ 1 406*	- 1 294			- 614	- 330	- 109	- 57	- 60
Variation en % 2009-2012	+ 2,15	- 2,5			+ 1,5	- 0,9	- 0,3	- 0,1	- 0,2

* Le nombre des « inscrits » est décompté en 2012 différemment de 2009.

Rapport d'activité fédéral

Les syndiqués du SNES ont approuvé le rapport d'activité fédéral à 74,4 % des suffrages exprimés, (70,1 % en 2009). Les votes « pour » progressent donc de 4,3 points, au détriment des « contre » (-2,3 points), des abstentions (-1,2 point) et des refus de vote (-0,8 point). Pour l'ensemble des syndicats nationaux de

	Pour	Contre	Abstention	Refus de vote	Exprimés
2012 en voix	13 187	741	3 600	188	17 716
2012 en %	74,44	4,18	20,32	1,06	
2009 en voix	13 192	1 215	4 048	359	18 814
2009 en %	70,1	6,5	21,5	1,9	

la FSU, le rapport d'activité a été approuvé par 77,27 % des suffrages. On note la même

tendance qu'au SNES de progression des « pour ».

Les deux fenêtres du rapport d'activité



Deux questions faisant plus particulièrement débat dans la fédération ont fait l'objet de rédactions différentes. Sur la base des mandats

du syndicat, la direction nationale du SNES s'était prononcée pour le rapport d'activité et en faveur des fenêtres A, B. La participation au vote sur ces points est plus faible.

Pour la fenêtre « Protocole précarité », la version A est largement approuvée par les syndiqués du SNES qui ont participé au vote, exprimant un très large accord avec les orientations défendues par le SNES avec 74 % de votes favorables. Au niveau fédéral, elle recueille 67,5 %.

Fenêtre « Élections professionnelles » : la version B est approuvée à une courte majorité (53,2 %) par les syndiqués du SNES qui ont participé au vote. Ce résultat montre que la nouveauté qu'ont été les élections aux CT de proximité et ministériel, la façon dont elle a été articulée avec les scrutins « traditionnels », fait

Fenêtres	A	B	Exprimés
Protocole précarité	8 566	3 009	11 575
Élections profess.	5 368	6 092	11 460

débat dans le syndicat. Au niveau de la fédération, la fenêtre B recueille une majorité quasi identique de 53,4 % des suffrages.

Fort de ces votes, le SNES défendra au congrès fédéral la conception fondatrice de la FSU, fédération de syndicats nationaux, respectueuse des mandats de chacun d'eux, ayant le souci de l'efficacité, travaillant à des synthèses pour construire des mandats communs et des actions communes et où les Sections départementales et les Conseils fédéraux régionaux sont mieux associés au fonctionnement de la fédération.

■ Jacques Lacroix

Chiffres

9 à 10 heures

Besoin en sommeil quotidien d'un adolescent.

7 à 8 heures

Durée de sommeil par nuit d'un adolescent.

40 % des adolescents déclarent souffrir de somnolence diurne contre 15 % des adultes.

Les élèves américains qui dorment 5 heures ou moins par nuit ont un risque de **dépression plus élevé de 71 %** et de pensées suicidaires de 48 % comparative-ment à ceux qui dorment 8 heures.

31 % des filles de 16-17 ans souffriraient de troubles de l'endormissement contre 17 % des garçons à cet âge.

Pour un meilleur sommeil

- Éviter les couchers tardifs.
- Adapter l'activité avant le coucher en évitant la télévision, l'ordinateur, etc.
- Ne pas abuser des boissons énergisantes et excitantes.
- Ne pas abuser des grasses matinées qui peuvent entraîner une désynchronisation.

Brochure



La brochure « Je dors, j'assume » (bande-dessinée et infos) est destinée aux adolescents et diffusée par l'association PROSOM (association pour la promotion des connaissances sur le sommeil), 2009.

LE SOMMEIL

Élèves en manque

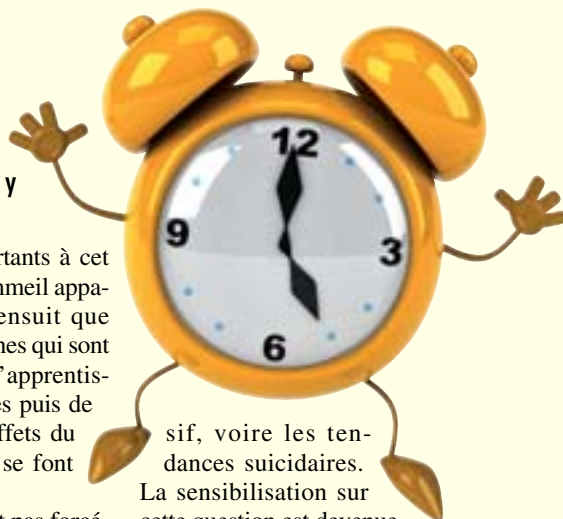
Parmi les nombreuses causes des difficultés scolaires, il y en a une bien trop négligée : les dettes de sommeil.

Les troubles du sommeil touchent de plus en plus de personnes. Que ce soit sous la forme d'une difficulté au réveil, à l'endormissement, à maintenir une qualité de sommeil constante durant la nuit, les troubles se manifestent de différentes manières. Ils entraînent des moments de somnolence, des baisses de vigilance mais aussi d'autres symptômes tels l'irritabilité, la prise de poids, etc. Une idée reçue est que la qualité du sommeil se dégraderait avec l'âge, or les études montrent qu'il n'en est rien.

Les adolescents souffrent de dettes de sommeil importantes de telle sorte que leur horloge biologique s'en trouve dérégulée. Les moments propices à l'endormissement ne sont pas toujours mis à profit et donc les heures de sommeil s'avèrent inférieures aux

besoins encore importants à cet âge. Les dettes de sommeil apparaissent alors. Il s'ensuit que durant les phases diurnes qui sont les plus propices à l'apprentissage, de 9 à 13 heures puis de 16 à 20 heures, les effets du manque de sommeil se font sentir.

Ces effets ne prennent pas forcément la forme de la somnolence, bien qu'elle concerne 40 % des élèves. On constate des effets très divers. On remarque ainsi chez les élèves en manque de sommeil une plus grande propension à l'hyperactivité ou à la mauvaise humeur. Les capacités de concentration et de mémorisation sont aussi réduites et en conséquence les résultats scolaires diminués. De manière plus grave encore, on constate des corrélations entre les dettes de sommeil et l'état dépres-



sif, voire les tentatives suicidaires. La sensibilisation sur cette question est devenue un enjeu important des politiques publiques. Cette sensibilisation concerne à la fois les élèves et leur parents, qui sont responsables de la gestion du sommeil de leurs enfants et notamment de l'organisation de leur soirée (limite de l'usage des écrans, horaires de coucher corrects). Elle est d'autant plus importante que les études montrent que les élèves qui se couchent tôt réussissent globalement mieux que les autres dans leur scolarité. ■



TÉMOIGNAGE

“Me coucher beaucoup plus tôt m'a considérablement aidée”

Jeanne a connu des problèmes de sommeil en rentrant au lycée. Maintenant élève de Terminale à Clermont-Ferrand, elle a commencé à trouver un rythme de sommeil enfin satisfaisant.

« Mes problèmes de sommeil ont commencé à la rentrée en Seconde. Cela m'a stressée de rentrer dans un grand lycée où je ne connaissais pas grand monde. Puis, cela s'est surtout accentué durant l'année à cause du manque de sommeil que j'accumulais du fait d'un emploi du temps pas évident : je devais me lever vers 6 h 30 et je finissais trois fois par semaine à 18 heures, sans compter qu'il fallait travailler en rentrant. Je n'avais pas trop le temps de me détendre du coup je prenais plus de temps le soir pour lire, regarder la télé, être sur l'ordinateur... J'ai eu une grande période sur les réseaux sociaux en Seconde, surtout ! J'en suis venue à me coucher plus tard et être fatiguée le lendemain. Et l'influence des amis qui se couchent tard nous pousse à ne pas avouer notre envie de se coucher tôt pour répondre aux textos.

En plus, les veilles de devoirs, je mettais plus longtemps à m'endormir : entre une et deux heures environ. Le matin, c'était dur, très dur de se lever. J'avoue qu'il y a plusieurs fois où je n'ai pu résister à me rendormir après la sonnerie de mon réveil. Et très souvent, après manger, vers 13 heures, une très forte envie de sommeil me prenait, en fin de semaine surtout. En plus, cela avait des effets au lycée même.

Pendant les heures de cours, c'est beaucoup plus dur de suivre quand on est fatigué : on écoute moins en cours, on s'éparpille plus facilement. Je pense que j'avais plus de sautes d'humeur quand je ne dormais pas et j'étais beaucoup plus sur les nerfs. Avec une amie, il nous est arrivé une ou deux fois d'être tellement stressées par un devoir que nous sommes allées à l'infirmerie pour pouvoir nous reposer, parce que des larmes montaient. Finalement, je suis allée voir un sophrologue afin de m'aider à “faire le vide en moi” et arrêter de vagabonder dans mes pensées avant de dormir. Et puis j'ai utilisé des “trucs” : en Seconde, je me suis d'abord dit que peut-être que si je me prenais un petit goûter, ça irait mieux pour me concentrer et me redonnerait un peu d'énergie. Ça n'a pas mal marché, au début. Puis ma mère m'a acheté des pilules pour m'aider à m'endormir et à me relaxer. Mais cette année, j'ai décidé de me coucher vraiment tôt pour avoir 9 heures de sommeil minimum, donc je me couche vers 21 heures/21 h 30. Au final, me coucher beaucoup plus tôt m'a considérablement aidée, mais du coup, c'est vrai qu'en rentrant des cours, je ne fais plus grand chose d'autre que travailler... quand j'en ai la motivation ! » ■

Manifestations

14 novembre européen

Des centaines de milliers de personnes de 23 pays à travers toute l'Europe ont manifesté contre l'austérité, le chômage et la précarité à l'initiative de la Confédération européenne des syndicats. Mobilisation particulièrement forte en Grèce, en Italie et surtout, avec appel à la grève générale, au Portugal et en Espagne.

Négociation

Retraites complémentaires

Syndicats et patronat, qui gèrent l'Arrco (salariés du privé) et l'Agirc (cadres), ont débuté le 22 novembre une négociation sur l'avenir de ces régimes menacé par l'évolution de la démographie et la baisse des recettes (chômage accru). Le Medef veut limiter les dépenses (gel des pensions pendant 3 ans, soit - 6 % de pouvoir d'achat) et augmenter les cotisations. Ballon d'essai avant la concertation plus globale prévue en 2013 sur les retraites ?

Conjoncture

+ 0,2 %

Léger rebond de la croissance au 3^e trimestre en France après les + 0 %, + 0 % et - 1 % des trois trimestres précédents. Un peu mieux que la zone euro qui vient d'entrer en récession. Mais pas suffisant pour sortir de l'atonie chronique dont souffre l'économie française depuis un an.

Citation

« Les stabilisateurs automatiques doivent pouvoir jouer pleinement »

Ce qui signifie en clair que l'OCDE (perspectives économiques du 27 novembre), jugeant trop « ambitieuses » pour la France une croissance de + 0,8 % en 2013 et la réduction du déficit public à 3 %, recommande au gouvernement de ne pas s'entêter et, pour ne pas casser une croissance déjà faible, de ne pas réduire davantage les dépenses publiques, allocations chômage et prestations sociales notamment.

DROITS DES SALARIÉS

Les lois Auroux ont 30 ans

Alors que François Mitterrand entame en 1981 son premier septennat, Jean Auroux, ministre du Travail, est chargé d'un rapport sur les droits des travailleurs car « citoyens dans la cité, les travailleurs doivent l'être aussi dans leur entreprise ».



© Redline 1980 / Fotolia.com

Quatre lois sont votées entre août et décembre 1982. Il s'agit d'une refonte importante (un tiers) du code du travail réalisée sous la houlette juridique de Martine Aubry.

La loi du 4 août 1982 sur « les libertés des travailleurs dans l'entreprise » impose notamment un entretien préalable obligatoire en vue d'une sanction, le salarié ayant le droit de recourir ensuite aux prud'hommes. Un règlement intérieur devient obligatoire dans les entreprises.

Elle accorde également aux salariés « un droit à l'expression directe et collective sur le contenu et l'organisation de leur travail ».

Droit de s'organiser, d'être représenté

La loi du 28 octobre sur le « développement des institutions représentatives du personnel » renforce la protection des représentants des salariés, notamment en matière de licenciement et précise les moyens attribués aux délégués syndicaux. Les comités d'entreprise (CE) sont obligatoires dans les entreprises de plus de 50 salariés et dotés d'un financement (0,2 % de la masse salariale). Ils doivent être consultés sur ce qui peut affecter l'organisation du travail et peuvent recourir à un expert. Ils doivent être « obligatoirement saisis en temps utile des projets de compression des effectifs » et émettre un avis.

La loi du 13 novembre relative à la « négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail » oblige les employeurs à prévoir une négociation annuelle, notamment sur les salaires

et l'organisation du travail. La loi du 23 décembre relative aux « comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail » crée les CHSCT dans les entreprises d'au moins 50 salariés. Ils devront être consultés avant toute décision modifiant les conditions de travail et effectuent des enquêtes en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle. La loi permet aussi aux salariés d'exercer un droit de retrait en cas de danger grave et imminent.

Si ces lois marquent une avancée importante en terme de droits nouveaux, elles correspondent à des situations de travail issues des Trente glorieuses, avec des salariés stables et syndiqués dans de grandes

entreprises. Elles ne prennent pas suffisamment en compte les transformations alors en cours du salariat et de l'organisation du travail, et sous-estiment la perte d'audience et d'adhérents du syndicalisme français. Les résultats n'ont donc pas été à la hauteur des espoirs, face à l'hostilité du patronat mais aussi parce que les syndicats n'ont pas forcément investi ou pu investir l'ensemble des textes, que les PME n'étaient pas concernées, que la précarisation croissante des emplois a pesé sur les organisations.

Surtout, l'expression des salariés dans l'entreprise est restée limitée.

Faire vivre le collectif pour peser

Aujourd'hui, la montée des TMS⁽¹⁾ et des RPS⁽²⁾ rend incontournable le travail syndical autour des conditions de travail et la renaissance des CHSCT, qui réactive des débats dans les entreprises, est évidente partout. La fonction publique s'y est enfin pliée, et de nouvelles discussions s'y ouvrent sur les conditions de vie au travail.

Reste à faire davantage pour l'expression des salariés : leur voix devrait bientôt peser dans les conseils d'administration, en lien avec l'incontournable rapport de force sur le terrain. Le rôle des collectifs de travail, des sections syndicales pour faire vivre et progresser les textes est déterminant. ■

Élizabeth Labaye

(1) Troubles musculo-squelettiques

(2) Risques psychosociaux

De l'illisibilité aux inégalités

Les mesures de rigueur budgétaires s'ajoutent aux difficultés d'accès à l'emprunt : les collectivités territoriales peinent à boucler leur budget 2013. Quelles évolutions attendre d'une loi de décentralisation ?

L'action spectaculaire du maire de Sevrans, début novembre, a mis sous les projecteurs de l'actualité les difficultés des communes pauvres. Les finances locales devraient être réformées : la loi de décentralisation devrait s'engager dans cette voie, dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité. Mais en l'état, rien de tel ne semble envisagé. Les collectivités territoriales (CT) représentent 21 % des dépenses publiques, mais 70 % des investissements. Elles assurent aussi des dépenses de fonctionnement qui se sont fortement accrues, comme l'APA ou le RSA pour les départements.

L'impossible équation budgétaire

Avec la politique d'austérité budgétaire, les dotations de l'État vers les collectivités ont été gelées (2011 et 2012), puis stabilisées (2013) : elles se réduisent donc, au rythme du taux d'inflation. Le pacte de compétitivité adopté par le gouvernement suite au rapport Gallois entraînera une baisse supplémentaire des dépenses de 10 milliards : les collectivités devraient être affectées, dans une proportion encore inconnue à ce jour. Enfin, une baisse de 750 millions d'euros a été annoncée en 2014 et en 2015. Depuis la crise, les difficultés de financements auprès des banques pour les CT se sont multipliées. Elles dépendaient fortement pour leurs emprunts – qui ne peuvent porter que sur l'investissement – de Dexia, banque privée, spécialiste des « prêts

Autonomie financière, autonomie fiscale

	Autonomie financière ⁽¹⁾ Estimation DGCL 2011	Autonomie fiscale ⁽²⁾ Estimation DGCL 2010	AF avant 2010 ⁽³⁾
Commune	61,2 %	41 %	48 %
Départements	63,1 %	16 %	35 %
Régions	51,3 %	14 %	30 %

(1) Autonomie financière : rapport entre l'ensemble des ressources fiscales (avec ou sans maîtrise du taux par les CT) et le montant de la totalité des ressources (*source* : DGCL).

(2) Autonomie fiscale : rapport entre les ressources fiscales dont les CT maîtrisent le taux (et/ou les bases) et l'ensemble des ressources. (3) AF avant 2010 : recul autonomie fiscale des CT avant la suppression de la taxe professionnelle.

Source : rapport d'information du Sénat, « De la taxe professionnelle à la contribution économique territoriale : 25 propositions pour une transition », 26 juin 2012.

toxiques », si l'on peut dire, à savoir des prêts avec des taux qui, à la faveur de la crise financière, ont pu passer de 3 à 12 % : comment alors boucler un budget ? Les activités de Dexia (qui a tout de même fait l'objet de trois plans de sauvetage de la part de l'État depuis 2008) devraient être reprises en partie par un nouvel établissement s'appuyant sur la Banque postale et la Caisse des dépôts.

Autonomie financière, autonomie fiscale

Les collectivités disposent de l'autonomie financière, garantie par la Constitution (2003). Par contre, l'autonomie fiscale a été très fortement réduite suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2009, notamment pour les Régions. Ce fut un moyen utilisé par Nicolas Sarkozy pour contraindre les CT à la RGPP tout en diminuant les impôts des entreprises. Dans un très large consensus, les élus revendiquent une large autonomie fiscale, afin de pouvoir conduire librement leur politique. Néanmoins, cette revendication pose problème. En effet, par nature, l'autonomie fiscale est facteur de compétitivité entre territoires, donc source majeure d'aggravation des inégalités. Elle contrevient au principe d'égalité des citoyens devant l'impôt. À tout le moins, elle doit s'accompagner d'une forte péréquation qui devrait rétablir les équilibres : on en est très éloigné aujourd'hui.

En Allemagne, État fédéral, les *Länder* ne disposent d'aucune autonomie fiscale : les dotations se décident au niveau fédéral, et il existe une très forte péréquation. Probablement devrions-nous observer attentivement ce type de fonctionnement, ce qui favoriserait un débat éclairé sur ce sujet, complexe mais qui fonde notre démocratie. ■

Josiane Dragoni



© Swelphotography / Fotolia.com

LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

L'État a procédé par suppression progressive. Après de multiples allègements, la TP disparaît en 2009. Elle n'était pas défendable : elle taxait l'investissement et davantage l'industrie que les services. Elle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET). Les entreprises ont ainsi économisé 7 à 8 milliards et, en rythme de croisière, cette réforme provoquera un coût de 4,5 Mds pour l'État.

Élections

Première dans les TPE

3,5 millions de salariés des entreprises de moins de 11 salariés et 1,1 million d'employés à domicile sont appelés pour la première fois à voter pour le syndicat de leur choix (scrutin sur sigle). Les résultats connus le 21 décembre seront agrégés à ceux des autres entreprises (déjà connus) et à ceux des ouvriers agricoles (février). Sera alors publiée la liste des syndicats représentatifs qui doivent avoir obtenu au moins 8 % des suffrages au niveau national et dans les branches.

Assises

Enseignement supérieur et recherche

J.-M. Ayrault a insisté dans son discours d'ouverture sur la nécessité de donner, si besoin par une loi, aux bacs pros et aux bacs technologiques une véritable priorité d'accès aux filières BTS et IUT, dans lesquelles ils sont aujourd'hui, concurrencés par des bacs généraux. C'est pour lui un moyen de « faire reculer les inégalités sociales » et d'insuffler « un nouveau dynamisme à notre économie ».

Un chiffre

+ 0,3 %

Progression de la consommation (contre + 1,4 % en 2010).

Citation

"I want my money back"

C'est ainsi que M. Thatcher obtint de haute lutte en 1984 au sommet de Fontainebleau un « chèque de rabais » substantiel de la contribution britannique au budget européen. 28 ans plus tard, le budget européen est toujours aussi limité (1 % du PIB) et les discussions, à 27 au lieu de 10, toujours aussi âpres sur des thèmes qui ont peu varié : subventions agricoles, aides régionales et... chèque britannique. Après l'échec du sommet de Bruxelles, rendez-vous est pris pour le début 2013.

Social

Le chômage explose

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) a bondi de +1,5 % en octobre après les +1,6 % de septembre, soient les progressions les plus grandes depuis avril 2009, au plus fort de la crise. Toutes catégories confondues et en incluant les DOM, la barre des 5 millions pourrait être franchie dès décembre. Un niveau jamais atteint aussi loin que remontent les statistiques.

Livre

Un livre de référence



Pierre Salama est un spécialiste reconnu des économies latino-américaines, appelées désormais économies émergentes, pour les plus importantes d'entre elles - Brésil et Argentine surtout -

parties prenantes d'un bloc : les « BRICS » pour Brésil, Russie, Chine notamment. Il fallait analyser les convergences et les différences entre le Brésil ou l'Argentine et la Chine. Comment la dernière s'est industrialisée, alors que le Brésil n'y arrivait pas. Un livre de référence sur le basculement actuel du monde et sur les formes de sortie du sous-développement.

• *Les économies émergentes latino-américaines. Entre cigales et fourmis*, Pierre Salama, Collection U/Armand Colin, 225 p.

Conférence

Changements climatiques

Le Qatar accueille et préside la 18^e conférence de l'ONU sur les changements climatiques. L'enjeu est de taille : trouver un nouvel accord global à l'horizon 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La présidence de l'émirat, champion du monde de ces émissions par habitant et opposant de toujours à la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles, suscite quelques interrogations.

Étude

Travail domestique

L'INSEE a calculé que si les Français payaient les tâches domestiques qu'ils accomplissent (cuisine, ménage, courses, soins aux enfants ou aux parents âgés...), celles-ci vaudraient 636 Mds d'€, soit un tiers du PIB. Ces occupations représentent en moyenne 21 h 30 par semaine (34 heures pour les femmes en couple avec enfant). Ce travail représente annuellement 61 Mds d'heures alors que le travail rémunéré en représente 38 Mds.

CRISE BUDGÉTAIRE EN EUROPE

Où est la sortie ?

Le dernier sommet européen des 22 et 23 novembre, sur le projet de budget pluriannuel (2014-2020), s'est soldé par un échec.

Cet échec en dit long sur les forces centrifuges à l'œuvre dans cette Union européenne à 27. Ce débat entre les gouvernements des États membres montre d'une part que la construction européenne reste fondamentalement inter-étatique, d'autre part que le Parlement européen, qui ne discute qu'à la marge du budget européen, a peu de pouvoir. Contrairement aux Parlements nationaux, il ne discute pas – ou à la marge – du budget européen.

Austérité, disent-ils

Ce budget, pourtant, est aussi marqué par les politiques d'austérité. N'ayant jamais dépassé 1,3 % du PIB de l'ensemble des pays, il se réduit aujourd'hui à 1 %. Un budget de faible ampleur comparé aux nécessités de politiques communes – agricole, industrielle – nécessaires pour indiquer une sortie de la crise systémique. Le débat, comme à l'habitude, a opposé les pays du Nord, contributeurs nets – l'Allemagne en est logiquement le plus important – aux pays du Sud alliés aux pays de l'Est qui bénéficient des versements via les fonds européens, notamment des fonds de cohésion. Le plus intransigent a été David Cameron qui a réclamé « son chèque », comme Thatcher en son temps. Il représente les deux tiers de la différence entre ce que verse le pays et ce qu'il reçoit, il n'a cessé de gonfler et représente, en 2012, 3,6 milliards d'euros contre 1 milliard en 1984. L'Allemagne paie un quart, la France et l'Italie y contribuent depuis 1999 pour faire diminuer les parts de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suède et des Pays-Bas. Toutes ces dérogations rendent illisible la politique budgétaire. Un signe des temps. Cameron, plus idéologue libéral que jamais, a sorti la grosse artillerie contre les fonctionnaires européens, voulant à toute force baisser les dépenses administratives et sociales. Une goutte d'eau au demeurant dans l'ensemble des dépenses : 30 milliards d'euros rapportés à environ 1 000 milliards, en fait 973 milliards sur la période, après la proposition de Herman von Rompuy, le président du Conseil européen.

Dépression possible dans la zone euro

Le débat se poursuivra début janvier, un sommet est déjà programmé. Un compromis sera vraisemblablement trouvé. Mais ce blocage laisse apparaître plusieurs failles. Le retour des égoïsmes nationaux d'abord. Chaque gouvernement raisonne en termes de « retour sur investissement », le français veut la poursuite de la Politique agricole commune (PAC) réduite à l'aide individuelle des agriculteurs, les riches luttent pour diminuer leur contribution et les autres se défendent comme ils le peuvent. L'absence de politiques communes pour combattre la crise systémique ne peut qu'affaiblir et l'Europe, et les pays qui la composent.



© Zuberoff / Fotolia.com

Les politiques d'austérité, comme le montrent les exemples grecs, espagnols et portugais, sont un non-sens. Elles ne permettent ni d'éviter la récession, ni de diminuer les déficits et l'endettement. Les dernières prévisions de l'OCDE⁽¹⁾ renvoient à la baisse les perspectives de croissance pour la zone euro qui vient d'entrer en récession. L'organisation parle d'une reprise hésitante et inégale pour 2013 et 2014. Il est loisible de prévoir une nouvelle réplique de la crise financière qui se traduira par une récession plus prononcée.

S'enfoncer dans la crise ?

Les perspectives actuelles devraient inciter à des politiques de relance, au développement des services publics pour élargir les biens communs permettant de lutter contre la pauvreté, les inégalités et favoriser la croissance. Au lieu de cette orientation, Barroso, le président de la Commission, a proposé « une feuille de route pour la zone euro » avec une enveloppe budgétaire, sans lien avec le budget européen, pour aider les États qui s'engagent dans de lourdes réformes structurelles. Exemple, l'Espagne en train de réformer son marché du travail pour le rendre plus flexible – entendez en déstructurant le droit du travail – avec comme effet immédiat l'augmentation du chômage, serait aidée. Une carotte pour faire accepter ce type de contre-réforme qui s'inscrit totalement dans les politiques d'attaques contre les acquis sociaux. Une erreur monumentale non seulement en termes éthiques, mais aussi économiques. À trop jouer sur la baisse du coût du travail, la récession se transformera en dépression. ■

Nicolas Bénétiès

(1) Organisation de coopération et de développement économiques

DOSSIER

Pauvreté

Hausse *intolérable* !



Dossier coordonné par Véronique Ponvert ; réalisé par Fabienne Bellin, Nicolas Bénéès, Marylène Cahouet, Monique Daune, Romain Gény, Bruno Mer, Thierry Pétrault, Frédérique Rolet et Valérie Siphimalani

Sous l'effet conjoint de la crise et des mesures d'austérité qui en accroissent les effets, la pauvreté s'est tristement banalisée en France et en Europe.

En France, les minima sociaux couvrent désormais plus de 6 millions de personnes si on inclut les ayants-droit.

Plus de 8 millions vivent sous le seuil de pauvreté.

La montée continue du chômage risque d'amplifier encore le phénomène, et les réponses actuelles à la crise économique et sociale, en diminuant la capacité d'action de la puissance publique et en cherchant à affaiblir les droits des salariés, ne sont pas de nature à inverser la tendance. La perte d'emploi constitue toujours la cause première de la pauvreté, et sont particulièrement frappés les chômeurs de longue durée, les jeunes peu ou pas qualifiés, les seniors. Mais la pauvreté recommence aussi à augmenter chez les personnes âgées et atteint y compris des salariés qualifiés de « travailleurs pauvres ». La précarité guette une frange croissante des classes populaires, elle aiguise le sentiment d'insécurité sociale et exacerbe les tensions, tandis que les discours populistes sur l'assistanat se développent. Ce dossier, au-delà de la photographie de la pauvreté, entend donner des éléments d'explication sur les causes, les formes qu'elle revêt, le type d'inégalités qu'elle recouvre ; il invite aussi à s'interroger sur ce que la pauvreté nous dit de notre société, et sur les effets des mutations de l'État social.

Le délitement progressif des protections générales s'accompagne de l'exclusion des populations pauvres ; il faut reconstruire une société solidaire, lutter contre les différentes inégalités, développer des services publics au service de tous, réformer la fiscalité.

Souhaitons que la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté qui s'est tenue les 10 et 11 décembre débouche sur des réformes en ce sens.

Telles devraient être les perspectives à tracer pour l'avenir. ■

État des lieux

Pauvreté et accroissement des inégalités

Depuis la fin des années 1980, une nouvelle réalité a éclaté, la pauvreté prend de l'ampleur. On parle alors de « nouvelle pauvreté ».

Michel Rocard, Premier ministre en 1989, crée le RMI qui donnera naissance à de nouvelles études. Le chômage de masse en était la première cause. Les statistiques allaient enregistrer des nouveautés comme le chômage de longue durée se traduisant par la précarité sociale, la descente vers la mise au ban de la société. Les organisations caritatives ne pouvaient connaître qu'un accroissement de leurs missions dans un contexte où les dépenses sociales subissaient une cure d'austérité. Sous les coups de boutoir de ces politiques d'inspiration libérale s'attaquant à toutes les solidarités collectives, à tous les acquis sociaux, les éclatements sociaux sont à l'œuvre, et la pauvreté est la pointe visible de l'iceberg des inégalités. Dans la crise systémique actuelle, qui débute en août 2007, la pauvreté s'est élargie et approfondie : plus de pauvres, et de plus en plus pauvres. La pauvreté, qui avait reculé jusqu'en 2002, est repartie à la hausse, 8,6 millions de personnes vivaient en 2010 sous le seuil de pauvreté fixé à 964 euros par mois (60 % du niveau de vie médian), soit 14,1 % de la population totale contre 13,5 % en 2009. Les années 2011 et 2012 ont vu, selon toute vraisemblance

et en fonction de la hausse du chômage, ce nombre augmenter. Dans le même temps, les plus riches se sont plus encore enrichis. Dans le même temps, les plus riches se sont encore plus enrichis. Entre 2007 et 2010, les 10 % les plus riches ont vu leur niveau de vie moyen augmenter de 5,9 %, pendant que le niveau de vie des 10 % les plus pauvres... diminuait de 1,2 %. Certains diraient qu'il y a des pauvres parce qu'il y a des riches...

Portraits de pauvres

Le « visage » de la pauvreté, expression d'un ensemble d'inégalités, est trop souvent celui d'une femme, chef d'une famille monoparentale. Le phénomène affecte particulièrement les enfants : le taux de pauvreté des moins de 18 ans atteint 19,6 %, en hausse de 1,9 point. La progression s'explique notamment par la non-reconduction des mesures d'aide ponctuelles, mises en œuvre en 2009 afin de limiter les effets de la crise sur les ménages modestes, et le gel du barème des prestations familiales en 2010. La crise systémique débute par un krach finan-

cier qui part de Wall Street pour s'étendre au monde entier. La chute a été vertigineuse. La faillite de Lehman Brothers, grande banque américaine, le 15 septembre 2008 en a résulté. La faillite généralisée a été évitée par l'intervention des banques centrales et des États Nations. Mais pas la récession qui secoue le monde à partir de cette année 2008, la plus profonde pour les pays riches depuis celle de 1929. L'économie française a moins souffert que les autres grâce à son système de protection sociale qui a permis de conserver un des moteurs de la croissance, la consommation des ménages. La réponse patronale et gouvernementale est toujours la même : la baisse du coût du travail est la seule variable d'ajustement. Les plans sociaux – y compris dans les banques – succèdent aux plans sociaux, les attaques contre le droit du travail, la Sécurité sociale, pour écraser les droits collectifs des salariés et pour augmenter le profit, conduisent à la fois à la hausse du chômage qui touche les jeunes et les seniors, à la baisse des prestations sociales et à la pauvreté. ■

De nouvelles catégories de pauvreté : chômeurs, mais aussi « travailleurs pauvres ».



Emploi

La pauvreté n'est plus ce qu'elle était...

Chômage et travail précaire font basculer de plus en plus de Français dans la pauvreté.

Jusqu'aux années 1980, la pauvreté touchait surtout les personnes âgées, les femmes particulièrement qui n'avaient, pour tout pécule, que la pension de réversion de leur conjoint. Une misère. Depuis, l'accroissement sans frein du chômage de masse allié à la déstructuration progressive des droits du travail et de la Sécurité sociale ont élargi considérablement le nombre de pauvres. La première cause reste la perte d'emploi. Le chômage touche désormais 3 057 900 personnes

(chiffres de septembre 2012), pour la catégorie A de Pôle emploi, soit 9,7 % de la population active, 10 % pour les femmes et 22,7 % pour les moins de 25 ans. Les allocations chômage revues à la baisse continuellement sont un facteur aggravant de l'entrée dans la pauvreté de catégories de plus en plus importantes de la population. Elle touche les chômeurs dits de longue durée, de plus d'un an qui, vraisemblablement, auront des difficultés à retrouver un emploi : 1,9 million de personnes en 2009. Mais, et ce sera la grande nouveauté statistique dans la France des années 1990, la personne peut avoir un emploi et se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire.

Le temps partiel éclaté – surtout des femmes –, le chômage récurrent – emploi puis chômage –, les « contrats de mission », l'intérim et la précarité sous toutes ses formes expliquent cette catégorie des « travailleurs pauvres », 1,9 million recensés en 2009, dernier chiffre connu. Surtout des jeunes et des femmes. Souvent ces salarié(e)s sont surendettés et les problèmes deviennent insolubles. Le marché du travail exclut à la fois les jeunes qui y entrent de plus en plus tard, vers 27-29 ans et les « seniors » de plus de 54 ans qui ne peuvent retrouver un emploi. L'allongement de l'âge de la retraite conduit à un élargissement de la pauvreté. ■

Chiffres

1 sur 6

Une personne en emploi sur six travaille à temps partiel, surtout les femmes (30,1 % pour 6,9 % pour les hommes). En 2011, 28 % de ces temps partiels sont subis. Source : INSEE, septembre 2012

19,6 %

des enfants (moins de 18 ans) vivent sous le seuil de pauvreté. 35 % d'entre eux vivent dans des familles monoparentales.

964 € mensuels

Seuil de pauvreté en 2010. La pauvreté continue de progresser. Elle concerne 8,6 millions de personnes, soit 14,1 % de la population contre 13,5 % en 2009. La moitié d'entre elles vit avec moins de 781 € par mois.

1 610 €

Niveau de vie mensuel médian (autant de personnes au-dessus qu'en dessous).

Inégalités territoriales

Polarisation sociale renforcée

Disparités importantes selon les territoires, mécanismes de péréquation insuffisants, absence de volonté politique au plan national, la pauvreté ne touche pas toutes les populations de la même façon.

Pauvreté et exclusion sociale sont inégalement réparties sur le territoire. Deux zones sont particulièrement marquées : le Nord et le pourtour méditerranéen, auxquelles il faut ajouter le Massif Central. À l'inverse, les départements de l'ouest apparaissent comme les plus préservés. Outre-mer, le revenu médian est 60 % moins élevé qu'en métropole en raison notamment d'un taux de chômage très nettement supérieur à la moyenne métropolitaine. L'Île-de-France se situe en dessous de la moyenne nationale mais concentre le plus grand nombre de personnes pauvres avec une intensité de la pauvreté⁽¹⁾ parmi les plus importantes.

Les zones rurales connaissent un taux de pauvreté bien supérieur à celui des zones urbaines (14,4 % contre 12,7 % en 2008), qui s'accroît⁽²⁾. Parallèlement, la pauvreté touche fortement les Zones urbaines sensibles (ZUS) qui représentent 7 % de la population avec des habitants plus jeunes, une proportion d'immigrés plus élevée, des familles nombreuses ou monoparentales plus fréquentes. En 2009, « *la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté y est de 32,4%, un taux 2,7 fois plus élevé que celui de leur agglomération* » indique l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale. En outre, l'Observatoire des Zones urbaines sensibles indique que la moitié des habitants des ZUS ne disposent d'aucun diplôme supérieur au brevet des collèges.

Les élèves issus d'un collège en ZUS sont, deux ans plus tard, nettement plus souvent dans une filière professionnelle (26,7 % contre 19,9 % hors ZUS). *A contrario*, l'orientation vers une filière générale (Première L, ES ou S) est beaucoup moins fréquente (24,1 %



Exclusion sociale : quand les individus vivent sans toit, sans revenus, sans droits.

contre 36,7%), en particulier pour la filière scientifique.

Des mécanismes de péréquation insuffisants entre les territoires, une application très inégale de la loi SRU et la constitution de ghettos infracommunaux conduisent à un renforcement de la polarisation sociale à tous les niveaux. De même, les

transferts de compétences de l'État vers les collectivités sans les transferts financiers nécessaires ont accru les difficultés dans de nombreux territoires. C'est dans ce contexte que s'engage une réforme de la Politique de la Ville qui vise à concentrer les moyens sur un faible nombre de territoires. Il existe aujourd'hui 751 ZUS. Il s'agirait de réduire leur nombre à 300, voire à moins de 200, et de lier la carte de l'éducation prioritaire à cette réforme !

Face à une situation économique et sociale qui s'est fortement dégradée ces dernières années et à des perspectives pour l'avenir particulièrement sombres, il ne serait pas acceptable que nombre de territoires soient ainsi abandonnés. ■

(1) Écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

(2) IGAS/CGAAR, « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural », septembre 2009.

Logement

La pauvreté vous habite aussi...

La pauvreté se définit par un cumul de handicaps, celui du logement est un facteur aggravant.

« **L**es prix flambent », « le parc social est saturé », nombreux sont les reportages médiatiques et les rapports à relater, voire dénoncer, un accès au logement ou un maintien de conditions « dignes » de plus en plus difficile. En 2006, les dépenses de logement représentaient 27 % des ressources des locataires du privé (+ 2 points en dix ans). L'augmentation a été de 5 points pour les

ménages « à faibles ressources », qui consacrent 39 % de leur budget pour se loger. Car se loger implique d'autres dépenses, en plus du loyer ou des remboursements d'emprunts, comme les charges et les dépenses en énergie. Des dépenses difficilement supportées par les ménages à bas revenus qui peuvent conduire à une dégradation des conditions du logement, voire à la perte de ce toit avec une multiplication des expulsions.

Les conclusions sur la pauvreté et le logement en France sont donc très alarmistes : 8,2 millions de Français se trouvent en situa-

tion de mal-logement. 685 116 personnes sont « privées de domicile personnel » (dont 133 000 sans domicile, 38 000 en chambre d'hôtel, 85 000 dans des « habitations de fortune » et 411 000 chez des tiers), et plus de 2,7 millions vivent dans des conditions de logement « très difficiles », sans confort ou dans des logements surpeuplés.

Seule une politique ambitieuse dans la construction de logements sociaux permettra, non seulement à la France de combler son retard en la matière, mais aussi d'atténuer les effets de cette crise. ■

460 € par mois

Montant du RSA socle (revenu de solidarité active) ; 709 € par mois : montant de l'ASPA (Allocation de solidarité pour les personnes âgées).

Source : chiffres de 2010

3,6

millions de personnes mal logées ou sans abri.

Pauvreté relative

On ne calcule pas le seuil de pauvreté au regard d'un « minimum vital absolu », mais par rapport à la distribution des revenus dans la société. On est pauvre « par rapport à la société » (et notamment par rapport à ceux qui ne le sont pas...).

Intensité de la pauvreté

Écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. Avoir un niveau de vie de 300 € ou de 900 €, c'est être « pauvre », mais la pauvreté est plus « intense » dans le premier cas.



École et société

Compétition ou coopération ?

Si l'École fait assez bien réussir les enfants de milieux favorisés, elle peine avec les autres.

Les élèves vivant dans la pauvreté cumulent les difficultés : familles le plus souvent éloignées de la culture scolaire, conditions de vie précaires, ne permettent pas un investissement serein dans la scolarité. Les conséquences sont dramatiques : à 15 ans, 67 % des enfants les plus pauvres accusent un retard scolaire, quatre fois plus que ceux des familles aisées (INSEE, 2000).

Pauvre école...

Les parents vivant dans la pauvreté dénoncent quant à eux les difficultés vécues au quotidien avec une institution qui ne sait pas les accueillir, encore moins les mettre en confiance, et entretient leur sentiment d'échec. Ils ont pourtant des attentes très fortes envers l'école, dont ils estiment qu'elle peut sauver leurs enfants de la précarité. Mais le plus souvent ces parents ne se sentent pas « qualifiés » pour aller à la rencontre des enseignants, attitude interprétée à tort comme un désengagement et conduisant à des jugements intempestifs. L'équipe pluriprofessionnelle exprime, elle aussi, un malaise, ne sachant souvent pas comment communiquer avec ces familles.



© Fotolia.fr / Photographes

À 15 ans, 67 % des enfants les plus pauvres accusent un retard scolaire.

Des solutions pourraient pourtant être mises en œuvre : sans en rabattre sur les exigences, il s'agit de concevoir l'École comme devant se suffire à elle-même, sans besoin de bagage culturel familial pour y réussir. Les programmes enseignés pourraient être conçus de façon à avoir du sens pour les élèves qui ne sont pas de connivence avec la culture scolaire. La formation des enseignants pourrait être améliorée afin de permettre la diversification pédagogique, une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire, étape normale de tout apprentissage, et un travail de coopération avec les familles. Un temps scolaire réformé permettrait la prise en charge à l'École de l'essentiel des

« devoirs à la maison », de façon à soutenir les élèves les plus fragiles, dont les conditions de vie ne permettent pas d'étudier au domicile, et qui ont besoin qu'on « travaille avec eux ». De tels efforts de l'institution pour prendre en charge les plus fragiles seraient par ailleurs utiles à tous. ■

Entretien



© DR

Danielle Bujard, professeure retraitée d'histoire et géographie à Lyon est bénévole, secrétaire départementale élue de la Fédération du Rhône du Secours Populaire.

Le Secours Populaire français (SPF)

L'US : Qu'est-ce que le Secours Populaire français ?

Danielle Bujard : Né en 1936, dissout en 1939 par le gouvernement Daladier, le SPF se reconstitue en 1945. Premières actions : faire partir des enfants en vacances. C'est une association généraliste de solidarité, laïque et indépendante, qui prend en compte tous les aspects vitaux des droits de l'homme. Elle est organisée et structurée sur l'ensemble du territoire, toutes ses instances sont élues. Chaque comité gère son budget et prend ses initiatives. Les bénévoles, tous formés, répondent aux urgences ou accompagnent des personnes en situation de précarité et dans tous les domaines de la vie. L'objectif : la personne en souffrance doit recouvrer ses droits en étant acteur des solutions proposées. L'histoire du Secours Populaire est irriguée par

la solidarité populaire avec dons et bénévolat. « Agréé d'éducation populaire » et « complémentaire de l'enseignement public », le SPF répond aux sollicitations des enseignants sur la notion de solidarité et la façon dont on la met en action. Les enseignants sont des relais et alliés privilégiés dans l'accompagnement scolaire et culturel, dans les départs en vacances, dans la quête de jouets...

L'US : Quelles sont ses actions ?

D. B. : En 2011, le SPF a soutenu 1,5 million de personnes (187 millions de repas), accueilli dans ses permanences 2,5 millions de personnes. Plus de 800 000 enfants ont bénéficié d'un accompagnement scolaire et culturel et/ou de séjours de vacances. L'accès à la culture et la mission d'Éducation Populaire mobilisent

tous les niveaux de l'association. Il a également conduit 215 actions et programmes de solidarité dans 57 pays dans le monde, avec 130 partenaires locaux.

L'US : La pauvreté, la précarité sont-elles en augmentation ?

D. B. : Oui : 25 à 30 % de plus de personnes accueillies alors qu'on est face à la menace d'une diminution drastique des aides européennes. Or 18 millions de personnes en Europe survivent grâce à cette aide. Le SPF a une mission d'« avocat des sans voix » auprès des services publics. Il a besoin d'élargir le cercle de ses donateurs et de ses bénévoles. Il a besoin de vous. ■

Renseignements : www.secourspopulaire.fr
Contact : info@secourspopulaire.fr

Des chiffres : 22 conseils de Région • **1 256** permanences d'accueil et solidarité • **8 926** enfants de Copain du Monde
997 415 donateurs • **80 000** bénévoles • **99** fédérations départementales • **653** comités locaux



Serge Paugam, est sociologue, directeur d'études à l'EHESS et directeur de recherche au CNRS (ERIS-CMH). Au début des années 90, autour de la mise en place du RMI, il publie plusieurs ouvrages qui articulent l'étude des politiques sociales, du statut de la pauvreté et des expériences vécues par les individus pris en charge. Il poursuit depuis ses recherches sur les fondements et les transformations de la solidarité et du lien social, à travers la pauvreté ou la fragilisation de l'intégration par le travail.

« Aider les pauvres » et maintenir le *statu quo social* ?

L'US : Les « pauvres » sont-ils « exclus » de la société ?

L'assistance aux pauvres a une fonction de régulation du système social. Si les pauvres, par le fait d'être assistés, ne peuvent avoir qu'un statut social dévalorisé qui les disqualifie, ils restent malgré tout pleinement membres de la société dont ils constituent pour ainsi dire la dernière strate. En ce sens la disqualification sociale n'est pas synonyme d'exclusion⁽¹⁾. La disqualification sociale (concept élaboré dans les années 1980, qui correspond au processus de refoulement hors du marché de l'emploi de franges nombreuses de la population et aux expériences vécues – dégradation de l'identité – qui en accompagnent les différentes phases) permet d'analyser la marge et le processus qui y conduit, mais aussi ce qui à la fois la rattache au centre et la constitue comme partie intégrante du tout qu'est la société. Il faut en fait étudier les relations d'interdépendance entre les populations jugées pauvres et les autres à l'intérieur d'une société comprise comme un tout. « *Le but de l'assistance, disait le sociologue allemand Simmel, est précisément de mitiger certaines manifestations extrêmes de différenciation sociale, afin que la structure sociale puisse continuer à se fonder sur cette différenciation. Si l'assistance devait se fonder sur les intérêts du pauvre, il n'y aurait, en principe, aucune limite possible quant à la transmission de la propriété en faveur du pauvre, une transmission qui conduirait à l'égalité de tous. Mais, puisque ce but est le tout social [...], il n'y a aucune raison d'aider le pauvre plus que ne le demande le maintien du statu quo social.* »

L'US : Que faut-il entendre par « pauvreté disqualifiante » ?

Le type idéal de la « *pauvreté disqualifiante* »⁽²⁾ désigne une forme spécifique de la relation entre une population désignée comme pauvre en fonction de sa dépendance à l'égard des services sociaux et le reste de la société. La pauvreté disqualifiante correspond à une configuration marquée par trois éléments principaux : un niveau élevé de développement économique associé à une forte dégradation du marché de l'emploi ; une plus grande fragilité des liens sociaux, en particulier dans le domaine de la sociabilité familiale et des réseaux d'aide privée ; un État social qui assure au plus grand nombre un niveau de protection avancé, mais dont les modes d'intervention auprès des populations défavorisées se révèlent en grande partie inadaptés. Ce processus conduit à une diversification accrue des pauvres, puisque ces derniers sont nombreux, issus de catégories sociales diverses, à faire l'expérience de la précarité et du chômage

qui les refoule, peu à peu, dans la sphère de l'inactivité et de la dépendance où ils sont assimilés à d'autres pauvres ayant connu des trajectoires différentes.

L'US : Une mesure comme le RSA peut-elle permettre de lutter efficacement contre la pauvreté ?

Il existe un lien direct entre la dégradation du marché du travail et l'augmentation de la pauvreté. Le chômage a crû de façon considérable dans tous les pays européens depuis 2008 et mis en difficultés les systèmes de protection sociale. La pauvreté des chômeurs a augmenté de façon spectaculaire, y compris dans les pays, comme le Danemark, que l'on croyait presque infaillibles dans leur capacité à prévenir et à enrayer le processus de disqualification sociale. Dans les pays du Sud de l'Europe, si les solidarités familiales sont encore très fortes, elles semblent elles aussi atteindre leurs limites.

Pour réduire le chômage de longue durée, dont de nombreux allocataires des minima sociaux sont victimes, on postule qu'il est souhaitable pour eux de pouvoir cumuler un petit revenu d'activité et une allocation d'assistance. On crée donc officiellement un nouveau statut : celui de travailleur précaire assisté. On peut alors craindre que le RSA participe à un mode généralisé de mise au travail des plus pauvres dans les segments les plus dégradés du marché de l'emploi. Ce qu'il faut redouter, c'est l'institutionnalisation par les pouvoirs publics d'un sous-salariat déguisé. Après avoir résisté à l'instauration d'un « SMIC jeune » ou du CPE (Contrat première embauche), on risque avec le RSA de réintroduire une formule d'infériorisation volontaire d'une partie de la main-d'œuvre. Cette mesure concerne des pauvres dont on pense qu'ils ont intérêt à se satisfaire de ce nouveau statut : mais n'est-ce pas une façon de les obliger à entrer non pas dans le salariat, mais dans ce que l'on appelle aujourd'hui de plus en plus le « précarariat » ? Les pauvres n'auront pas par le RSA un emploi au sens que l'on a donné à cette notion dans les luttes sociales en faveur de la garantie d'une carrière et d'une protection sociale généralisée. Ils ne seront que des « salariés de seconde zone ». ■

■

Bibliographie

- *La disqualification sociale*, PUF (quadrige), 1991 (2009).
- *Le salarié de la précarité*, PUF (le lien social), 2000.
- *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF (le lien social), 2005 (2013).
- *Repenser la solidarité* (dir.), PUF (le lien social), 2007.
- *La régulation des pauvres* (avec N. Duvoux), PUF (le lien social), 2008

■

(1) S. Paugam, *La disqualification sociale*, Paris, PUF, nouvelle édition « Quadrige », 2009.

(2) S. Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, « Le lien social », 2005, nouvelle édition à paraître en 2013.



Redistribution

Pour une société solidaire

La redistribution des revenus vise à compenser et à réduire les inégalités entre les citoyens. Elle modifie la répartition des revenus en prenant plus à certains, sous forme d'impôts et de cotisations sociales, et en donnant plus à d'autres, sous forme de prestations sociales et de services gratuits.

La redistribution opérée par les impôts et les prestations réduit les inégalités de revenus de près de moitié. En ajoutant les services publics gratuits, ces inégalités se réduisent des deux tiers.

Ainsi, avant redistribution, le niveau de vie des 20 % les plus aisés est 7,4 fois plus élevé que celui des 20 % les plus modestes, mais le rapport se réduit à 3,9 après impôts et prestations sociales.

Les prestations sociales non contributives⁽¹⁾ (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) représentaient, en 2009, 40 % du revenu disponible des 10 % de ménages les plus pauvres et 21 % de celui des ménages du deuxième décile de niveau de vie. L'action des transferts fiscaux et sociaux a permis de diminuer le taux de pauvreté monétaire⁽²⁾ de 8 points en 2010.

Mais la diminution des impôts directs et les modifications des prestations sociales ont eu

des effets contradictoires sur les inégalités. Si cette redistribution est fortement corrective pour les plus pauvres, elle l'est moins pour les revenus modestes des deuxième, troisième et quatrième déciles de revenu. Entre 1996 et 2009, la part des revenus d'activité et de retraite dans l'ensemble de leurs revenus a augmenté alors que celle des transferts sociaux nets des prélèvements s'est réduite.

En fait, les prestations sociales réduisent davantage les inégalités que les impôts : elles contribuent aux deux tiers à la réduction de l'écart entre les plus riches et les plus pauvres, alors que les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) n'en représentent que 25,9 % (en raison de leur insuffisante progressivité).

Développer les services publics

Les prestations en nature des services publics ont quant à eux un effet redistributif majeur. Le rôle des services publics de santé, d'éducation

et de logement qui fournissent des prestations en nature gratuites ou subventionnées est crucial dans la réduction des inégalités en terme d'impact sur les revenus, auquel il faut ajouter leur rôle propre dans la réduction des inégalités sociales d'accès aux soins, à l'éducation, etc. Développer les services publics est donc un investissement social. ■

(1) Prestations sociales non subordonnées à cotisations préalables

(2) Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 964 euros par mois en France en 2010.

Du pain ! Besoin premier et élémentaire des peuples, se nourrir est un combat pour les plus pauvres. La difficile ou mauvaise alimentation est un révélateur de la pauvreté.

Santé

Droit ou privilège ?

Si le renoncement aux soins, faute de moyens financiers suffisants, touche désormais les classes dites « moyennes », il frappe d'abord et avant tout les personnes les plus démunies.

Avec la mise en place, au 1^{er} janvier 2000, de la Couverture maladie universelle de base (CMU) et complémentaire (CMU-C), et de l'Aide médicale d'État (AME)⁽¹⁾, le taux de renoncement aux soins avait sensiblement diminué en France. Mais la courbe s'est rapidement inversée sous l'effet conjugué de tout ce qui augmente le « reste à charge » des patients (déremboursements, forfaits, franchises mais aussi dépassements d'honoraires), de la paupérisation croissante de la population et d'un taux important de non-recours à la CMU, tous les bénéficiaires potentiels n'en faisant pas la demande.

Au 31 décembre 2010, la France comptait 4,2 millions de personnes affiliées à la CMU-C mais il ne suffit pas de bénéficier de la CMU pour accéder facilement aux soins dans le cadre de la médecine de ville. Bien que la discrimination contre les patients en CMU soit interdite par la loi, bon nombre de généralistes la pratiquent encore de manière déguisée au prétexte que les caisses mettraient trop de temps à les rembourser.

Accès aux soins : égalité ?

Les personnes pauvres ont aussi, trop souvent, le triste privilège de résider dans des déserts médicaux en matière de spécialistes comme de généralistes : par exemple la Seine-Saint-Denis qui a le plus fort taux de « CMU-istes » en métropole (6,69 %) ne compte que 7,13 généralistes en moyenne pour 10 000 habitants. Il n'est donc pas étonnant de voir les urgences hospitalières engor-

gées par des patients qui n'ont pas les moyens de se soigner ailleurs.

Un rapport du Sénat indiquait en 2008 que 8 % des personnes pauvres avaient déclaré que leur santé était mauvaise voire très mauvaise, contre seulement 4 % pour le reste de la population. Le constat était encore plus marqué pour les bénéficiaires de minima sociaux et pour les habitants des ZUS. Un diagnostic confirmé par plusieurs associations, parmi lesquelles « Médecins de Monde ».

Les inégalités sont tout aussi criantes au niveau de la prévention, du fait notamment d'une mauvaise alimentation ou d'un moindre recours aux tests de dépistage, comme la mammographie pour les femmes, par exemple. ■

(1) Aide médicale d'État pour les personnes résidant en France de manière irrégulière



Pauvreté *n'est pas fatalité*

Il n'y a pas eu jusqu'ici de politique globale pour faire reculer la pauvreté, mais seulement des politiques sociales segmentées qui ont vocation à accompagner un phénomène installé en ciblant les personnes déjà tombées dans la pauvreté.

Pauvreté de beaucoup contre profit d'un seul : une société solidaire et juste implique une autre répartition des richesses.



© F. Schmidt / Fotolia.fr

En ne s'attaquant pas aux racines mêmes du problème et en n'apportant pas de protections suffisantes à l'ensemble de la population, ces politiques n'ont pas produit les effets escomptés et encore moins permis d'inverser la tendance.

Si l'on veut vraiment faire reculer la pauvreté, il faut agir simultanément sur tous les fronts (aides sociales, accompagnement dans tous les domaines, emploi, logement, santé, éducation, formation...), en pensant à la fois le court terme (mesures d'urgence) et le long terme, en articulant les mesures ciblées (sur les plus démunis) et les mesures plus universelles (afin de prévenir que d'autres personnes ne tombent à leur tour dans la pauvreté).

Une revalorisation significative des minima sociaux est évidemment une urgence pour faire reculer l'état d'extrême dénuement dans lequel se trouvent les personnes qui en dépendent aujourd'hui. Mais la question se pose sérieusement d'élargir l'accès à ces minima sociaux, notamment aux jeunes de 18 à 24 ans (dont le taux de pauvreté atteint 24 %), en

« déverrouillant » les conditions d'accès, trop contraignantes aujourd'hui.

Il faut aussi renforcer les moyens pour accompagner ces personnes sur le plan social et professionnel (travailleurs sociaux, Pôle emploi...), créer des places d'hébergement d'urgence.

Mais si l'on veut réellement prévenir le phénomène et peser sur le long terme, il faut réduire l'échec scolaire, démocratiser l'accès à la formation professionnelle, mener une politique du logement social plus ambitieuse, permettre à tous un véritable accès aux soins, se donner les moyens d'une vraie politique de création d'emplois de qualité afin d'en finir avec les actuels allers-retours entre les périodes de chômage, d'inactivité ou de petits boulots précaires qui ne permettent pas de sortir de la spirale de la pauvreté. Les contrats aidés ne peuvent, à titre transitoire, constituer une solution que s'ils garantissent aux bénéficiaires une vraie formation qualifiante qui leur permette de s'insérer durablement dans un emploi à l'issue du contrat. ■

ATD Quart Monde

8,6 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. La France vient de battre un triste record. Plus de 14 % de nos compatriotes ont moins de 964 euros par mois pour vivre aujourd'hui.

Une somme avec laquelle les fins de mois sont vraiment difficiles. Que dire alors des 1 138 000 personnes qui vivent au RSA socle avec 475 € par mois ? Prévu pour permettre aux allocataires de vivre dignement, le RSA ne fait plus que 43 % du SMIC. Impossible de vivre avec une telle somme ! Être logé à cinq dans un studio, c'est violent. Ne faire qu'un repas par jour, c'est violent. Pour un enfant, être traité de « SDF » parce qu'il vit à l'hôtel, c'est violent. En situation de pauvreté, survivre est un combat de tous les jours.

Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, rappelait que « la misère est l'œuvre des hommes, seuls les hommes peuvent la détruire ». La conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui se tient les 10 et 11 décembre au CESE éveille beaucoup d'espoirs. Nous espérons que le gouvernement augmentera les minima sociaux, qu'il rendra illégale la discrimination pour origine sociale et se fixera comme objectif du quinquennat d'éradiquer la misère. Nous croyons vraiment que chacun d'entre nous doit agir là où il est. Chacun peut choisir de laisser son enfant dans l'école du quartier – la mixité est une chance pour tous – chacun peut demander à son maire de construire plus de logements sociaux réellement accessibles aux personnes les plus pauvres, chacun peut réagir à des propos méprisants... Chacun de nous peut faire avancer la société.

Marie-Aleth Gard, vice-présidente d'ATD Quart Monde France,
www.atd-quartmonde.fr/magard

Les acteurs de la lutte

Le rôle des associations dans ce domaine est évident et ce depuis longtemps. On se souvient de l'appel de l'Abbé Pierre en 1954, protestant contre la situation dramatique du mal-logement. Depuis Emmaüs, pionnier français de l'insertion par le travail, jusqu'au Secours Populaire créé avant la Seconde Guerre mondiale, en passant par le Secours Catholique, qui depuis 1946 lutte contre toutes les formes de pauvreté, ou ATD Quart Monde qui inlassablement cherche notamment à créer des alliances

entre groupes de parents défavorisés et enseignants, la liste est longue et non exhaustive. Le « Collectif Alerte », créé en 1985, regroupe 35 associations et fédérations nationales dont celles-ci. C'est un lieu de réflexion et d'échanges interassociatif sur la pauvreté, l'exclusion et les moyens de la combattre. Car en 2012, la pauvreté est toujours là. Et le collectif vient d'adresser au gouvernement ses propositions pour la conférence contre la pauvreté.

LA STRUCTURE DU LYCÉE en voies et séries s'est construite historiquement pour permettre la formation d'un maximum de jeunes, mais les séries au lycée demeurent le reflet des inégalités sociales. Faut-il pour autant les remettre en question ? N'y a-t-il pas d'autre levier pour assurer la réussite de tous les élèves ?

Serie'all killer !

Série scientifique toujours plus demandée, série économique et sociale à la peine, série littéraire en perte de vitesse, voie technologique en stagnation, voie professionnelle en difficulté... il est bien évident que les réformes du lycée menées ces dernières années n'ont pas réussi à donner une égale dignité aux trois voies du lycée, miroirs de la société française et de ses inégalités. Surreprésentation des élèves issus de milieux aisés en série S, surreprésentation d'élèves issus de milieux populaires en voie professionnelle.

Pour certains, le problème est dans la structure même du lycée en voies et séries, et la seule solution serait une architecture résolument différente, modulaire, par exemple. Pour le SNES, le modulaire n'est pas gage de démocratisation des parcours. Il renforce les inégalités sociales et territoriales (modules différenciés en fonction des lieux et des populations). Il renvoie à l'élève la construction de son parcours, l'en rendant responsable. On sait bien quels élèves sauront en tirer le meilleur parti.

En situation de réussite

L'objectif est de faire réussir tous les élèves au lycée (général, technologique, professionnel). La question n'est pas celle de la structuration en séries, mais de la capacité de chaque série à mettre les élèves en situation de réussite. Une série doit permettre la construction d'une culture commune dans la prolongation du collège et l'insertion dans l'enseignement supérieur ou dans un métier. Elle doit aussi attirer des lycéens parce qu'ils y trouvent des réponses à leurs demandes. Que dire alors d'une série L sans mathématiques ? D'une voie professionnelle aux enseignements généraux sous-dotés par l'institution ?



© Vector Frenzy - istockphoto.fr

D'une série technologique industrielle sans atelier ? D'une carte de formation professionnelle et technologique ne répondant pas aux demandes des familles ? Ces choix politiques sont la traduction de choix sociaux, portés par une élite qui décide pour les autres. C'est à l'institution d'aller au-devant des élèves en améliorant le processus d'orientation, en travaillant le contenu des séries pour les rendre toutes attractives et en réfléchissant sur l'offre de formation. ■

Valérie Sipahimalani

LANGUES VIVANTES, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE...

Le SNES fait pression

Le SNES poursuit ses interventions sur les langues vivantes et l'histoire-géographie : des bougés insuffisants sur les LV alors que l'intransigeance de l'Inspection Générale d'histoire-géographie conduit à un blocage que le ministère devra traiter.

Dans les deux cas le ministre doit entendre les attentes des personnels.

Histoire - géographie

Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 13 décembre a donné un avis sur les projets

de programmes de Première et Terminale S présentés par l'Inspection générale : 46 contre ; 2 pour (MEDEF) ; 9 refus de vote. Le SNES a voté contre le projet présenté, version réduite des programmes de L/ES infaisables dans les horaires impartis (2,5 heures en Première et 2 heures en Terminale)

Le SNES, avec SUD et le SNALC a fait une déclaration et présenté des amendements aux projets (voir sur le site).

Refusés par l'Inspection générale, ces amen-

dements ont cependant recueilli la majorité des voix du CSE : 41 pour ; 2 contre ; 3 absentions ; 11 refus de vote.

La décision appartient maintenant au ministre. Il est encore temps de reprendre les discussions en écoutant la profession.

Langues vivantes

La pression mise par le SNES et les collègues depuis plusieurs semaines a contraint le ministère à permettre le passage de l'épreuve de compréhension orale au baccalauréat au cours du troisième trimestre, mesure positive, même si elle est insuffisante.

Cette disposition est précisée dans la Foire aux questions sur le site Eduscol et le ministère en a informé les recteurs (voir document sur notre site : www.snes.edu).

Il apparaît cependant que certains recteurs ne respectent pas cette consigne et continuent d'imposer février comme date butoir.

Il est important que les collègues ne se voient pas imposer le passage de la compréhension orale au second trimestre.

Toutes les équipes de langues vivantes dans cette situation sont invitées à prendre contact avec le SNES académique. ■

Sandrine Charrier



© Clément Martin

SCOLARITÉ. En attendant la loi sur l'École, le ministère annonce un dispositif contre le décrochage.

Décrochage : choisir les vraies solutions

Début décembre, le ministère a organisé un séminaire national consacré au décrochage scolaire. À cette occasion, le ministre a annoncé un dispositif « Objectif formation-emploi » comprenant un train de sept mesures visant à permettre de « raccrocher » à 20 000 jeunes sortis du système éducatif sans un diplôme de second cycle (au moins CAP ou BEP) avant la fin 2013. À plus long terme, la question du décrochage est érigée en priorité avec l'objectif à la fin du quinquennat de diviser par deux le nombre de décrocheurs, qui représentent environ 120 000 à 140 000 élèves chaque année.

Des solutions contestables

Dans l'immédiat, les sept mesures visent à mieux coordonner l'ensemble des acteurs, mieux informer les décrocheurs et mieux recenser les solutions qui peuvent leur être offertes, y compris en lycée professionnel. Les nouveaux réseaux « objectif formation-emploi », dirigés par des personnels de direction nommés par les recteurs, intègrent ainsi les 360 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, qui réunissent l'ensemble des dispositifs, et les acteurs de l'Éducation nationale du territoire.

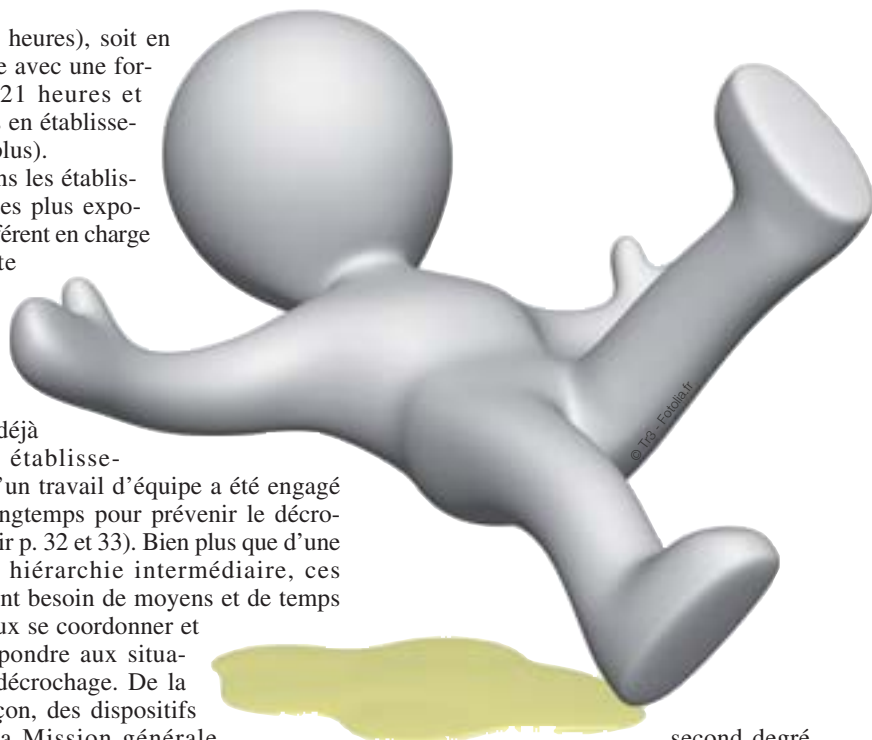
Parmi les solutions, on peut s'interroger sur le recours au service civique pour une durée de 6 mois à un an, soit à plein temps (au

moins 24 heures), soit en alternance avec une formation (21 heures et 12 heures en établissement au plus).

Enfin, dans les établissements les plus exposés, un référent en charge de la lutte contre le décrochage doit être désigné.

Or, c'est déjà dans ces établissements qu'un travail d'équipe a été engagé depuis longtemps pour prévenir le décrochage (voir p. 32 et 33). Bien plus que d'une nouvelle hiérarchie intermédiaire, ces équipes ont besoin de moyens et de temps pour mieux se coordonner et mieux répondre aux situations de décrochage. De la même façon, des dispositifs comme la Mission générale d'insertion (MGI) ont connu des suppressions de postes importantes qui les ont fragilisées.

Il est tout aussi essentiel, pour faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du



second degré, d'améliorer très sensiblement, sans attendre les effets de la priorité à l'école primaire, les conditions de travail et d'études au collège, abandonné depuis de trop nombreuses années. ■ **Bruno Mer**

HISTOIRE DES ARTS

Enseignement phare ou accessoire ?

Entre contenus d'enseignement mal définis et épreuve du diplôme national du brevet (DNB) problématique, le SNES plaide depuis des mois pour une mise à plat de l'ensemble du dispositif.

En Troisième, particulièrement, l'absence d'heure de concertation dans les services des enseignants impliqués rend difficile le travail en commun. Le programme de l'année s'organise autour de thématiques et de questions communes, ciments du travail pluridisciplinaire – ce qui est particulièrement intéressant – alors qu'au DNB, les élèves sont interrogés sur une seule œuvre. Où est la logique ? La contrainte des périodes historiques suivant le programme d'histoire, la grille d'évaluation au DNB et la composition du jury posent problème, sans parler de l'absence d'indemnité de jury alors qu'il s'agit d'une épreuve terminale.

Une formulation qui pose problème

Si la concertation de cet été dans le cadre de « la refondation de l'école » a montré un consensus autour de l'obligation d'une édu-

cation artistique et culturelle, elle n'a pas vraiment débouché sur des propositions concrètes concernant l'enseignement de l'histoire des arts et sa place dans le système éducatif.

Or, le ministère de l'Éducation nationale semble avoir tranché : le projet de loi d'orientation place les enseignements artistiques – déclinés notamment en « arts visuels », « arts du spectacle », « arts de

l'espace » – « sous la coupe » de l'histoire des arts, celle-ci étant, dans une rédaction fort maladroite, placée sur le même plan que « la théorie et la pratique des disciplines artistiques ».

Cette position surplombante de l'histoire des arts est inacceptable.

Entamer un vrai débat

Le SNES défendra les enseignements et l'identité des disciplines artistiques, qui ne peuvent être chapeautées par l'histoire des arts. Cet enseignement pluridisciplinaire ne peut avoir de sens qu'en lien avec les disciplines constituées.

En outre, sa place et son évolution ne peuvent être décidées sans débat.

Pour répondre aux questions des collègues concernant la mise en œuvre de l'enseignement et l'épreuve du DNB, le SNES a mis en ligne une foire aux questions, complétée tout au long de la parution des différents textes : www.snes.edu/-Histoire-des-arts-nouvel-.html ■

Sandrine Charrier, contenus@snes.edu



NON-TITULAIRES

Concours réservés aux contractuels

La publication du décret et des arrêtés organisant les concours réservés devrait intervenir dans les prochains jours, les inscriptions devant s'ouvrir dans le courant du mois de janvier pour la session 2013⁽¹⁾. Pour les agents non titulaires, enseignants en formation initiale ou continue, CO-Psy, CPE, l'orientation est celle de professionnaliser les épreuves, dans une démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Rendre compte de l'expérience

L'épreuve d'admissibilité devrait consister en l'étude, par le jury, d'un dossier RAEP⁽²⁾ établi par le candidat. La première partie

retracera les responsabilités confiées dans le parcours professionnel, d'enseignement, en formation initiale ou continue, pour les CO-Psy dans les domaines de l'orientation, ou pour les CPE dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire ; dans la seconde, le candidat développera une expérience qu'il juge significative relative à une situation d'apprentissage, à la conduite d'une classe... L'épreuve d'admission sera fondée sur un entretien avec le jury avec, en première partie, une présentation par le candidat de son dossier suivi, d'un échange avec le jury pour en approfondir les éléments (30 minutes) et, en seconde partie, un exposé puis un entretien sur un sujet proposé par le jury, le



temps de préparation étant fixé à 60 minutes.

Accès à la titularisation

Le concours réservé devrait permettre à un tiers des agents non titulaires d'accéder à la titularisation, la professionnalisation du concours valorisant leur parcours. Y aura-t-il préparation aux concours réservés ? Pour ceux qui n'y auront pas accès compte tenu des conditions restrictives opposées à l'inscription, les places plus nombreuses aux concours externes et internes apportent un peu d'air. Cependant, toutes les disciplines ne sont pas ouvertes à l'interne (italien, technologie, sciences physiques et chimiques) et, dans tous les cas, la préparation à combiner avec l'acti-

tivité professionnelle est difficile. Le SNES continue d'intervenir pour que les dispositions de la loi Sauvadet soient élargies afin d'aboutir à un plan de titularisation. Il défend l'entrée directe en année de stage pour les contractuels les plus anciens. Il y a urgence à revenir sur l'obligation des certifications C2I et CLES, à organiser formation et VAE gratuites. Enfin, avec la FSU il s'adresse au gouvernement pour des conditions améliorées de rémunération et de gestion. ■

Caroline Mordelet

(1) Le SNES informera ses syndiqués dès la parution des textes au JORF.

(2) Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.



© lefebvre_jonathan - Fotolia.fr



QUESTION-RÉPONSE

Congé parental et retraite

Quelles conséquences aura mon congé parental sur ma carrière et sur la retraite ?

Si votre congé a débuté le 1^{er} octobre 2012 ou après cette date, la première année est décomptée pour sa durée au titre de l'ancienneté prise en compte dans l'avancement d'échelon ; les périodes suivantes sont décomptées pour moitié. Dans le cas du renouvellement d'un congé après le 30/09/12, ces dispositions s'appliquent mais une période débutant à partir du premier octobre 2012 ne sera décomptée entièrement que si elle s'inscrit dans la première année du congé.

Pour les congés parentaux antérieurs, la durée est décomptée pour moitié.

(Loi 84-16, article 54, décret 2012-1061)

En ce qui concerne la retraite de fonctionnaire, le congé parental pris pour un enfant, né, adopté ou accueilli à compter du 1^{er} janvier 2004 est décompté comme du service effectif. Cependant, six mois de congé parental priveront les fonctionnaires « ayant accouché » de la majoration de durée d'assurance de six mois.

Les congés parentaux pris pour un enfant, né, adopté ou accueilli avant le 1^{er} janvier 2004 sont considérés pour la retraite comme des périodes non travaillées, ce qui est devenu très pénalisant avec l'allongement de la durée de référence pour une pension à taux plein, compte tenu notamment de la décote. Toutefois, cette interruption est de celles qui permettent d'obtenir la bonification pour enfant d'une durée d'une année. Références CPCMY articles L9, L12b, L12 bis, R13. ■

Anne Féray, remunera@snes.edu

Des services de contractuels non comptabilisés

Le reclassement est l'opération qui permet de prendre en compte, en vertu de règles variables selon les situations, les services accomplis par un fonctionnaire ou agent non titulaire de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, lorsqu'il accède à un corps de fonctionnaires de l'Éducation nationale. Sans reclassement, il accède au premier échelon de son grade. Le texte de référence est le décret 51-1423 du 5 décembre 1951.

Bonification d'un an

Depuis 2010, une bonification d'un an est immédiatement attribuée aux lauréats des concours, ce qui signifie que le troisième échelon constitue désormais le début de la carrière mais aussi le point de départ de l'application des reprises de services antérieurs. Le reclassement s'effectue dès

l'année de stage au 1^{er} septembre comme date d'effet. Cette opération est réalisée pour les certifiés dans les académies et pour les agrégés au ministère. Les services d'AED et MA donnent lieu à reconstitution de carrière (système des coefficients caractéristiques, voir tableau pour les AED).

Traitement injuste

En revanche, les services de contractuels de toute nature donnent lieu à un abattement de 50 % de la durée des services et une règle dite « du butoir » dans le décret de 1951, qui prive en fait de tout reclassement les contractuels dont l'indice de rémunération était inférieur à celui du 3^e échelon des certifiés (INM 432).

Nous avons à plusieurs reprises dénoncé ce traitement et fait des propositions en termes de bonifications d'ancienneté tenant compte du nombre d'an-



© Christika - istockphoto.fr

nées effectives de non-titulaires. Ce fameux décret de 1951 empêche aussi la prise en compte convenable des services de catégorie B.

Le SNES demande une amélioration du mode de calcul du reclassement qui pénalise de

façon inacceptable les contractuels et les vacataires. Nous continuons d'intervenir auprès de la DGRH sur ce dossier sensible, particulièrement en ce moment d'annonces de recrutement de nouveaux collègues. ■ Erik Staelen

MUTATIONS 2013

Après la fermeture du serveur

Le serveur est clos depuis le 4 décembre. Les collègues concernés ont dû recevoir le **formulaire de confirmation** dans leur établissement, vérifier

leurs vœux et leur ordre, leur situation administrative, corriger en rouge toute erreur et joindre les pièces justificatives, l'administration ne réclamant aucune pièce manquante. Il est nécessaire d'avoir gardé une photocopie de tous ces documents.

Retourner dès maintenant la fiche syndicale de suivi individuel avec ces mêmes documents à la section académique du SNES⁽¹⁾. La fiche (*L'US* spécial « Mutations 2013 ») est téléchargeable sur le site www.snes.edu. Elle permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires

dans le respect des règles communes. C'est aussi le moyen de peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable pour tous en s'appuyant sur des cas concrets et faire avancer nos demandes d'amélioration générale.

De très nombreux collègues se sont émus auprès des élus de la teneur des conseils délivrés par la plate-forme privée de communication ministérielle constituée de personnels intérimaires peu formés. Les erreurs ainsi délivrées aux demandeurs de mutation en guise de conseil risquent d'avoir de graves conséquences : vœux mal formulés, stratégies inadéquates... Les élus du SNES restent attachés à la déontolo-

gie, à la confidentialité absolue devant protéger les données individuelles, à la qualité et à la pertinence des conseils délivrés aux collègues, à la fiabilité de l'annonce des résultats. **La fiche syndicale est essentielle pour leur travail.** Indiquer si vous avez contacté cette plate-forme. La fiche permet de délivrer une **information personnalisée** (barème, affectation proposée...): ne pas oublier de signer la formule autorisant les élus à recourir à l'informatique. ■

Christophe Barbillat
emploi@snes.edu

(1) Les collègues gérés par la 29^e base retournent la fiche syndicale de suivi individuel à la section « Hors de France » au siège national.



Le décrochage scolaire



© L'Essedesign/Fotolia.fr

UN PHÉNOMÈNE COMPLEXE, DES RÉPONSES MULTIPLES. La lutte contre le décrochage scolaire, priorité du nouveau gouvernement, mobilise depuis longtemps bien des énergies. Malgré une forte réduction depuis les années 80, le nombre d'élèves qui sortent du système éducatif sans diplôme ni qualification est encore bien trop important aujourd'hui.

Le gouvernement précédent a gonflé artificiellement les chiffres pour en afficher jusqu'à 306 000 et noircir ainsi le tableau pour justifier sa politique éducative délétère. En réalité, ils sont 120 000 « sortants sans diplôme » en moyenne sur 2007-2008-2009, soit 17 % des sortants. Si l'on considère les « sortants sans qualification », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas atteint au moins la dernière année d'une formation conduisant à un diplôme de second cycle, ils sont environ 40 000, soit 6 % des sortants. Si l'on parle de « sorties précoces », indicateur utilisé par l'UE qui recense la proportion des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (bac, BEP ou CAP), ils sont alors 12,2 % en 2009 et 12,6 % en 2010 pour une moyenne européenne de 14 %.

Un phénomène complexe

S'il concerne surtout les moins de 18 ans en LP et dans une moindre mesure en lycée général et technologique, il touche aussi les collégiens (17 %). Le décrochage est un processus lent qui prend sa source très en amont. Les causes en sont complexes et il importe, comme le dit Corinne, CO-Psy à Nogent, d'être attentif « aux signes d'alerte des élèves qu'il reçoit et

s'efforce d'offrir un espace d'écoute » pour identifier les facteurs d'ordre personnel, psychologique, scolaire, socio-économique ou familial. « *Le CO-Psy essaie d'analyser et de comprendre avec l'élève et sa famille, les éléments qui alimentent son malaise dans l'école* », ajoute-t-elle.

Pour le sociologue Dominique Glasman, « *c'est à partir de 14-15 ans et de façon croissante jusque 16 ans que la déscolarisation proprement dite s'opère* ». Il précise que « *les filles sont presque aussi concernées par la déscolarisation que les garçons, même si les modalités du processus et les explications qu'elles en donnent*

sont assez distinctes de celles des garçons ». Corinne témoigne de la multiplicité des facteurs : « *difficultés à se repérer et/ou à répondre aux exigences du lycée ; aux attentes des parents ; étape du développement psychologique personnel ou lié à l'adolescence difficile à franchir ; problèmes de langue ; de confiance en soi... Tout lycéen, qu'il soit en SEP, en voie générale ou technologique, voire en BTS peut, à un moment de son parcours, douter de l'intérêt de ses études, donc de sa présence au lycée* ».

Donner du temps aux équipes

Il est d'autant plus important de croiser les regards sur les élèves en favorisant le travail en équipe, notamment pluriprofessionnelles. Chantal, CPE dans un LP en Haute-Saône, en témoigne : « *les absences répétées et longues avec des justifications floues sont un signal d'alarme. La capacité d'écoute et de dialogue pour renouer avec l'élève décrocheur est un élément clef. Mais la prévention est avant tout un travail d'équipe dans lequel le CPE a toute sa place. Une cellule de veille, composée des différents acteurs de l'établissement, se réunit tous les 15 jours et les informations sont échangées quasiment en temps réel grâce à des contacts fréquents* ».

EN SAVOIR +



Cet ouvrage est fondé sur l'expérience professionnelle de deux enseignants, qui exercent au Pôle Innovant Lycéen de Paris, et l'analyse d'une universitaire, chercheuse en sciences de l'éducation et spécialiste du décrochage scolaire.

• Philippe Goémé, Marie-Anne Hugon et Philippe Taburet, *Le décrochage scolaire, des pistes pédagogiques pour agir*, CRDP de Paris, 2012.

EN SAVOIR ++



Ce livre aborde le repérage et l'analyse de la diversité des parcours d'élèves, mais aussi la manière dont les professionnels et les institutions s'emparent de la question du décrochage et contribuent à le construire comme un problème public. Sur la base d'en-

quêtes qui se sont étendues sur trois années auprès de jeunes « décrocheurs » et de professionnels de l'école, du travail social, de la justice, il propose de saisir ce que sont les processus de déscolarisation.

• Glasman Dominique, Cœurard Françoise, *La déscolarisation*, La Dispute, 2004.

Dans un collège d'Aulnay, où travaillent Catherine et Pierre, CPE, et Catherine, CO-Psy, « l'équipe, qui comprend les deux CPE, les deux CO-Psy, l'assistante sociale, les deux infirmières et le principal de l'établissement ou son adjointe » se réunit selon le même rythme et « aborde environ six cas par réunion ». « Cela permet de mettre de la cohérence éducative par rapport aux mesures envisagées, de nous coordonner entre nous et d'installer un réseau de veille autour de l'adolescent », ajoutent-ils, « on ne sent pas tout seul à gérer tous les problèmes, les familles sentent qu'il y a un travail d'équipe derrière. On avance plus vite dans la résolution. Les liens avec les enseignants sont constants, c'est aussi ce qui permet d'évaluer l'effet des mesures prises, sur l'élève ». Et tous de conclure que c'est grâce à ce travail en équipe, dans le respect du secret professionnel, « que le décrochage peut être jugulé et limité. Nous avons très peu de cas d'absentéisme lourd ». ■

POUR APPROFONDIR

Voir www.snes.edu/-lutter-contre-le-decrochage-.html



Rubrique réalisée par Bruno Mer, Olivier Raluy et Catherine Remermier

Trois questions à...

Robert Déprés

professeur d'Histoire-géographie depuis 11 ans au CLEPT



L'US : Quel est l'objectif du CLEPT et sa particularité ?

Robert Déprés : Le Collège Lycée Élitare pour Tous est un établissement expérimental qui a ouvert ses portes en novembre 2000 dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble.

Il s'adresse à des jeunes volontaires entre 15 et 22 ans, décrochés ou décrocheurs du collège ou de tout type de lycée.

L'objectif est de les réinscrire dans un processus d'apprentissage et les réconcilier avec une trajectoire scolaire d'enseignement général qui peut les conduire jusqu'à un baccalauréat (L, ES, S). Ceux qui optent pour un bac technologique ou professionnel ne le font plus par défaut mais désormais davantage par un choix délibéré et positif.

L'US : Quel est le profil des jeunes que vous accueillez ?

R. D. : Il n'existe pas un profil type de décrocheur, mais une grande diversité aussi bien de milieux socioculturels dont ils sont issus que de trajectoires scolaires.

Qu'ils soient plutôt rebelles ou dans une docilité silencieuse et douloureuse, ils ont un point commun : ils ne trouvaient plus leur place à l'école et ils arrivent pour beaucoup avec un lourd contentieux à son encontre.

L'US : Comment parvenez-vous à raccrocher ces jeunes en rupture scolaire ? Quelles sont les difficultés ?

R. D. : Pour permettre à ces jeunes (une centaine) de devenir de vrais interlocuteurs, d'être acteurs de leur scolarité, de retrouver un sentiment d'appartenance, de ne pas rester seuls en apesanteur avec leurs problèmes, des lieux institutionnalisés de temps de parole collectifs ou individuels fonctionnent régulièrement : Vie de classe, pour construire un groupe-classe au profit des apprentissages scolaires, fixer ensemble des règles communes, travailler les malentendus scolaires. Groupes de base avec 15 élèves de différents niveaux de classe, pour apprendre à donner son point de vue. Tutorat, chaque enseignant étant le référent de 7 élèves qu'il rencontre régulièrement pour faire le point, voir ce qui marche, comprendre les obstacles – scolaires et non scolaires – qui gênent les apprentissages.

Au CLEPT, chaque enseignant doit assurer ses cours, l'ensemble des tâches éducatives et 4 heures de travail en équipe.

Les difficultés sont multiples, je m'en tiendrai à deux : assumer une nouvelle professionnalité pour laquelle les enseignants ne sont pas formés et une charge de travail lourde. ■

Paroles de CPE

Bernadette, contractuelle permanente MGI à Créteil

La Mission Générale d'Insertion doit intervenir sur les sorties sans qualification et remobiliser ces jeunes de plus de 16 ans trop souvent considérés comme décrocheurs. Tous ne le sont pas mais beaucoup ont eu un parcours scolaire plus ou moins chaotique... Depuis 14 ans que j'exerce, il y a en moyenne 6 000 jeunes par an dont près de 3 000 en Seine-Saint-Denis.

Après un entretien de situation avec un CO-Psy, les informations sont saisies dans le logiciel académique « Parcours en ligne » qui recense les élèves sans affectation. Nous nous retrouvons ainsi avec 300 jeunes à suivre environ à la rentrée sur mon bassin. Ceux qui échappent à la rescolarisation se sentent stigmatisés et même exclus et il faut lutter pour qu'ils s'accrochent et se remobilisent. Nous intervenons aussi en prévention dans les établissements en tant que coordonnateurs conseil. Chaque année, seulement 20 à 30 élèves en voie de décrochage sont signalés.

Mais alors que la lutte contre le décrochage est une priorité, on nous en donne de moins en moins les moyens. Nous sommes passés à Créteil de 104 ETP en 2005 à 37 cette année. Notre charge de travail ne cesse d'augmenter, les pressions sont lourdes (et nous sommes en majorité des contractuels). Nous sommes au bord de l'explosion. Malgré tout, nous arrivons à trouver une solution pour la plupart d'entre eux, soit dans le cadre d'actions de la MGI, soit autrement. Nous aurions grand besoin que notre action soit mieux reconnue car elle est utile pour tous ces jeunes. ■

Le prix de l'eau



© Alphaspirit/Fotolia.com

IL EST SOUVENT DIFFICILE DE DÉMÊLER LES CAUSES RÉELLES DU PRIX DE L'EAU. Outre la dimension technique de la chose, il faut aussi imputer cet état de fait aux nombreux intérêts qui s'en mêlent.

Une ressource gratuite devenue service payant

La question de l'eau et de son prix en France fait régulièrement resurgir un paradoxe apparent : une ressource gratuite telle que l'eau, considérée comme un patrimoine commun à la nation et aux citoyens, est facturée à ces derniers. La chose peut sembler d'autant plus étrange que la France n'est pas un pays sec ou désertique et qu'elle dispose de ressources en eau relativement abondantes. L'obscurité des factures envoyées aux consommateurs participe aussi d'une certaine manière à l'absence de clarté sur la question. En fait pour comprendre comment est fixé le prix de l'eau, il faut démêler ce qui relève des impératifs techniques mais aussi écologiques, de ce qui renvoie à un contexte économique favorisant avant tout les intérêts privés.

Des impératifs techniques mais aussi écologiques

Si elle est formellement gratuite, l'eau livrée au consommateur implique un certain nombre de coûts qui sont des impératifs que l'on ne peut contourner. Plusieurs opérations se succèdent. Tout d'abord le pompage qui consiste à puiser l'eau dans le sous-sol ou dans la rivière. Puis le traitement pour la rendre

potable. Ensuite l'acheminement jusqu'aux habitations. Une fois utilisée, l'eau usée doit être évacuée vers une station d'épuration pour être dépolluée. Elle sera finalement rejetée dans le milieu naturel.

La qualité de l'eau étant étroitement surveillée et les préoccupations environnementales de plus en plus importantes, il y a des raisons objectives à ces coûts qui depuis une vingtaine d'années vont croissant. La construction et l'entretien d'usines de production de l'eau potable et de stations d'épuration de plus en plus perfectionnées, mais aussi des canalisations et des réseaux de distribution, coûtent de plus en plus cher (voir encadrés).

Ces impératifs ne s'imposent pas à tous de la même manière : il existe une forte inégalité entre communes. Les eaux varient en qualité sur le territoire français tout comme leur proximité. Lorsque l'habitat est dispersé, on observe un surcoût pour l'acheminement. Par ailleurs, étant donné la charge financière importante liée à l'eau, il est souvent difficile pour les petites communes de ne pas passer par la concession à une compagnie privée. Si, depuis 1996, les maires sont tenus de rendre des comptes à leurs administrés en publiant un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, l'État ne leur

LE PRIX DE L'EAU AUX PRISES AVEC LES INTÉRÊTS DU PRIVÉ

- ▶ De 2004 à 2008, le prix de l'eau a augmenté de 3 % par an en France.
- ▶ Le prix de l'eau est en moyenne plus élevé de 30 % lorsque le service est délégué à un opérateur privé par rapport à un service en régie.
- ▶ 200 millions d'euros par an, c'est la hauteur de la surfacturation de l'eau par Veolia aux Franciliens.

donne pas pour autant la capacité à faire passer la gestion en régie publique.

Quand les intérêts privés s'en mêlent

C'est que le prix de l'eau livrée au consommateur n'est pas uniquement fixé par des impératifs techniques ou écologiques. On a pu ainsi constater que ce prix était en moyenne plus élevé de 30 % lorsque le service était délégué à un opérateur privé par rapport à un service en régie. Le mode de gestion de l'eau est donc une question clé. Historiquement, les grandes compagnies de l'eau (Veolia, Suez...) sont très puissantes en France. Profitant de délégation sous la forme de contrat d'« affermage » à durée limitée, ou de contrat de « concession » ayant une durée en général de vingt ans, ces entreprises effectuent de

LE PRIX DE L'EAU EN FRANCE ET EN EUROPE

- ▶ En 2012, 5,40 € le mètre cube pour ceux qui consomment moins de 30 m³ et 3,08 € le m³ pour ceux utilisant plus de 120 m³ d'eau.
- ▶ En 2008 le prix moyen du mètre cube était de 3,39 € contre 3,44 en Europe en moyenne.
- ▶ 44,5 % du prix correspondait en 2008 à la distribution, 39,8 % à l'assainissement, 15,63 % à la TVA et aux redevances.

gros bénéficiaires. 71 % des Français environ sont concernés par ce système de gestion. Dans les années 90, seul un tout petit nombre de grandes villes (Strasbourg, Nantes, Reims, Tours) et une proportion plus importante de petites communes restaient à l'écart de la gestion privée. Toutefois, un mouvement important se met alors en place de passage vers la gestion de l'eau en régie publique, qu'elle soit « directe » ou « en gérance ». En 1999, les mouvements de citoyens de Grenoble obtiennent l'annulation du contrat de délégation entre la commune et Suez ainsi que le passage en régie directe de l'eau et de son assainissement. Depuis, le prix de l'eau à Grenoble est devenu un des plus bas de France, la qualité étant très bonne.

En Île-de-France, le scandale de la surfacturation imposée par Veolia au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) présidé par André Santini a éclaté en 2009. Outre identifier une surfacturation de 200 millions par an, les enquêtes ont aussi mis en valeur les liens troubles entre un certain nombre de personnels politiques et la multinationale. C'est à cette époque que la mairie de Paris a décidé de passer en régie directe en créant la régie autonome Eau de Paris.

Il semble donc que la conscience s'installe de plus en plus chez les citoyens et les élus, que l'accès à l'eau pour chacun est une question décisive. Si attribuer à l'eau un prix est sans doute une nécessité pour éviter les gaspillages, il faut envisager, comme



Ian Brossat, président du groupe PCF/PG au Conseil de Paris, élu du 18^e

L'US Mag : Qu'est-ce qui a amené le conseil de Paris en novembre à voter le retour à une gestion publique de l'approvisionnement de l'eau à Paris ?

Il s'agissait d'un impératif social, avant tout : l'être humain a besoin d'eau pour vivre. L'eau est un bien commun qui doit rester accessible à tous, on ne peut pas spéculer sur l'eau. À Paris, depuis 1984 et la privatisation par la droite, les Parisiens avaient eu droit à une véritable caricature de gestion privée. Entre 1992 et 1998, par exemple, la facture avait bondi de 115 %. En 25 ans, de 260 % ! Et pourquoi ? À cause du choix fait par les sociétés de leurs dividendes, de leurs marges et de leurs provisions financières. Rien à voir par exemple avec l'entretien du réseau, qui s'est considérablement dégradé, lui. Heureusement, au début des années 2000, avec l'arrivée de la gauche, la Ville est intervenue, elle a repris les choses en main, avant de remunicipaliser totalement l'eau. Nous devons attendre l'échéance du contrat de délégation de service public, au 1^{er} janvier 2010... Pour dire les choses de manière terre à terre, non seulement le privé faisait moins bien son travail, mais en plus, il coûtait cher. Après, c'est aussi une affaire de conviction : pour moi, l'eau doit rester la propriété de tous.

L'US Mag : Quel bilan peut-on faire de l'activité de la régie autonome « Eau de Paris » créée dans la foulée ?

Premier constat : le prix a baissé. De 8 %. Symboliquement, le mètre cube est inférieur à 1 euro. C'est un geste fort, mais c'est aussi une question d'honnêteté. Les gains annuels générés par le passage en gestion publique sont estimés à 35 millions d'euros ! Le meilleur moyen de faire des économies, c'est de ne pas rémunérer les actionnaires... En outre, la ville a prévu des dispositifs en faveur des plus modestes, par exemple des occupants d'un logement sans droit ni titre, ainsi que des sans domiciles fixes... Je pense qu'il est temps maintenant de franchir une nouvelle étape en instaurant la gratuité des premiers mètres cubes nécessaires à la vie.

L'US Mag : Quels sont les enjeux autour de la constitution d'un service public de l'eau que l'on pourrait généraliser par exemple à l'ensemble de l'Île-de-France voire à tous les territoires ?

Un égal accès à l'eau permet de lutter contre les inégalités – y compris territoriales. C'est une question essentielle, étant donné les grandes disparités du prix de l'eau en Île-de-France. Notre horizon est métropolitain sur cette question comme sur d'autres. À l'échelle de la planète, près d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,6 milliards n'ont pas accès à un assainissement de base. 2,2 millions de personnes meurent chaque année de maladies liées à l'absence ou à la mauvaise qualité de l'eau. Notre engagement local pour une eau de qualité accessible à tous est une première pierre vers la définition globale d'un droit universel à l'eau.

le propose le SNE-FSU, une progressivité de la tarification pour soutenir les plus modestes. Cela passe en outre par une reprise du contrôle par les collectivités de la gestion de l'eau sous la forme de régie. L'État doit jouer tout son rôle dans ce processus, notamment en soutenant financiè-

rement des projets qui nécessitent souvent plusieurs années pour être amortis. Face à l'échéance de 2015, lorsque la plupart des contrats de délégation seront arrivés à terme, il est important de rappeler que l'eau doit être un droit pour tous et non un marché captif pour quelques-uns. ■ **Baptiste Eychart**

CE QUE REVENDIQUE LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT (SNE-FSU)

Pour un juste prix de l'eau :

- ▶ Reconnaitre l'accès à l'eau comme un droit fondamental de l'homme, le prix de l'eau doit avoir une dimension sociale.
- ▶ La rareté de l'eau doit être prise en compte : le prix de l'eau doit dissuader de la gaspiller.
- ▶ La loi doit prévoir un prix de l'eau progressif en fonction des volumes consommés. Ainsi, chaque individu doit pouvoir bénéficier d'une quantité d'eau à faible coût, suffisante pour ses besoins d'hygiène et de boisson. *A contrario*, au-delà de ce volume vital, le prix unitaire doit augmenter par tranche, pour taxer plus lourdement les plus fortes consommations.
- ▶ La fragilité de la ressource doit être prise en compte : le prix de l'eau doit refléter le coût de sa mobilisation et le coût de sa restitution au milieu naturel après usage, en quantité et en qualité.

Pour une gestion publique et transparente des services d'eau et d'assainissement :

Les collectivités locales doivent gérer prioritairement leurs services d'eau et d'assainissement directement, en régie [...]. À défaut, elles peuvent faire appel au savoir-faire d'entreprises spécialisées à travers, par exemple, des délégations de service public. Ces délégations, voire ces concessions, doivent être fortement limitées dans le temps par un texte réglementaire, et être réellement révocables [...]. L'État doit aider techniquement et financièrement les collectivités locales qui ont délégué la gestion de leur service de l'eau à des entreprises privées et qui souhaiteraient assurer cette gestion en régie. Dans tous les cas, les prestations doivent faire l'objet d'un contrat explicite définissant les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir. Le prix de l'eau facturé aux usagers doit être établi de manière transparente [...]. Le résultat de l'exécution de ces prestations [...] doit être présenté annuellement devant une commission mixte paritaire (élus, usagers, associations de protection de la nature...), sous la présidence de l'État.

À LIRE

Notre sélection

► C'EST NOËL !



L'hôtel de ville de Paris a décidé d'une politique d'exposition gratuite. L'avant-dernière, *Paris vu par Hollywood*, un peu décevante il est vrai, a permis à Antoine de Baecque, le commissaire de l'expo, de construire un catalogue qui vaut par les collaborateurs décrivant une partie du cinéma américain en lien avec la Capitale. Ce livre devrait vivre sa vie...



L'exposition actuelle a comme thème « Paris Haute Couture » pour revenir sur la place de Paris dans la mode. Olivier Saillard et Anne Zazzo ont dirigé le catalogue. Ils tentent une histoire, en remontant au XIX^e siècle et en s'arrêtant en 1970. Une manière de rendre compte de Paris, capitale culturelle mondiale... dans le passé !

Nicolas Bénéès
• *Paris vu par Hollywood*, sous la direction de A. de Baecque ; *Paris Haute Couture*, sous la direction de O. Saillard et A. Zazzo, chez le même éditeur Skira Flammarion.

SOUFFLE RÉVOLUTIONNAIRE

Les damnés de la terre

« J'ai l'habitude de dire que celui qui n'a pas la patience de lire mes livres devrait survoler au moins les épigraphes parce que par elles il saura tout », écrivait José Saramago, écrivain portugais, lauréat du prix Nobel de littérature en 1998, mort en 2010, dans *Le cahier*, recueil de textes écrits pour son blog. Lisons donc ces quelques lignes de Almeida Garret, au seuil de *Relevé de terre*, roman paru en 1980, qui vient d'être tout juste traduit en français : « *Et je demande aux économistes politiques, aux moralistes, s'ils ont déjà calculé le nombre d'individus qu'il est nécessaire de condamner à la misère, à un travail disproportionné, au découragement, à l'infantilisation, à une détresse invincible, à la pénurie absolue, pour produire un riche ?* ». Livre d'une modernité étonnante, *Relevé de terre* raconte, à travers trois générations, l'histoire des Mau-Tempo, famille de travailleurs agricoles dans une région de latifundiums portugais. Saramago nous propose une puissante fresque familiale et politique, où domine l'exploitation la plus brute, la plus rude, la plus noire aussi. *Relevé de terre* est un texte cruellement et crûment réaliste, qui fait songer à *La terre*, de Zola. Saramago n'épargne personne : ni les propriétaires terriens et leurs contremaîtres ni l'église, ni l'armée, ni, bien sûr, le régime

dictatorial de Salazar. Face à cette implacable oppression, les paysans prennent conscience, résistent fièrement, et se mettent en grève : pour des augmentations de salaires, pour la journée de huit heures, pour la reconnaissance de leur dignité d'hommes et de travailleurs. Porté par le souffle magistral de Saramago – on reconnaît immédiatement cette phrase ample et simple, si singulière, riche d'une profusion d'images – *Relevé de terre* porte très haut l'espérance, jusqu'à la fin, en « ce jour essentiel de soulèvement », et atteint l'universel. « *C'étaient de très grands vents sur la terre des hommes, de très grands vents à l'œuvre parmi nous, qui nous chantaient l'honneur de vivre, et nous chantaient l'horreur de vivre* », écrit un autre prix Nobel de littérature, Saint John Perse, dans *Vents*. C'est ce qui emporte le lecteur de *Relevé de terre*, et le remet debout, s'il en est besoin : le souffle de la révolution, dans la langue et chez les hommes, qui finit par tout emporter sur son passage. ■

Nicolas Morvan

• *Relevé de terre*, José Saramago, Éditions du Seuil, traduit du portugais par Geneviève Leibrich, 361 pages.



QUAND LE LIVRE FAIT LE BEAU

Une somme, que dis-je une somme, un monument que ce livre. Il faudrait inventer un nouveau terme pour signifier ce monstre. Lourd et peu maniable, disons-le d'entrée, ce « catalogue » nous présente - et commente - *Toutes les peintures* du Louvre, soit 3 000. Rien que ça. Plus un DVD ! Un voyage étonnant, époustouflant dans les références culturelles européennes via l'école italienne, les écoles du Nord, l'école française et l'école espagnole, pour donner envie d'aller voir les originaux munis de ce vade-mecum. Le temps manque souvent pour voir tous les trésors de ce musée. Cet objet culturel non identifié permet de faire les choix nécessaires. Un drôle de cadeau qu'il faudrait faire ou se faire en ces temps de fête, pour tous les amateurs de peinture.

Nicolas Bénéès

• *Le Louvre. Toutes les peintures*, textes de Vincent Pomarède, photographies d'Erich Lessing

Le coin du polar

David S. Khara avait commencé par *Le projet Bleiberg* pour présenter ses personnages, Eytan Morg en particulier, rescapé des camps de la mort et issu des recherches des docteurs nazis voulant composer une race « pure ». Lui, le Juif, est devenu blond. Une honte. Il résiste à tout. Il transporte surtout une grande partie de l'Histoire dont il est le dépositaire. *Le projet Shiro* prend la suite, en changeant de pays, direction le Japon et les recherches folles autour des armes de destruction massive via les armes chimiques. L'écriture s'est affirmée, le héros n'est plus totalement intouchable. Un peu d'humanité s'est glissée entre les ennemis du premier opus, soit hier. Un mélange subtil entre les mondes d'hier et celui d'aujourd'hui. Quand le passé sert à éclairer notre barbare présent. On attend le troisième avec impatience et un peu d'inquiétude.

Ake Edwardson en avait fini, avait-il dit, avec son double, commissaire de police à Göteborg. Mais Erik Winter est de retour. Un retour passager. Pour une



enquête, un soir de Noël d'enlèvement d'enfants et de violentes agressions sur des étudiants. Une prière sert de titre, *Le ciel se trouve sur terre* et le tout se termine mal et bien, pour faire de Noël la plus angoissante des fêtes. Un pessimisme total, une écriture resserrée et des anti-héros qui ont du mal à trouver le sommeil... quelque chose de pourri au royaume de Suède ? Un autre grand auteur, James Sallis. À chaque fois, l'errance dans la Nouvelle-Orléans, dans la littérature mondiale (passe l'ombre de Queneau), dans la tête du Noir détective Lew Griffith – blessé, momentanément aveugle, il entend comme jamais –, nous prend et ne nous lâche plus jusqu'à la dernière page où rien ne se résout, mais rien ne

peut se résoudre. Personne n'a les clés. Les divisions raciales, sociales de l'Amérique sont la trame de cette « enquête ». Ce *Bluebottle* restera ancré dans votre mémoire.

Joseph Bialot vient juste de nous quitter, le 25 novembre 2012. Jusqu'au bout il a voulu écrire, lui qui se disait à bac moins

10. Il fait pourtant la preuve que l'Histoire ne lui était pas étrangère. Dans son dernier opus paru, *Les puits de Moïse est achevé*, il nous promène dans les territoires de Philippe Le Bel, ses démêlés avec le Pape, sa volonté de piller les Templiers comme il l'a fait avec les Juifs et les banquiers florentins. Il donne une très grande place aux Compagnons, futurs francs-maçons. Dante Alighieri est partie prenante de ces intrigues. Un conteur hors pair. Il vit et vivra au travers de ses livres... ■ Nicolas Bénéès

• *Le projet Shiro*, David S. Khara, 10/18 ; *Le ciel se trouve sur terre*, Ake Edwardson, 10/18 ; *Bluebottle*, James Sallis, Folio policier ; *Les puits de Moïse est achevé*, Joseph Bialot, Rivages/Noir

L'IMMIGRATION ALGÉRIENNE EN FRANCE

Un pan de l'Histoire de France

Une exposition, *Vies d'exil, 1954-1962*, le catalogue au titre plus explicite *Algériens en France, la guerre, l'exil, la vie* et le témoignage bouleversant et dur, sans pathos mais d'une profonde humanité, de Monique Hervo, *Nanterre en guerre d'Algérie*, permet de reprendre les fils de notre histoire, liée à celle de l'Algérie dont on fête le cinquantième anniversaire de l'indépendance. L'histoire de l'immigration algérienne en France reste à faire. Elle a, à la fois, façonné la France et l'Algérie. La guerre contre le colonialisme français s'est aussi menée sur le territoire français. Les luttes entre le MNA, le FLN, les supplétifs harkis ne sont pas seulement des morceaux d'Histoire, elles restent fortement présentes. Les traces de ce passé inondent encore notre actualité. Les éditions Autrement font œuvre utile par ce « beau livre », à la riche iconographie. Benjamin Stora et Linda Amiri brosent un portrait de ces travailleurs immi-



grés, de leur famille, de leur division politique, dont l'industrie française avait grand besoin.

Monique Hervo raconte le même quotidien via sa vie à l'intérieur du bidonville de Nanterre. Elle ne savait, avoue-t-elle avant d'en faire l'expérience, qu'il pouvait exister, dans la France des années 50, des bidonvilles. Elle a partagé la vie des habitants, leurs espoirs, leur misère, leur rejet. Et leur dignité, leur peur, leur angoisse après les assassinats du 17 octobre 1961, leur joie au moment de l'indépendance. Cette réédition, comme le note François Maspéro (le premier éditeur) dans sa préface, s'imposait. ■ N. B.

• Exposition *Vies d'exil, Cité nationale de l'histoire de l'immigration*, jusqu'au 19/05/2013 ; *Algériens en France, 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, dirigé par B. Stora et L. Amiri, Autrement ; *Nanterre en guerre d'Algérie. Chroniques du bidonville, 1959-1962*, M. Hervo, Actes Sud BD.



Le coin de la BD

Atar Gull, ou la vengeance d'un esclave modèle

En 1830, des esclaves, surnommés « bois d'ébène » circulent entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique. Atar Gull est l'un d'eux. Doté d'un physique exceptionnel, ce guerrier, fils de roi, est vendu à un prix élevé, c'est « un article spécial ». Après une traversée des océans mouvementée, Atar Gull arrive en Jamaïque où il devient la propriété de Tom Will, un maître réputé humaniste. Dans la plantation de coton aux allures d'*Autant en emporte le vent*, Atar Gull se distingue rapidement par son efficacité au travail et son dévouement. Mais sous

cette apparence d'esclave modèle, le héros impassible a soif de vengeance. Cet album de 88 pages du scénariste Fabien Nury et du dessinateur Brüno, publié en 2011, renouvelle le genre popularisé par *Les Passagers du vent* de François Bourgeon, qui associe le récit maritime aux horreurs de la traite négrière. À mille lieues des poncifs, *Atar Gull* brouille les frontières entre le bien et le mal. La cruauté est-elle davantage du côté du maître qui s'honore de traiter ses esclaves « avec compassion et bienveillance », ou du côté de l'esclave dévoué métamorphosé en ange exterminateur ? L'al-

bum est adapté d'un roman à succès d'Eugène Sue qui fit scandale à sa sortie en 1831 pour son dénouement amoral.

Aujourd'hui, ce Monte-Cristo africain ne choque plus mais enthousiasme. À côté du héros colossal et mutique, l'album déploie toute une série de personnages hauts en couleur comme le pirate Brulard, véritable fantôme des Caraïbes, ancien gentilhomme trahi par sa dulcinée et reconverti dans la fibuste. Le dessin stylisé de Brüno, entre ligne claire et expressionnisme, alterne les plans larges et les plans rapprochés de façon très cinématographique.

L'aventure est le domaine de prédilection du dessinateur nantais, connu pour son diptyque de science-fiction *Biotope*, une enquête policière au ton décalé sur fond d'écologie radicale. Aujourd'hui Brüno expérimente d'autres supports. Il est le rédacteur en chef adjoint de *Professeur Cyclope*, la première revue numérique de bande dessinée émanant d'un collectif de dessinateurs, à paraître bientôt en ligne. Fabien Nury, scénariste de référence, a reçu le prix de la meilleure série au Festival d'Angoulême de 2011 pour *Il était une fois en France*. Il vient également de publier le dernier tome de *La mort de Staline*, une fiction historique sur la folie du pouvoir. Deux auteurs à suivre. ■

Stéphanie Marco

• *Atar Gull* de Nury et Brüno, Dargaud, 2011, 88 p.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► RECOMPOSITIONS DE LA FAMILLE

Notre collègue Eric Garnier a présidé l'Association des parents gays et lesbiens (APGL) et a voulu, par ce livre de témoignages et d'analyses, participer à la mise en évidence d'un changement de nos sociétés via une nouvelle définition de la famille. Ressort de cette étude que l'homoparentalité est une réalité de plus en plus acceptée, même si l'homophobie continue d'exercer ses effets. Une manière de prendre part au débat actuel sur le mariage pour tous tout en évitant les dérapages sur la liberté de conscience.

Nicolas Bénéès

• *L'homoparentalité en France. La bataille des nouvelles familles*, E. Garnier, éditions Thierry Marchaisse, 349 p.

► MUSIQUE ET RÉVOLTES

Écrire une biographie d'Alan Stivell – une grande première –, lui qui a fait découvrir la harpe celtique au monde entier, travail que son père avait commencé, suppose de faire référence à toutes les luttes sociales, linguistiques et de libération qui ont secoué cette région depuis plus de 40 ans. Laurent Bourdelais, poète et professeur d'histoire s'y est essayé. Un hymne à la Bretagne, au Morbihan plus spécifiquement, vient sous la plume de cet enfant qui n'est pas de ce pays. Pour découvrir à la fois les textes, le contexte social de ces années-là et pour (re)faire connaissance avec le musicien.

N. B.

• *Alan Stivell*, L. Bourdelais, éditions Le Télégramme, 334 p.

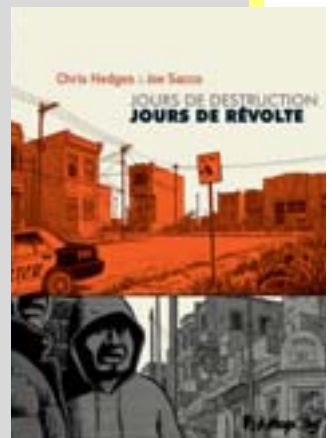
VOIR LES ÉTATS-UNIS

Loin de toutes les images d'Épinal, loin des batailles politiciennes, les États-Unis vivent les effets d'une crise profonde qui déstructure totalement les solidarités existantes et attaque les valeurs sur lesquelles reposait cette société. Deux types de journalisme se complètent. L'un

utilise sa plume, Chris Hedges, l'autre son dessin – Joe Sacco est connu pour ses reportages en BD – pour décrire la réalité de cette Amérique rarement présentée dans les médias français. Ils découpent leur patient au scalpel en trois temps, les spoliations, la destruction, l'esclavage et deux « jours », de siège et de révolte, pour mener un réquisitoire en bonne et due forme contre ce capitalisme appelé par certains libéral alors qu'il est tout simplement sauvage et... imbécile. La révolte gronde dans cette société étatsunienne. Une bonne nouvelle.

N. B.

• *Jours de destruction, jours de révolte*, C. Hedges, J. Sacco, coédition Futuropolis/Gallimard



Films conseillés, CD jazz, le coin du polar :

CRITIQUES SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

ERNEST ET CÉLESTINE, UN FILM D'ANIMATION DE BENJAMIN RENNER, STÉPHANE AUBIER ET VINCENT PATAR (FRANCE)

Une amitié au-delà des genres

Dans le monde très conventionnel des ours, comment imaginer qu'un ursidé, si marginal soit-il, puisse se lier d'amitié avec une souris ? C'est pourtant ce qui arrive à Ernest, un clown-musicien affamé, quand il découvre, dans une poubelle, Ernestine, en rupture de ban avec le monde souterrain des rongeurs, faute d'avoir su récolter assez de dents de lait sous les oreillers des enfants. Gabrielle Vincent, artiste belge, a publié dès le début des années 80 une vingtaine d'ouvrages narrant différentes aventures de l'ours et de la souris, aux éditions

Casterman. Daniel Pennac a été chargé d'écrire le scénario original et Benjamin Renner, tout juste sorti de l'école d'animation « La poudrière », a eu la lourde tâche de travailler au plus près du style graphique de Vincent et de ses décors à l'aquarelle. De ces rencontres est né un film merveilleux, d'une époustouflante beauté, qui ajoute à sa grande poésie un humour décapant. Tous les publics trouveront leur compte avec cette œuvre qui est l'une des très bonnes surprises de cette fin d'année. ■

Francis Dubois



JOURS DE PÊCHE EN PATAGONIE, UN FILM DE CARLOS SORIN (ARGENTINE)

Patagonie, pays mythique

Seul dans l'existence, Marco, représentant d'une entreprise de roulements à billes, est à la recherche d'un nouveau départ. Arrivé en Patagonie, il décide de s'initier à la pêche au requin. Sa route croise un entraîneur de boxe avec qui il sympathise et le propriétaire d'un vieux chalutier qui l'amène avec lui à la pêche en haute mer. Ces rencontres et son projet ne sont pas les vraies raisons de sa présence en Pata-

gonie où sa fille, qu'il n'a pas vue depuis des années, s'est installée. Il s'est fixé comme objectif de retrouver sa trace.

Une œuvre tendre et attachante, à l'image de ces personnages, les uns à la limite de l'effacement, les autres hauts en couleur. Le parcours singulier d'un homme à la recherche de ses racines et de ces amitiés éphémères qui peuplent une existence. ■ F. D.

MUSIQUES

• MUSIQUE CLASSIQUE

Jérusalem : fresque musicale

Alors que l'assemblée générale de l'ONU a accordé le statut d'« État observateur non membre » à la Palestine et que la colonisation reprend, il n'est pas inutile de présenter le livre-disque de Jordi Savall, *Jérusalem, la ville des deux paix : la paix céleste et la paix terrestre*.



J. Savall et ses musiciens, au premier rang desquels figure Montserrat Fugueras, disparaît il y a un an, nous rappelant que du son du shofar et des anciennes trompettes orientales, les anafirs, au chant aux morts d'Auschwitz, Jérusalem fut le creuset d'une multitude de traditions musicales : les psaumes de David, conservés dans la tradition des juifs du Maroc, des chansons de croisade, une mise en musique de la sourate qui raconte comment Mahomet va au ciel depuis le Rocher du temple, une marche guerrière ottomane du XVII^e siècle... Par cette fresque musicale et multiculturelle d'une richesse inouïe, accompagnée de textes d'universitaires et d'intellectuels, Jordi Savall fait somptueusement miroiter les diverses facettes de Jérusalem : ville juive, arabe et ottomane, ville de pèlerinages, terre d'asile et d'exil... Une autre façon d'aborder l'universalité de cette cité. ■ Nicolas Morvan

• *Jérusalem, la ville des deux paix : la paix céleste et la paix terrestre*, Jordi Savall, Alia Vox

• JAZZ

Un livre

Oscar Peterson (1925-2007) a été l'un des grands pianistes du XX^e siècle à la virtuosité swingante. Comment rendre compte d'une vie mise au service du piano et du jazz ? Jean-Pierre Jackson s'y est essayé. À travers les parcours biographique, il tente de cerner l'art spécifique d'Oscar, qui a longtemps participé au *Jazz at the Philharmonic*, sans y parvenir tout à fait. Une première tentative qu'il faut saluer. ■ N. B.



• *Oscar Peterson*, J.-P. Jackson, Actes Sud



Un CD

Un trio pas comme les autres, celui constitué par le contrebassiste Jean-Paul Celea. En compagnie du batteur Wolfgang Reisinger, virtuose et musicien, et du saxophoniste soprano Émile Parisien qui sera, pour beaucoup, la grande découverte de cet album, Celea rend un hommage vivant, drôle et profond à la musique d'Ornette Coleman, un des grands génies du jazz, sans en copier la lettre. Un album essentiel, à écouter sans modération. ■ N. B.

• *Yes Ornette!* J.-P. Celea, Out Note Records, distribué par Harmonia Mundi

RADIO

La radio, un média d'avenir

Emmanuel Khérad, jeune journaliste, est bien connu des auditeurs de France Inter : sa remarquable émission éclectique et passionnée, *Escapes estivales*, nous offre un périple culturel durant l'été. On le retrouve tous les samedis. Il anime une émission dynamique qui fait intervenir des journalistes à travers le monde francophone pour présenter un panorama, à plusieurs voix, des livres publiés, des disques à écouter, des événements culturels à ne pas manquer. La rentrée littéraire lui a donné l'occasion d'interviewer certains de nos grands auteurs, Nancy Houston, Jean Echenoz, Laurent Gaudé et bien sûr Jérôme Ferrari... En duplex, quatre journalistes partenaires de pays francophones font part des actualités culturelles, à l'autre bout du monde. Une ouverture nécessaire autant que passionnante. ■

Véronique Ponvert

• *La librairie francophone*, France Inter, samedi, 17 h-18 h

EXPOSITION



Venise hier et aujourd'hui

Giovanni Antonio Canal (1697-1768), dit Canaletto, est l'un des plus célèbres peintres de Venise. Ses *Vedutisti* ont été très populaires en Angleterre qui possède les plus grands chefs-d'œuvre de l'artiste. Le musée Maillol, pour la première fois, propose une cinquantaine d'œuvres, peintures et dessins centrés sur Venise. Le musée présente la reconstitution de la chambre optique – la *camera obscura* – utilisée par le maître pour ses dessins, un instrument dérivé de celui de Caravage avec un système de loupe. Le catalogue propose de comparer le Venise de Canaletto et celui d'aujourd'hui. Une idée originale que cet aller-retour, véritable chant d'amour à cette ville étonnante. ■ N. B.

• *Canaletto à Venise*, musée Maillol-Fondation Dina Vierny, jusqu'au 10/02/2013 ; *Venise au temps de Canaletto*, sous la direction de Annalisa Scarpa, coédition musée Maillol-Fondation Dina Vierny/éditions Gallimard.

La figure humaine

En complément de l'exposition *Design en Afrique* (voir page suivante), Ezio Bassani, historien d'art, propose, à travers 250 images, les arts figuratifs traditionnels.



• *L'Art africain*, Skira/Flammarion

Au musée Dapper : *Design en Afrique - s'asseoir, se coucher et rêver*

Passé et présent

Sur ce thème s'offrent à nos regards des sièges et des lits traditionnels venus d'Afrique. Le musée s'ouvre plus largement que d'habitude à des artistes contemporains. Le siège est d'abord un emblème de pouvoir. Il suit le chef dans ses déplacements. L'attribution d'un siège avec des motifs sculptés, raffinés confirme son statut. Il favorise aussi la communication avec l'autre monde, comme en témoignent les crosses-sièges utilisés par les Dogons lors de la cérémonie du Sigui. Peu présent dans les sociétés africaines, le lit intègre ces deux dimensions car il n'est là que pour exposer le corps d'un notable défunt. Les appuie-tête enfin, indispensables à la préservation des coiffures souvent sophistiquées des chefs, protègent le dormeur contre les forces maléfiques et favorisent la venue des rêves. Pouvant aussi servir de siège dans la journée, facilement transportables à la main ou à l'épaule, ce sont souvent des œuvres remarquables tantôt par la finesse des motifs sculptés, tantôt parce que les artistes qui les ont créées ont trouvé à exprimer de façon simple et presque abstraite la figure humaine.

Cette année, le musée accorde une place importante au design africain et montre la richesse d'inspiration de ces créateurs. Pour certaines pièces, ce qui frappe, c'est la réinterprétation de traditions, comme en témoigne le tabouret en bois décoré de petites pièces en saillie, comme le sont les mosquées de terre

du Mali, réalisé par Jules-Bertrand Wokam et la bibliothèque Ngil, avec ses grands yeux cylindriques et ses cornes, créé par les Gabonais Christian Ndong Menzamet et Antonio Pépin. Adeptes de l'art de la dérision et de la récupération, Iviart Izamba propose un fauteuil Mobutu – sorte de brouette à siège en léopard – et Nicolas Sawalo Cissé une chaise d'enfant fabriquée avec des boîtes de conserve. Le magnifique fauteuil Sié de Vincent Niamen est l'apothéose de ces créations qui, par la pureté de leurs lignes, transcendent les époques. Coincé entre le goût des Africains fortunés pour les intérieurs cossus et clinquants, symboles de réussite sociale en Occident ou dans les pays arabes, et l'invasion des produits en plastique bon marché venus d'Asie, le design a du mal à trouver sa place en Afrique. Il faut donc saluer le travail du musée Dapper qui offre à ces artistes une reconnaissance internationale. ■

Micheline Rousselet

• Au musée Dapper jusqu'au 14 juillet 2013. Rens. : 01 45 00 91 75, www.dapper.fr



© DRY/ONAP

À la Fondation cartier : Yue Minjun, *L'ombre du fou rire*

Au Centre Georges-Pompidou : Rétrospective Salvador Dali

Provocateurs ?

L'art contemporain chinois est en pleine expansion depuis l'ère Deng Xiaoping. En 2011, le pays a concentré 40 % des ventes aux enchères mondiales. Les cotes des peintres chinois ont atteint des sommets extravagants. Les galeries, les musées se sont développés. De toute évidence, ces artistes ont tout compris du capitalisme, même lorsqu'ils s'opposent au régime, comme Ai Weiwei. Dans ce contexte, la Fondation Cartier présente *L'ombre du fou rire*, toiles et dessins de Yue Minjun. Sur des toiles de grand format, il peint la répétition d'un personnage stylisé au visage énigmatique, yeux clos, bouche ouverte dans un grand fou rire figé et glaçant, dans des décors variés, oies gigantesques, tanks, lieux de pouvoirs. Il réinterprète également des tableaux à la gloire du pouvoir maoïste et d'autres de l'histoire de la peinture (*Marat assassiné* ou *La Liberté guidant le Peuple*). Yue Minjun ne prétend pas mettre le spectateur à l'aise. On ressort de l'exposition très troublé : le peintre est-il



sincère ? Provocateur ? Ou bien a-t-il simplement compris comment gagner de l'argent en Chine et ailleurs ?

Un qui était réellement provocateur et le revendiquait, et qui savait aussi comment gagner de l'argent, c'est bien Salvador Dali ! Il fait l'objet d'une importante rétrospective au Centre Pompidou.

Exposition très complète, qui montre la force de sa peinture, son apport au cinéma avec Buñuel, ses « performances » et installations loufoques et sa réinterprétation de tableaux célèbres, *La dentellière* de Vermeer, *L'ange* de Millet... Dali se disait « génial ». Incontestablement, il avait raison. ■

Sylvie Chardon

• Fondation Cartier pour l'art contemporain, jusqu'au 17 mars 2013, 01 42 18 56 67, info.reservation@fondation.cartier.com ;

• Centre G.-Pompidou, *Dali*, jusqu'au 25 mars 2013, 01 44 78 12 33, www.centrepompidou.fr

L'actualité culturelle sur Internet

Entre deux publications de *L'US Mag*, chaque semaine, des dizaines de nouveaux articles à découvrir sur www.snes.edu/-Culture-.html

À suivre notamment :

► J'aurais voulu être Égyptien

Alors que l'Égypte est dans la tourmente avec un avenir démocratique incertain, on peut revenir sur son passé récent avec l'adaptation théâtrale remarquable de deux ouvrages du romancier égyptien Alaa El Aswany. Avant son retour du 9 au 20/01/2013 au théâtre Nanterre-Amandiers, cette création de Jean-Louis Martinelli (voir site SNES, article du 24/09/2011) est à Toulouse du 18 au 20/12 puis à Nantes du 28/01 au 1/02.

► L'autre en regard

Une exposition et d'autres initiatives en diverses régions pour les 30 ans de la Maison des Cultures du Monde.

► De nouveaux DVD, idées de cadeaux originaux pour les fêtes

• *De mémoires d'ouvriers*, de Gilles Perret (voir notre article en ligne le 29/02/2012) avec un livret de 16 pages et deux vidéos inédites : *Ambroise Croizat, l'inventeur social*, par Michel Etiévent ; *La représentation médiatique du monde ouvrier* par Gérard Mordillat (www.dememoiresdouvriers.com)

• *Penser critique, kit de survie éthique et politique pour situations de crise[s]* : alors que vient d'être projeté, le 1/12, en ouverture des Rencontres internationales Paris/Berlin/Madrid, le nouveau film de Thomas Lacoste, *Notre Monde* (en salles en 2013), le coffret *Penser critique* regroupe 47 films de Thomas Lacoste sur neuf DVD, en quatre grandes thématiques : travail et luttes sociales, enseignement et recherche, des hommes et des frontières, justice et liberté (www.labandepassante.org/lbp_dvd_list.php)

Et toujours la liste régulièrement actualisée de la centaine de lieux culturels, partenaires « Réduc' SNES » (tarif réduit sur présentation de la carte SNES). N'hésitez pas à nous signaler des initiatives ou des lieux qui mériteraient l'attention de tous et que nous n'aurions pas évoqués.

Philippe.Laville@snes.edu

« La science élabore une représentation rationnelle commune du monde réel »

Guillaume Lecointre est professeur au Muséum national d'histoire naturelle. Au-delà de son apport scientifique à la phylogénie – science de la filiation et de la classification des espèces –, il est connu en particulier pour son engagement dans la formation des enseignants du primaire et du secondaire, et pour sa lutte contre les créationnismes. Il a reçu pour cela en 2009 le prix national du Comité Laïcité-République.

Dans son dernier ouvrage *Les sciences face au créationnisme, réexpliquer le contrat méthodologique des chercheurs*, il défend la nécessité pour le citoyen d'une meilleure connaissance de ce qui fait la démarche scientifique et son lien avec la laïcité. Réduire la science à la seule production de connaissance, c'est prendre le risque d'un amalgame entre le savoir scientifique et les croyances et opinions. Une clarification bienvenue à l'heure où les disciplines scolaires sont en butte à de nombreux lobbies idéologiques !

L'US : Vos travaux scientifiques ont fait votre notoriété : sans vous y arrêter, vous attachez cependant une grande importance à la transmission de vos recherches auprès du public enseignant.

Pourquoi y a-t-il là un enjeu, à vos yeux ?

Étant donné mon parcours personnel, l'école revêt pour moi une importance toute particulière : je suis un pur produit de l'ascenseur social qu'a représenté l'école de la République, je n'ai dans ma famille ni profession libérale, ni cadre, ni enseignant. D'où l'idée qu'en participant à la formation des enseignants, je remplis deux tâches à la fois : d'abord c'est en quelque sorte un renvoi d'ascenseur, je remplis mon rôle citoyen en rendant ce dont j'ai bénéficié ; ensuite, c'est évidemment par amour de ma discipline scientifique. Quand j'ai commencé à travailler sur la classification des espèces, je me suis aperçu que l'école était en retard d'au moins cent cinquante ans sur les laboratoires de recherche : j'ai donc décidé de m'adresser aux enseignants avec cette double motivation, implication scientifique et citoyenne à la fois.

L'US : L'école a donc, selon vous, besoin qu'on s'y intéresse, est-elle menacée ?

En France, le pari républicain de 1792 est de fonder le vivre ensemble sur la raison, plutôt que sur la sujétion et la foi. La science participe, de fait, à ce projet puisqu'elle élabore une représentation rationnelle commune du monde réel. Pour



« La validation d'un savoir scientifique fait l'objet d'un processus de vérification collectif, et donc laïque... à l'échelle internationale ! »

cela, elle a depuis longtemps pris son autonomie dans la validation des savoirs par rapport au religieux et au politique. Mais certains voudraient utiliser la science comme cheval de Troie pour faire rentrer la religion au sein de l'école, comme c'est déjà le cas aux États-Unis, en Australie ou encore en Turquie.

Il y a là un enjeu de laïcité. L'école est le lieu d'échanges compliqués entre enseignants et élèves. Les enseignants ont une demande forte d'être mieux armés pour aborder ces questions délicates des périmètres réservés à la science et à la croyance. Il faut répondre à cette demande. Pour l'élève, de la même façon, il est difficile de concevoir l'articulation entre le discours scientifique et la religion. Il me semble que l'école ne doit pas tout faire : l'articulation, si elle est nécessaire, doit se faire par la famille ou par l'individu lui-même. Ce n'est pas à l'école de proposer cette réponse-là, elle doit plutôt faire éclore l'esprit critique, insister sur ce qui appartient au champ public, à la base de la citoyenneté, et pourquoi la Raison permet de « faire société commune ». En ce sens, parfois, je regrette que l'école verse trop dans l'éducation, et ne délivre plus une « instruction publique »...

L'US : Comment l'école peut-elle aider à bien comprendre l'apport scientifique, à déterminer ce qui est « science » et ce qui est « opinion » ?

Il faut revenir à la méthodologie et je propose de partir d'un contrat au sens que Bourdieu donne à ce terme. Ce contrat scientifique repose sur quatre piliers : la raison, le scepticisme, le réalisme de principe et le matérialisme méthodologique. C'est donc une argumentation rationnelle qui ne tolère ni argument d'autorité, ni mauvaise foi,

ni foi ! Cette absence de présupposé impose le scepticisme sur les faits : il faut accepter de se laisser surprendre par les résultats expérimentaux. Ils ne sont pas donnés d'avance. La science ne cherche pas, par exemple, à prouver la véracité d'un livre saint. La validation d'un savoir scientifique fait l'objet d'un processus de vérification collectif, et donc laïque...

à l'échelle internationale ! Il faut aussi admettre que le monde existe indépendamment de soi et de la description que l'on peut en faire (le réalisme), et que l'on ne peut travailler qu'avec la matière ou ses phénomènes émergents. À ce matérialisme, s'opposerait l'emploi de catégories immatérielles – la providence, l'âme, l'esprit, les fantômes, dieu... – auxquelles on ne fait plus appel dans les laboratoires depuis deux cent ans (Buffon, Darwin...) pour expliquer le monde réel. La notion de « contrat » est celle qui colle le mieux à la réalité : il y a bien des entorses, et beaucoup d'individus sont malhonnêtes, comme partout ailleurs. Mais à terme ils se trouveront décrédibilisés comme scientifiques.

Ces quatre piliers, il faut les expliciter, pour aider le grand public à identifier les contours de la démarche scientifique. En donnant à nos concitoyens des outils pour savoir pourquoi il sait et comment il le sait, on ne confond plus résultats scientifiques et magie, et le cheval de Troie est démasqué.



L'US :
La science peut donc, à travers ce contrat, se démarquer des opinions et des croyances, et asseoir son analyse en s'appuyant sur des faits ; toutes les disciplines

sont-elles concernées ?

C'est un socle méthodologique commun extrêmement utile ; faut-il encore que les disciplines s'y reconnaissent toutes. Elles sont trop souvent enfermées

dans des querelles de territorialité qui leur font perdre de vue les vrais enjeux d'éducation et de société. Prenons des sciences dites « humaines », l'histoire,

là n'est pas la question : c'est un discours de faits... anatomiques et génétiques ! Pris comme discours de valeurs, les élèves peuvent considérer que c'est une insulte, mais ici, c'est seulement un fait, et l'opinion qu'on peut en avoir n'est pas le problème du scientifique. Ce que l'on peut reprocher à l'école, actuellement, c'est de mélanger parfois au cours de sciences les deux discours. On le voit bien par exemple à travers l'éducation au développement durable... On livre aux élèves des injonctions qui reposent à la fois sur un discours de faits (qui explique pourquoi un sac plastique met 300 ans à se dégrader dans un sol de forêt) et sur un discours de valeurs (ce n'est pas « bien » de jeter des sacs en plastique en forêt). Or, les arguments de valeur n'interviennent pas en sciences. La vraie raison du fait que ce n'est pas « bien » ne tient pas à la durée objective de dégradation du sac.

« Les disciplines sont trop souvent enfermées dans des querelles de territorialité qui leur font perdre de vue les vrais enjeux d'éducation et de société. »

les sciences éco, la sociologie. Ce socle commun les irrite, le plus souvent. Mais aucune d'entre elles ne mobilise la Providence pour expliquer leurs faits, par exemple... Aucune ne se permet de commettre des fautes de logique, etc. Bref, elles s'inscrivent bien dans le contrat. Ce qui n'empêche pas leurs spécificités ajoutées. Nous parlons du socle. Mais il y a aussi d'autres nécessités au cours de sciences : séparer les questions de valeurs et de faits. Prenons la question de l'évolution. Les élèves découvrent que le chimpanzé est le plus proche parent de l'homme. Que l'homme soit un singe ne fait peut-être pas plaisir à nos élèves, mais

Il faut réaffirmer aujourd'hui la pertinence du contrat scientifique car il est garant de l'autonomie des sciences dans la validation des savoirs, de la formation à l'esprit critique, du lien entre la laïcité des savoirs scientifiques et celle de l'école, et du projet citoyen d'une République qui a parié sur la Raison. Il est à la croisée de la démarche épistémologique et du projet politique. ■

Propos recueillis par Véronique Ponvert et Valérie Sipahimalani

Extrait

« Les créationnismes, sous toutes leurs formes, ne menacent pas les sciences de l'intérieur. Celles-ci sont autonomes dans la validation de ce qu'elles produisent. Certains créationnismes ont su fédérer certains chercheurs en marge des sciences de l'évolution, mais la production des publications est minime et le phénomène cantonné. L'enjeu est surtout sociétal et politique. Les créationnistes s'organisent en groupes de pression, ou s'arriment à des partis politiques conservateurs pour influencer prioritairement sur l'éducation, les questions d'éthiques, les questions sociales et religieuses. C'est donc vers nos concitoyens que nous, scientifiques professionnels, fonctionnaires de l'État, devons nous tourner, pas vers les créationnistes. »

• Guillaume Lecoq, *Les sciences face aux créationnismes. Ré-expliciter le contrat méthodologique des chercheurs*. Éditions Quae, 2012, p. 86



DANS DE NOMBREUX PAYS EUROPÉENS, la démocratie et les droits sociaux sont attaqués, les questions écologiques reléguées au second plan. L'Alter Summit propose de relever le défi de la construction d'une autre Europe.

Alter Summit, mobilisation en marche pour une autre Europe !

L'urgence de mobilisations au niveau européen

Ces dernières années, les organisations syndicales ont multiplié les actions au niveau national.

Au niveau européen, le rythme des actions proposées par la Confédération Européenne des Syndicats (CES) s'est accéléré (cf. encadré). Néanmoins ces journées n'ont pas encore permis une mobilisation au-delà des militants. La prise de conscience des liens entre les politiques mises en œuvre dans les différents pays, et de la nécessité de ne pas y faire face qu'au niveau national, est encore insuffisante.

La récente journée européenne d'action du 14 novembre 2012 a marqué un tournant : pour la première fois, plusieurs confédérations ont appelé à la grève, le même jour, dans plusieurs pays européens.

La convergence des réformes libérales dans les différents pays, l'implication de l'UE dans les plans d'austérité, démontrent le caractère éminemment politique de ces réformes. Les organisations syndicales ont un rôle fondamental à jouer dans la construction d'un mouvement social européen, mais d'autres forces peuvent se combiner pour y contribuer : c'est ce défi que l'Alter Summit propose de relever.

Le nécessaire second souffle de l'altermondialisme

Dans le sillage des Forums Sociaux Mondiaux, les Forums Sociaux Européens ont ouvert il y a 10 ans un espace nouveau pour rassembler largement les forces syndicales et associatives derrière la bannière « *Un autre monde est possible* ». Les premières éditions



© Clément Martin

ont été des manifestations de masse, puis le processus s'est essouffé. L'affaiblissement de l'ancrage national voire régional a contribué à ôter aux événements leur caractère large et populaire.

L'an dernier, en Espagne, le mouvement des indignés a démontré que des formes nouvelles de mobilisation pouvaient jouer un rôle important dans le rapport de forces.

Qu'est-ce que l'Alter Summit ?

Dix ans après le premier FSE, l'Alter Summit vient d'être lancé à Florence. Il s'agit à la fois d'un appel, d'une coalition d'organisations, d'un processus de convergence, d'un programme d'action et d'un événement européen. Pour Felipe Van Keirsbilck, secrétaire général de la CNE (Centrale Nationale des Employés, Belgique) et coordinateur de l'Alter Summit : « *nous sommes devant une double énigme. D'abord, pourquoi nos dirigeants mettent-ils en œuvre des politiques socialement destructrices, économiquement absurdes et démocratiquement suicidaires ? Ensuite, pourquoi la défaite théorique et concrète du néolibéralisme n'a-t-elle pas encore conduit à l'émergence de gouvernements rompant avec les règles de la Troïka ?* ».

Populariser des contre-propositions

Des contre-propositions existent, face à la pensée unique ultra-libérale. L'Alter Summit propose ainsi :

– d'autoriser les banques centrales à financer directement les États pour amoindrir le problème des dettes souveraines ;

FLASHBACK

24 MARS 2011 : Journée d'action européenne : « *Contre les mesures d'austérité en Europe* ».

9 AVRIL 2011 : Euromanifestation à Budapest : « *Non à l'austérité. Pour l'Europe sociale, pour des salaires équitables et pour l'emploi* ».

21 JUIN 2011 : Euromanifestation à Luxembourg-Ville : « *Journée d'action et d'information en Europe* ».

17 SEPTEMBRE 2011 : Euromanifestation à Wrocław : « *Oui à la solidarité européenne. Oui à l'emploi et aux droits des travailleurs. Non à l'austérité* ».

29 FÉVRIER 2012 : Journée d'action européenne décentralisée : « *Trop c'est trop ! Des alternatives existent. Pour l'emploi et la justice sociale* ».

– de créer un impôt sur les grosses fortunes et/ou sur les transactions financières pour rétablir et améliorer les droits sociaux détériorés ;

– de relever le niveau des salaires, moteurs de la stabilité et de l'activité ;

– de saisir l'opportunité de la transition écologique pour créer des milliers d'emplois.

Les Économistes atterrés, membres de l'Alter Summit, viennent de créer un « réseau européen d'économistes progressistes », qui va contribuer à démontrer que les choix économiques sont avant tout politiques.

Le défi à relever est aussi médiatique. C'est pourquoi l'Alter Summit va organiser des événements au niveau européen. Un premier grand rendez-vous pourrait avoir lieu en mars, en marge du sommet de l'UE, et un événement européen est déjà fixé début juin à Athènes.



© Clément Martin

La CGT et l'Alter Summit

L'US : En quoi l'Alter summit est-il adapté aux problèmes actuels ?

Jean-Michel Joubier⁽¹⁾ : L'Alter Summit est l'un des rares processus qui permette au niveau européen une convergence entre organisations syndicales, associations, ONG, mouvements sociaux, pour agir contre l'austérité. C'est un processus ouvert mais aussi maîtrisé : les nouveaux arrivants se rallient sur la base d'une adhésion à l'appel initial. Le réseau est indépendant des politiques mais bénéficie du soutien de certains d'entre eux. C'est un élément de crédibilité et cela renforce la cohésion syndicale.

L'US : La participation de la CES peut-elle renforcer le réseau ?

J.-M. J. : En Europe, le principal mouvement organisé, même s'il a des difficultés, est le mouvement syndical. Sans le soutien de la CES, l'Alter Summit serait en beaucoup plus grande difficulté. L'enjeu est maintenant la participation des Allemands.

(1) Responsable de l'Europe/International à la CGT.

Le rôle des syndicats

Les syndicats impliqués dans les FSE se sont organisés pour constituer le noyau de ce nouveau réseau : CGT France, CGT Portugal, CGIL Italie, CCOO Espagne, FGTB et CSC Belgique... La Fédération Européenne des Travailleurs des Transports et Fédération Européenne des Services Publics (FESP) ont également signé l'appel qui vaut adhésion au réseau. Pablo Sanchez Centellas, conseiller politique à la FESP, explique : « *pour des services publics de qualité, il faut un travail commun entre les syndicats et la société civile organisée. C'est pourquoi la participation à l'Alter Summit nous a semblé une évidence* ». Le soutien explicite de la CES devrait susciter de nouvelles participations parmi les confédérations européennes.

Dans l'Éducation, le SNES-FSU a proposé, lors du congrès du Comité Syndical Européen de l'Éducation (Budapest, 26-27 novembre), que le CSEE – branche Éducation de la CES – intègre à son tour l'Alter Summit. Cette implication marquerait le rôle éminent que l'Éducation doit jouer pour transformer la société, faire progresser les valeurs de démocratie, d'égalité, de justice.

Trouver des soutiens politiques

L'Alter Summit innove dans la relation aux politiques, proscrite jusqu'alors dans le mouvement altermondialiste. Pour Felipe Van Keirsbilck : « *le mouvement social européen doit être dirigé par les mouvements sociaux, pas par les partis ; mais nous ne*

rejetons pas les forces politiques. Nous rejetons aussi bien l'antipolitique individualiste que la vieille hiérarchie où les mouvements sociaux seraient subordonnés aux politiques ». D'ores et déjà, au niveau européen, plusieurs représentants des Verts, de la Gauche Unie Européenne et des Sociaux démocrates ont affirmé leur soutien au processus.



Ancrer les mobilisations au niveau local

L'Alter Summit vise des mobilisations locales, dont les mobilisations européennes seront le prolongement naturel. Pour ce faire, les actuels Collectifs pour un audit citoyen de la dette déjà constitués dans de nombreuses régions pourraient intégrer de nouvelles organisations et prendre des initiatives : des « tribunaux des fau-

teurs de crise » (proposition d'ATTAC), des « caravanes des mobilisations »... Les énergies militantes vont devoir se mobiliser à tous les niveaux pour Another Europe Now. Le SNES, avec la FSU, va y prendre toute sa place. ■

Florian Lascroux

florian.lascroux@snes.edu

DÉJÀ DE NOMBREUX SOUTIENS

Plusieurs personnalités soutiennent le processus Alter Summit, notamment Stéphane Hessel, Susan George, le réalisateur Ken Loach, Jan Kavan (ancien Premier ministre de République Tchèque et ancien président de l'Assemblée générale de l'ONU)... De nombreuses organisations environnementalistes, humanitaires, de coopération au développement, altermondialistes... sont déjà impliquées dans le processus, parmi lesquelles la Fondation Copernic : fondation-copernic.org, l'Association européenne des droits de l'homme : aedh.eu, les Économistes atterrés : atterres.org, ATTAC : attac.org, Greenpeace : greenpeace.org, le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde (CADTM) : cadtm.org.

Entretien



Frédéric BOCCARA, économiste, maître de conférences associé à l'Université de Paris 13-Villetaneuse, coanimateur des Économistes atterrés.

L'US : Qu'est-ce qui semble intéressant dans l'Alter Summit ?

Frédéric Boccara : Le réseau de l'Alter Summit conjugue une grande diversité de forces sociales (syndicats, associations, mouvements féministes, mouvements d'idées comme les économistes atterrés), qui ont besoin de dialoguer et d'agir de concert. Deuxièmement, il le fait avec un objectif clair : combattre l'austérité et promouvoir une alternative. Troisièmement, et c'est peut-être le plus important, l'Alter Summit place au cœur de sa bataille la « dictature de la finance » en dénonçant non seulement la Commission européenne, mais aussi la BCE (Banque centrale européenne), lieu de pouvoir politique majeur en Europe et pièce centrale d'une véritable alternative. Il veut en ce sens promouvoir un certain nombre d'actions prioritaires. Ainsi, tout particulièrement, a-t-il été décidé de mettre en avant le besoin d'une campagne pour une transformation immédiate du rôle de la BCE.

L'US : En quoi est-ce adapté aux problèmes actuels ?

F. B. : Les problèmes actuels nécessitent de desserrer le verrou européen. Non pas à la place de luttes nationales et de transformations au niveau national, mais de façon complémentaire. Les mobilisations européennes et nationales se nourrissent et peuvent

être convergentes. Par exemple, la récession de l'économie européenne qui est actuellement engagée ne fait que renforcer la nécessité d'une telle intervention de la BCE. Elle converge avec les revendications d'un tout autre type de croissance et de système productif.

L'US : Comment les économistes atterrés envisagent-ils leur participation au processus ?

F. B. : Ce processus a déjà permis un petit événement, qui est la constitution d'un réseau des économistes progressistes en Europe (Est et Ouest) : Euro-pen (european progressist economists network). Son texte fondateur affirme un certain nombre de propositions alternatives, dans lesquelles la réorientation des banques et du crédit, jusqu'à la BCE, pour l'emploi et les services publics tient une part importante, aux côtés d'enjeux sur les entreprises et d'éléments keynésiens plus traditionnels, mais indispensables. La première action que lance le réseau est un tour d'Europe : dans chaque pays de l'UE seront organisées des conférences où au moins un économiste d'un autre pays et un économiste du pays vont intervenir, à la fois « en ville » et dans les universités lorsque cela est possible. Il s'agit d'éclairer les citoyens sur les enjeux, les causes et les alternatives possibles dont nos propositions indiquent des voies.

Contraception, IVG...

100 % remboursées !

Le remboursement intégral des moyens de contraception pour les mineures de 15 à 18 ans et de l'IVG à 100 % pour toutes les femmes est une avancée réelle, le SNES s'en réjouit. Mais cette réforme ne suffit pas à elle-même pour garantir à toutes les femmes un accès réel à une contraception choisie ni à l'IVG. Plus de cent centres d'IVG ont été fermés depuis dix ans, l'acte médical n'est toujours pas revalorisé, et seulement la pilule, l'implant et le stérilet sont remboursés pour les mineures. Le SNES revendique toujours le remboursement intégral de tous les moyens de contraception pour toutes les femmes, seule garantie d'un véritable accès de toutes à une contraception choisie, la réouverture des centres d'IVG fermés et leur défense face aux menaces...

16 décembre

Manifestation pour l'égalité



Le SNES s'est associé et a participé à la manifestation du 16 décembre contre toute forme d'inégalité.

Droits des femmes

Des moyens pour la troisième génération !

Si la réunion du comité interministériel pour les droits des femmes traduit une volonté politique de s'attaquer aux inégalités femmes-hommes, seuls des moyens et des mesures contraignantes seront à même de traduire ces déclarations. Des postes de fonctionnaires seront nécessaires pour faire appliquer réellement l'égalité professionnelle, des places en crèche doivent être créées dès maintenant, la tarification de l'acte d'IVG doit être doublée, les mesures pour l'éducation non sexiste doivent être gravées dans la loi pour l'école. Le SNES y veillera.

CIRCULAIRE DE RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

Le compte n'y est pas

Manuel Valls a publié la circulaire sur la régularisation des Sans-papiers le mardi 28 novembre 2012. Cette dernière présente les critères d'admission exceptionnelle au séjour aussi bien pour la délivrance d'une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » que pour l'admission au séjour au titre du travail. La circulaire (qui n'a pas valeur de loi) comporte quelques avancées : elle mettra un certain nombre de familles, de salariés et de jeunes, présents depuis longtemps sur le territoire français, à l'abri des menaces d'expulsion. Mais c'est peu de chose face à la situation de milliers de personnes.



six premières années de la vie. Pour les jeunes devenus majeurs, la circulaire avance l'accès de droit au séjour aux jeunes arrivés avant seize ans au lieu de treize actuellement. C'est une avancée certaine mais le texte, par ailleurs, cumule les exigences : années de résidence et de cursus scolaire et/ou parents en situation régulière pour l'obtention d'un titre pérenne. Rien n'est prévu pour les jeunes majeurs isolés devenus majeurs s'ils n'étaient pas pris en charge par l'ASE (aide sociale à l'enfance). Tous les autres se verront délivrer un titre de séjour « étudiant » dont on sait qu'il ne règle rien à terme. Pour tous les sans-papiers, la maîtrise orale élémentaire de la langue française est exigée, mais rien n'est prévu effectivement pour en faciliter l'acquisition.

Nous sommes encore loin des revendications formulées par la FSU, les autres syndicats et associations engagés dans la « plateforme des 12 », revendications porteuses d'une autre politique de l'immigration, plus généreuse et plus respectueuse des droits fondamentaux. ■

Marilyène Cahouet

Pour une politique plus généreuse

Pour tous, l'exigence de cinq années de présence est inadmissible, maintenant les Sans-papiers dans des situations d'angoisses, d'exploitation et de dépendance énorme face aux employeurs. Le travail au noir a un bel avenir ! Pour les familles, elle se cumule avec trois ans de scolarisation des enfants. Cette durée laissera dans le meilleur des cas enfants et familles en situation d'incertitude sur les

SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE (SNI)

Répression antisyndicale à la SNI

Licencié arbitrairement par la direction générale de la SNI, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, Marc Boucoiran vient de recevoir la décision du ministre, annulant son licenciement. Après la création d'une section SNUP-SNI-FSU (qui a entre-temps gagné sa représentativité syndicale en obtenant 15,26 % des suffrages lors des premières élections professionnelles au sein du groupe), Marc, appuyé par le SNUP-CDC-FSU, n'a eu de cesse de contester son licenciement. Celui-ci, pourtant refusé par l'inspecteur du travail, avait obtenu un scandaleux « feu vert » de la part du ministre du Travail

de l'époque, un certain Xavier Bertrand, trop content de donner raison au patron de la SNI, André Yché, contre un de ses délégués syndicaux les plus remuants...

C'est aussi une victoire pour le service public et ses missions d'intérêt général, notamment en matière de logement social défendu par Marc au sein de la



Cette décision ministérielle est donc une superbe victoire pour Marc, pour ses camarades de la SNI qui ne l'ont jamais abandonné, pour le SNUP-CDC et donc pour la FSU tout entière !

SNI. Espérons que cette victoire trouve écho pour tous les autres représentants syndicaux dont les dossiers sont également sur le bureau ministériel. ■

François Sauterey

QU'ENTEND-T-ON PAR INFOGRAPHIE ? Le terme exact est infographie de presse : on en voit de plus en plus dans les journaux ou sur Internet. Si, si, vous en avez vu : il s'agit de représenter des données complexes en images, de façon à comprendre des notions compliquées en un clin d'œil et de façon esthétique. L'infographie a-t-elle un avenir en tant que support pédagogique ? Nous avons testé...

Infographie : mode d'emploi

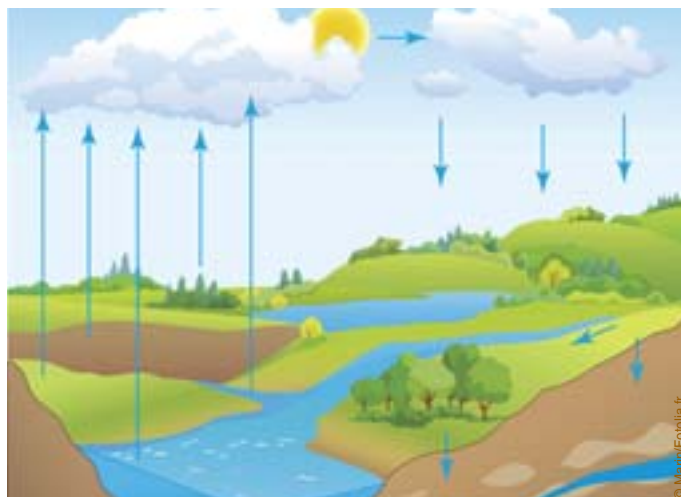
Une bonne infographie est centrée sur une idée directrice et quelques notions secondaires. L'élève doit extraire, synthétiser, organiser des informations à partir de documents, ce qui est toujours formateur. Il doit en outre exprimer ces notions, de préférence avec des graphiques, des schémas, des cartes, des diagrammes... et très peu de texte. Une bonne façon de favoriser la prise de notes et d'éviter le copié-collé !

Des outils pour réaliser des infographies

Deux sites permettent de faire des infographies en ligne, de façon simple.

Le premier est **Easel.ly**, testé en classe avec des élèves. Ces derniers ont rapidement pris l'outil en main, et n'ont pas rencontré de difficultés majeures au point de vue technique. Attention cependant aux sauvegardes, ainsi qu'à la récupération des infographies. Il faut revenir au menu Home, sélectionner son image et ensuite la télécharger, pour l'avoir en JPEG lisible sous un grand format, style A3.

Le second outil, **Piktochart**. Vous trouvez sur la page d'accueil un tutoriel sous la forme d'une vidéo de 30 min. Il est très souple d'utilisation, très intuitif. En revanche, on est fortement incité à passer à la version payante qui présente beaucoup plus de fonctionnalités.



Il est très souple d'utilisation, très intuitif. En revanche, on est fortement incité à passer à la version payante qui présente beaucoup plus de fonctionnalités.

Tout n'est pas simple !

S'il est *a priori* séduit par l'idée de réaliser une infographie, l'élève en saisit très rapidement les difficultés. Il n'est pas évident de traduire des concepts en images, ni de synthétiser l'information. L'exercice n'est pas aussi ludique qu'il y paraît. Les élèves

ont du mal à ne pas faire de phrases (surtout s'ils en ont trouvé de toutes faites sur Internet...). En conséquence, les résultats ont tendance à ressembler à de beaux panneaux d'exposition, plutôt qu'à une infographie proprement dite. C'est toujours ça ! Il faut du temps avant de s'adapter à une nouvelle façon de travailler... Il en a été de même pour les présentations style PowerPoint ou Impress.

En conclusion : l'infographie reste tout de même un outil intéressant, notamment pour représenter des données chiffrées. Son

QUELQUES SITES

► www.iconfinder.com : pour trouver des icônes libres de droits que vous pourrez utiliser dans vos infographies (recherche en anglais !).

► <http://cursus.edu/article/18236/info-graphie-info-intox>. L'infographie, info ou intox ? L'auteur se pose des questions sur la fiabilité des sources et sur les objectifs de l'infographie de presse.

► Enfin, le site qui m'a aidé à bâtir mon cours : www.commentcamarche.net/faq/34164-creer-des-infographies-en-ligne-outils-et-bonnes-pratiques. Vous y trouverez l'essentiel !

► En 2007, déjà, le site *Presse à l'école* s'interrogeait sur l'infographie. Vous y trouverez plusieurs fiches : qu'est-ce qu'une infographie ? Lire une infographie. Réussir une infographie : <http://pressealecole.fr/2007/03/linfographie-de-presse>.

► Sur le site du Clemi, infographies, design d'informations et data en dessert par Karen Bastien. Un outil de veille qui offre un bon aperçu des usages de l'infographie dans la presse : www.scoop.it/t/journalisme-graphique

utilisation semble assez pertinente en histoire-géographie, en ECJS (Éducation civique, juridique et sociale), ainsi qu'en Sciences de la vie et de la Terre (SVT). Son intérêt majeur réside dans la réinterprétation des données. ■

NAVIGUEZ AVEC NOTRE SÉLECTION DE DÉCEMBRE !

► **Museumedia**, le passionnant fonds photo, vidéo et son du Muséum national d'histoire naturelle : <http://museumedia.mnhn.fr>.

► Avant sa réouverture en 2013, un des plus grands musées de peinture, le **Rijksmuseum d'Amsterdam** diffuse une collection haute définition de ses œuvres (250 000 !) dont l'usage et le partage sont libres et même encouragés : www.rijksmuseum.nl/en.

► Les dernières pépites du trésor des expositions virtuelles de la BNF : l'âge d'or des cartes marines : <http://expositions.bnf.fr/marine> ; l'art d'aimer au Moyen Âge : <http://expositions.bnf.fr/aimer>.

► **Le phare de Cordouan** à travers les âges : www.cordouan.culture.fr.

► Le **Museum of Modern Art (MOMA)** de New York, des vidéos courtes et pertinentes présentent des œuvres majeures de l'art du xx^e siècle, on y retrouve Picasso, Matisse, Warhol... : www.moma.org/explore/multimedia/audios/5/133.

Et accordez-vous une visite virtuelle : www.moma.org/explore.

► **Images actives** : le CRDP de Versailles a développé un outil libre et gratuit qui permet d'intégrer facilement une légende, des commentaires, un zoom et éventuellement un

quiz et des fichiers audio. Un tutoriel, des scénarios pédagogiques, un espace d'échanges et de partages : <http://images-actives.crdp-versailles.fr>.

► La **bibliothèque numérique Archive.org** met en ligne des œuvres libres de diffusion ou tombées dans le domaine public. Plus de 6 000 longs métrages, des millions de livres et d'enregistrements musicaux sont disponibles. Site en anglais : <http://archive.org>.

► Focus sur une ONG : Bibliothèques sans frontières (www.bibliosansfrontieres.org) qui lance une campagne et un appel : www.urgence.delire.fr.



Le gaz de schiste

On pouvait penser que les débats allaient s'atténuer après le discours présidentiel lors de la conférence environnementale de septembre : « *Les arguments économiques existent. Mais dans l'état actuel de nos connaissances, personne ne peut affirmer que l'exploitation par fracturation hydraulique est exempte de risques lourds* ». [...] « *Le rejet de sept demandes de permis déposées auprès de l'État et qui ont légitimement suscité l'inquiétude dans plusieurs régions.* » Et non, le débat a rebondi avec des déclarations et positions parfois contradictoires ; il est de nouveau dans l'actualité avec la réflexion sur la transition énergétique. Comment s'informer sur ce que certains présentent comme une nécessité économique ? Comment s'informer sur les enjeux écologiques ? Cette promenade sur le Net n'a d'autre prétention que de vous indiquer un panel de sources d'informations.



Du côté des lobbys

► Site soutenu et financé par un groupe industriel « s'appuyant sur les années d'expérience... » : www.gaznonconventionnelleurope.org/?gclid=CICB3YrXxrMCFczHtAodn1oANA. Ceci dit, informations intéressantes, par exemple les directives européennes s'appliquant à l'exploration et la production de gaz non conventionnels, une rubrique presse mise à jour avec une sélection d'articles en faveur de cette source d'énergie.

► Chez Total, vision un peu idyllique : « Consommatrice d'eau et d'espace, la production du gaz de schiste est une activité à fort impact écologique. Tous les efforts sont d'ores et déjà mobilisés pour que les développements futurs se fassent dans le plus grand respect de l'environnement » : www.total.com/fr/dossiers/gaz-de-schiste-201931.html.

► Le site de référence francophone... à la croisée des domaines énergétique, économique, environnemental, politique et géopolitique. Si les principaux acteurs sont quatre firmes bien connues, la ligne éditoriale permet de s'informer sur les prises de position des pro-gaz de schiste avec beaucoup d'informations internationales : www.legazdeschiste.fr.

► Gaz de schiste, comment Total & Co travaillent l'opinion : www.rue89.com/rue89-planete/2012/08/20/gaz-de-schiste-comment-total-co-travaillent-l-opinion-234689.



Les mobilisations citoyennes

► Elles ont abouti à un foisonnement de sites, de blogs. Petite sélection : www.nongazdeschiste.fr, le site de la coordination nationale avec un système d'alertes, de forums, la cartographie des collectifs, etc. ; www.pasdegazdeschistes.rd-h.fr, collectif de l'Hérault avec des liens intéressants comme la carte des permis : www.pasdegazdeschistes.rd-h.fr/actualites/la-carte-des-permis-en-france. Beaucoup d'informations sur ce blog : <http://cdurable.info/Alerte-Gaz-de-schistes-Dossier-Special-l-Essentiel-pour-Comprendre-et-Agir.html>. Consultez les sites pour votre région.

► Sur le site des « Amis de la terre », le positionnement de quarante ONG et associations engagées en matière d'environnement sur les gaz et huiles de schiste, les sables bitumineux, les gaz de houille et la fracturation hydraulique (avril 2012) : www.amisdelaterre.org/Une-coalition-d-ONG-et-d.html.



Les sites scientifiques, incontournables

► Futura-sciences : www.futura-sciences.com/fr/definition/t/geologie-2/d/gaz-de-schiste9359 et cette trouvaille, une ville du Texas confrontée à ses 2 000 puits : www.futura-sciences.com/fr/news/t/developpement-durable-1/d/balade-a-fort-worth-la-ville-texane-aux-2000-puits-de-gaz-de-schiste34068.

► Un dossier très complet sur le site du laboratoire de géologie de l'ENS Lyon : géologie, exploitation, avantages et inconvénients : <http://planetterre.ens-lyon.fr/planetterre/XML/db/planetterre/metadata/LOM-gaz-schiste.xml>.

► Sur www.science.gouv.fr/fr, le portail de la science, deux dossiers (2011) : *Les gaz de schistes : quels enjeux, quel avenir ?* www.science.gouv.fr/fr/actualites/bdd/res/3906/les-gaz-de-schistes-shale-gas-quels-enjeux-quel-avenir et *Les gaz de schiste : une ressource très controversée* ; www.science.gouv.fr/fr/dossiers/bdd/res/4356/les-gaz-de-schiste-une-ressource-tres-controversee.

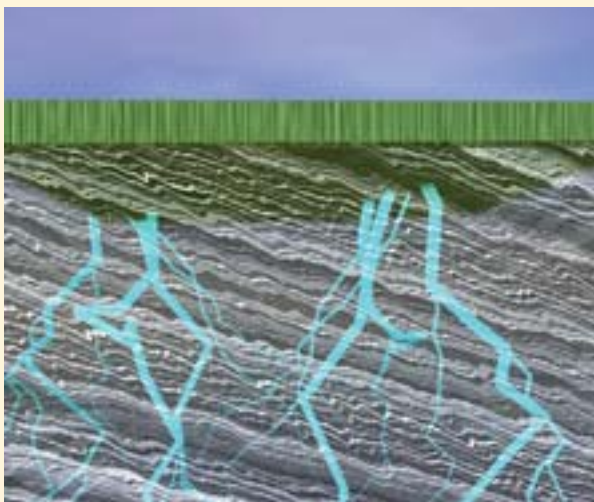
► Autre dossier complet sur www.cite-sciences.fr/fr/bibliotheque-bis/contenu/c/1248122818242/gaz-de-schiste-en-debat.



Pour continuer

► Sur le site LaTéléLibre, <http://latelelibre.fr>, le film documentaire *Gasland* de Josh Fox (2010) : <http://latelelibre.fr/libre-posts/gasland-gaz-schiste>. Un livre : *Le vrai scandale des gaz de schiste* aux éditions les Liens qui libèrent : www.editionslesliensquiliberent.fr/fr/index.php?sp=liv&livre_id=31.

► S'informer en utilisant les outils de veille, un exemple de pearltree : www.pearltrees.com/#/N-f=1_2768929&N-fa=2768929&N-p=20211006&N-play=0&N-s=1_2768929&N-u=1_42289.



© Mimica73/Fotolia.com

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Paris 17^e, loue F1 meubl. 710 € c.c. rénové. Tél. 01 48 97 21 30.

Essaouira (Maroc), coll. loue appt de 3 p. avec vue sur l'océan. 70 €/jour ou 300 €/sem. Tél. 01 48 09 05 57.

Guadeloupe, stud./F3 meub. clim., 2/6 pers. ds villa + piscine, près plage, dès 200 €/sem. Tél. 05 90 88 73 52 / 06 90 55 75 07 - dlracine@aol.com

Vienne (Autriche), à louer très grd appart proche centre Volksoper. Calme, terrasse, 4 chbres, 7/9 pers. 550 €/sem. du 22/12/12 au 04/01/13 - nicolson@poczta.onet.pl

La Réunion (Saint-Pierre), loue 14/07-13/08, maison F4, proche plage, tt cft. Tél. 02 62 34 03 08, 500 € - kevreun@orange.fr

Londres, loue 2 studios, vacances scol. Victoria et Archway. Tél. 44 207 821 55 69.

Sénégal, à 5 km de Thies, loue 3 cases pour 2 pers. ds pt campement en brousse : 15 €/j. - 90 €/sem. - chezleo.fr - elfecky@yahoo.fr

Paris 13^e, proche Mouffetard (5^e), loue F2 meublé tout confort clair et calme. Tél. 02 38 93 01 75 / 06 87 34 03 10.

Berlin Charlottenburg F2, 60 m² - 400 €/sem - cmouriaux@yahoo.fr

Rome appart. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

Paris 15^e loue appt 40 m², 2 pièces, 4 couch., calme, 300 €/sem. du 23 déc. au 6 janv. Tél. 06 20 10 07 18

Paris Est, loue maison + jardin, vac. scol., 500 €/sem. Tél. 06 24 51 39 39.

Chalet 8 p., près des pistes, sem. 1^{er} janvier, 1^{er} et 4^e sem. de février. Tél. 06 81 99 35 16.

(74) Tanninges, Praz-de-Lys, appt 6 pers., 500 €/sem., ttes périodes. Tél. 06 71 06 04 78.

Venise, part. loue appts tt conf, 2 à 4 pers. Tél. 04 73 33 55 95.

(73) Val-Morel, maxi charme, mini vil- lage, maxi ski, appt ou studio max. : 350 €/sem. Tél. 06 80 03 01 67.

Colombes, 15 mn Paris Saint-Lazare, 2 p., 4 pers., 3 mn gare, 300 €/sem. Tél. 06 24 54 70 91.

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au cre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j ; BS : 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Neufs, prix exportateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com

LOISIRS

Coll. province recommande son prof de piano class + chant qui déménage sur Paris. Ses cours sont agréables et on progresse beaucoup. Tél. 06 50 34 10 91

Séjours culturels Andalousie
www.estanciasandalusies.com

Réduc'Snes et l'association Chicokids proposent :

- Circuit de randonnées aux Açores au printemps et une découverte de l'Ouzbékistan.

- Circuit de 19 jours à Cuba en juillet 2013.

Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

IMMOBILIER

Dordogne, maison 115 m², hab. sal/s. à m., 5 ch., 2 s. de bs, gar., chauff. gaz, classe énergie D, jardin. 170 000 €. Tél. 04 50 71 00 03.



ADAPT • Éditions
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Bientôt Noël !

Quelques idées de cadeaux utiles et agréables à mettre au pied du sapin...



Almanach de la Biologie Evolution et Génétique



La théorie de l'évolution, exposée par Charles Darwin en 1859 dans son livre De l'origine des espèces, a unifié la biologie moderne. Aujourd'hui, toute la biologie est « évolutive » au sens où, quel que soit le domaine considéré (botanique, zoologie, paléontologie, physiologie, biologie moléculaire, génétique, etc.) les mécanismes sont compris à la lumière de la théorie darwinienne. Or, cette théorie est l'aboutissement d'un long cheminement scientifique...

Accessible dès le collège, ce livre richement illustré saura ravir tous les lecteurs passionnés par les sciences du vivant. En 140 fiches, l'auteur vous invite à aller à la rencontre des savants et des découvertes qui ont permis de construire la biologie moderne, moléculaire et évolutionniste.

• Michel Rousselet, coédition Adapt-Vuibert, 25 €

Histoire de l'Heure en France Du Moyen-Âge à nos jours

Comment imaginer en effet que l'adoption d'un temps mécanique, déterminé par les horloges et non plus par le Soleil, ait été source de conflits ? À travers les différentes notions d'heure nationale, des chemins de fer, de Greenwich ou encore d'été et d'hiver... voici une histoire passionnante, émaillée de commentaires, d'anecdotes et de citations qui témoignent de la manière dont étaient perçus les divers changements horaires et les débats qu'ils ont suscités.

• Jacques Gapaillard, coédition Adapt-Vuibert, 32 €



L'Homme ? Un singe comme les autres Éléments d'histoire et d'épistémologie pour enseigner l'évolution



L'ouvrage, volontiers polémique, revient sur l'histoire de la biologie et de la société depuis l'émergence du Darwinisme. C'est un recueil de citations et de textes, qui propose de réfléchir sur la transmission du message scientifique, sa diffusion mais aussi sa déformation, pour prémunir le citoyen comme l'enseignant contre des idées erronées. Il fournit ainsi des outils théoriques et pratiques pour se former et enseigner sereinement une théorie aussi importante que celle de l'évolution des espèces.

• Hervé Ferrière, coédition Adapt-Vuibert, 23 €

De grands Défis mathématiques D'Euclide à Condorcet



Cet ouvrage rassemble neuf expériences d'introduction d'une perspective historique dans l'enseignement des mathématiques, depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur. Elles ont toutes pour point de départ des problèmes historiques. Ici, les problèmes concernent l'arpentage et la navigation ainsi que la topographie et les jeux de dés, mais aussi l'inscription d'un carré dans un triangle et les calculs graphiques. Les différents chapitres de l'ouvrage donnent l'occasion de croiser plusieurs époques et de lire des textes d'Euclide, d'Al-Khwarizmi, de Gottfried Leibniz, de Leonhard Euler ou du Marquis de Condorcet, en les resituant dans leurs contextes scientifiques et culturels.

• Evelynne Barbin, coédition Adapt-Vuibert, 25 €

L'Algèbre au temps de Babylone

Quand les mathématiques s'écrivaient sur de l'argile

Que les tablettes babyloniennes manifestent une connaissance de la résolution des équations quadratiques, c'était hier un résultat. Ce n'est plus aujourd'hui – pour un historien comme Jens Høyrup – qu'un point de départ : il s'attelle à comprendre les subtilités de la langue technique à l'aide de laquelle les algorithmes sont consignés dans les tablettes et montre en quoi les textes cunéiformes rendent également compte de raisons pour lesquelles les opérations sont employées.

• J. Høyrup, coédition Adapt-Vuibert, 20 €



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)

« J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre. »

Olivier – Professeur des écoles à Grenoble.



**OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT
AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.**

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT.